



PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Programme adopté le xx/06/2025 en Conseil

Communautaire et déposé en Préfecture le xx/xx/2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PARTIE A – LE DIAGNOSTIC	5
1 CONTEXTE	6
2 ENJEUX.....	6
3 RAPPELS REGLEMENTAIRES	9
3.1 REGLEMENTATION NATIONALE.....	9
3.2 REGLEMENTATION REGIONALE.....	14
3.3 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	20
3.4 SYNTHESE REGLEMENTAIRE	27
4 LES ENJEUX DU TERRITOIRE.....	29
5 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COLLECTIVITE.....	32
5.1 LE TERRITOIRE	32
5.2 LA POPULATION ET LES LOGEMENTS.....	33
5.3 LA TYPOLOGIE D’HABITAT.....	34
5.4 LE TOURISME.....	35
5.5 L’EMPLOI	35
5.6 LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES.....	36
5.7 LES TYPOLOGIES D’ENTREPRISES ET SECTEURS D’ACTIVITES.....	36
5.8 LA COLLECTIVITE	37
6 LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	41
6.1 UN LANGAGE COMMUN A ADOPTER	41
6.2 MODES DE GESTION	41
6.3 ORGANISATION DU SERVICE DECHETS.....	44
6.4 LE GISEMENT	44
6.5 LES COUTS ET LE FINANCEMENT DU SPPGD.....	55
6.6 CARACTERISATION DE LA BENNE TOUT-VENANT DE DECHETERIE.....	61
6.7 CARACTERISATION DU GISEMENT D’OMR.....	62
6.8 CONCLUSION	68
7 LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LE TERRITOIRE	69
6.9 LE POTENTIEL D’EVITEMENT	69
7.1 L’HISTORIQUE DE LA PREVENTION SUR LE TERRITOIRE.....	69
7.2 LES ACTIONS DE L’ANCIEN « PROGRAMME » ET CE QUI A ETE MENE	70
7.3 LE BUDGET CONSACRE A LA PREVENTION.....	72
7.4 LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES ENGAGES.....	73
7.5 CONCLUSION	74
8 LA MATRICE AFOM DU DIAGNOSTIC	74
PARTIE B - LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE	77
9 EVOLUTION TENDANCIELLE DE LA PRODUCTION DE DMA	78

PARTIE C - LES ACTIONS DU PLPDMA.....	79
8 LE PROGRAMME D’ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	80
8.1 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME	80
8.2 UN PLAN D’ACTIONS, COMPOSE DE 20 ACTIONS.....	81
8.3 LE CALENDRIER	82
8.4 LE BUDGET.....	83
8.5 LES MOYENS HUMAINS.....	84
8.6 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME.....	85
8.6.1 Les indicateurs globaux du programme	85
8.6.2 Les indicateurs pour chaque action.....	85
ANNEXES	88



PARTIE A – LE DIAGNOSTIC

1 CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays du Saintois (désignée ci-après CCPS) a été créée par arrêté préfectoral en 2012 et est instituée pour une durée illimitée. Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2013 de la communauté de communes du Saintois, de celle du Mirabée et de la Pipistrelle ainsi que des trois communes de Gerbécourt-et-Haplemont, de Quevilloncourt et d'Houdreville.

Aujourd'hui, la CCPS compte près de 15 000 habitants sur un territoire de 55 communes, situé en Meurthe-et-Moselle au Sud de Nancy. Sa superficie est de 348.3 km² et elle est classée en typologie rurale avec ville centre (ADEME).

La CCPS assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets au travers de prestations réalisées en par le biais de marchés publics. Elle mène depuis plusieurs années des actions de prévention principalement axées sur le compostage, le STOP Pub.

La CCPS souhaite poursuivre et développer cette démarche et engage l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique (en conformité avec l'article L541-1 du code de l'environnement).

Le présent document constitue le rapport de diagnostic du PLPDMA.

2 ENJEUX

D'après l'ADEME, la prévention des déchets résulte des enjeux suivants :

Eviter de consommer des matières premières

« La réduction des déchets à la source contribue à limiter l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables. Les emballages, les produits à usage unique ou les gadgets que nous consommons en masse sont souvent issus du pétrole. Le conditionnement des plats industriels, la diminution de la durée de vie des appareils électriques et électroniques et le rachat d'équipements plus récents souvent privilégié à leur réparation sont des exemples de surconsommation de matières premières. De plus, les minerais précieux qui se trouvent au cœur de nos appareils hi-fi ou informatiques sont autant de ressources épuisables qu'il faut gérer avec soin. Les ressources renouvelables sont disponibles en quantité limitée et des pénuries risquent de subvenir dans les années ou décennies à venir, d'où l'importance de réduire leur gaspillage. »

Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires non négligeables

« Diminuer la production de déchets permet de limiter son empreinte environnementale et les rejets de gaz à effet de serre. Au niveau local par exemple, la réduction des déchets permet de limiter en partie le recours à l'incinération ou à l'enfouissement. »

Réduire les coûts de gestion des déchets

« La fin de vie d'un produit comprend la collecte, l'acheminement, le recyclage et l'élimination ou l'enfouissement des déchets dans des centres spécialisés, ce qui représente un coût financier très lourd pour les collectivités et les entreprises.

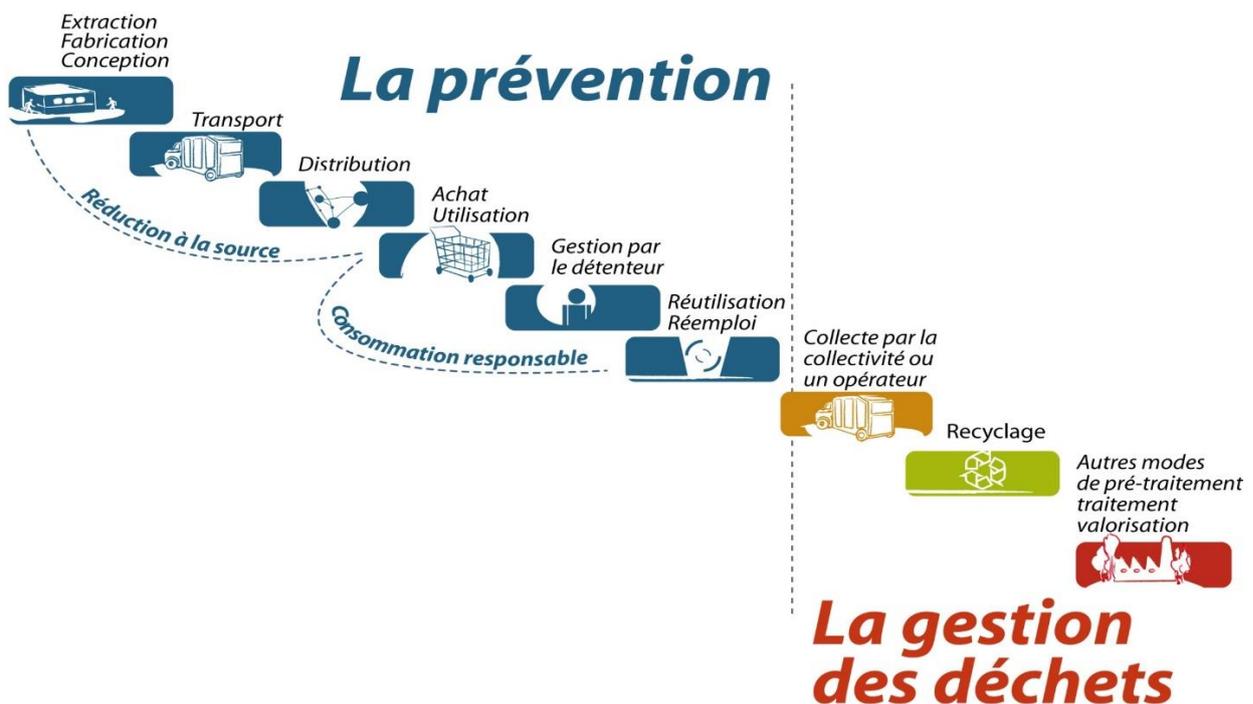
Pour les entreprises, le coût principal des déchets se situe avant la benne : les coûts de production (achat de matières et consommables dont proviennent les déchets, énergie, main d'œuvre) et les coûts de gestion interne (manutention et stockage) représentent la grande majorité de la facture.

Face au surplus de déchets produits, la capacité des centres de tri et de traitement de déchets existants s'avère parfois insuffisante ou doit être renouvelée dans de nombreux départements. L'implantation de nouveaux centres de tri ou l'extension des sites existants sont donc rendues nécessaires, bien que de fortes réticences soient exprimées par la population. »

Répondre aux objectifs réglementaires

« Diminuer la quantité de ses déchets, c'est s'inscrire dans la cohérence des politiques de l'Union européenne et de la politique nationale. Le Programme national de prévention des déchets met en avant la responsabilité de tous les acteurs dans la prévention :

- Les consommateurs par leur choix de consommation ;
- Les entreprises en privilégiant l'écoconception ;
- Les collectivités par leur éco-exemplarité. »



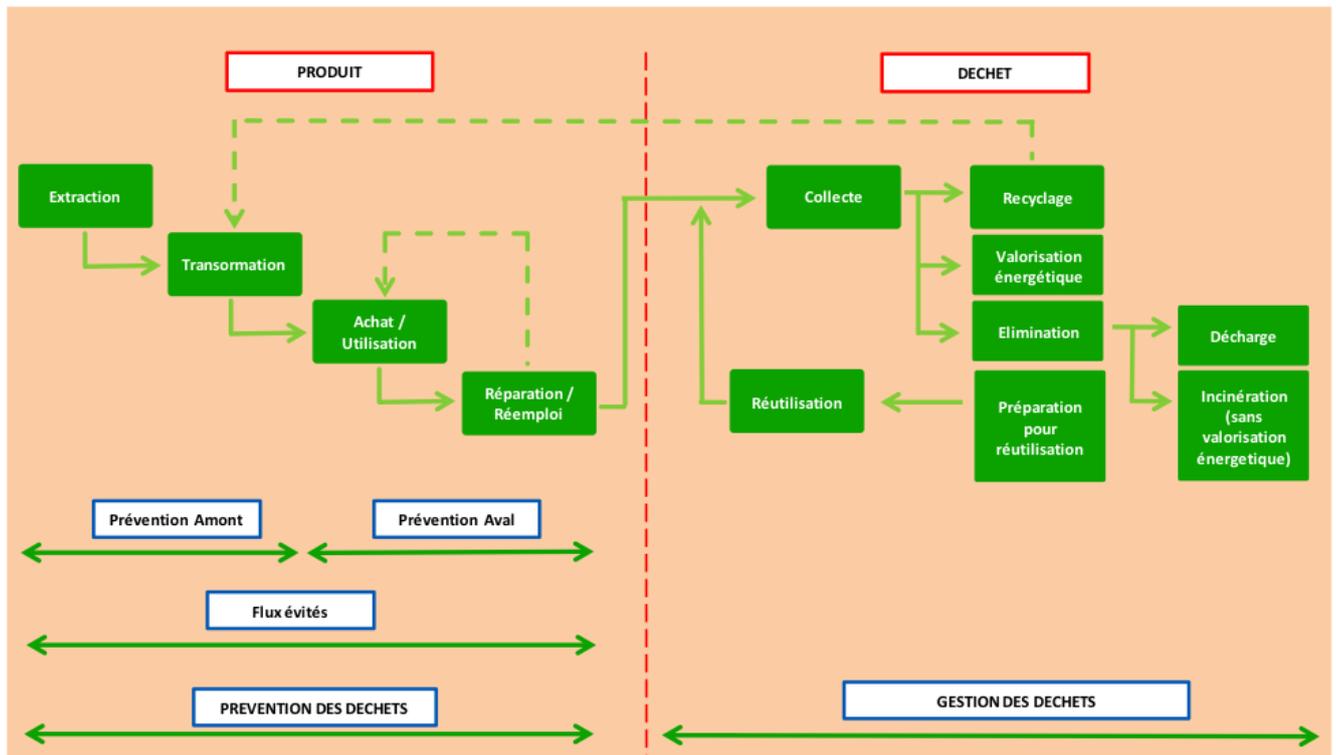


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit source ADEME

Trois grandes catégories d'actions de prévention sont envisageables :

Celles concourant à l'**exemplarité de la collectivité** qui pilote le programme,

Celles relatives à la **prévention quantitative** sur les différentes familles de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, déchets d'activité économique, ...),

Celles relatives à la **prévention qualitative**, notamment par la séparation des Déchets Dangereux (DASRI des ménages, déchets dangereux des ménages, DD, ...), la communication encourageant les alternatives à l'utilisation de produits générateurs de déchets dangereux (produits de substitution, utilisation économe de produits, pratiques alternatives, ...).

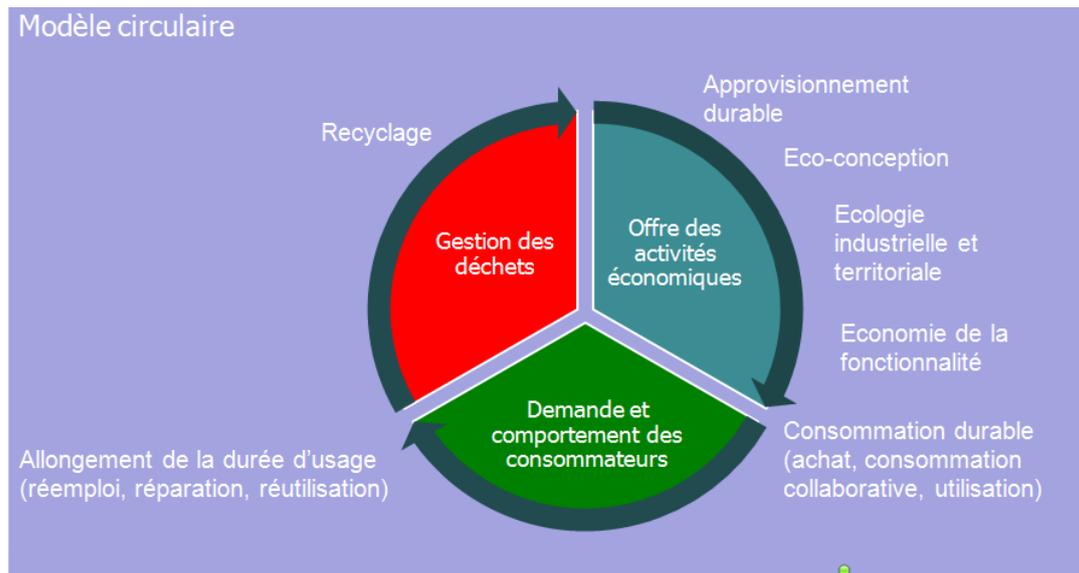
Depuis 2008, la prévention des déchets fait partie des axes prioritaires, avec notamment la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement qui fixait l'objectif de réduction des quantités d'ordures ménagères produites de 7% par habitant, pendant les cinq prochaines années puis la loi Grenelle 2 qui stipulait que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 vient conforter l'obligation pour les collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets de réaliser un programme local de prévention des déchets.

De plus, la loi Transition Énergétique Pour la Croissance Verte promulguée en 2015 impose une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits en 10 ans, soit une réduction de 1% par an.

Enfin, la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire fixe un objectif global de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% d'ici à 2030 par rapport à 2010 et un objectif de 5% d'ici à 2030 des tonnages de déchets ménagers réemployés ou réutilisés.

La prévention des déchets fait partie intégrante de la transition d'un modèle économique linéaire vers une économie circulaire. Le schéma ci-dessous rappelle les grands axes à développer pour changer de modèle :



3 RAPPELS REGLEMENTAIRES

3.1 REGLEMENTATION NATIONALE

Pour lutter contre la production des déchets, les politiques publiques de l'environnement ont intégré la prévention comme priorité dans leurs plans d'actions et ce depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

Sur le plan national, cette directive se traduit par **la loi du 3 août 2009**, dite « **Grenelle 1** », fixant une diminution de 15% des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération.

Au niveau local, **la loi du 12 Juillet 2010** dite « **Grenelle 2** », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009.

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD), **la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008**, oblige les états membres de l'union européenne de se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD).

Un nouveau plan national de prévention des déchets a été défini pour la période 2021-2027 actualisant les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées.

Ce programme fixe notamment comme objectifs quantifiés à atteindre d'ici à 2030 à savoir :

- La réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- La réduction de 5% des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite ;

- L'atteinte de l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation ;
- Et la réduction du gaspillage alimentaire de 50%.

Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP)

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012 ; ce qui met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.



PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :
www.prevention-dechets.gouv.fr

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) et permet ainsi de :

Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;

Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ce document de planification territoriale est réglementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

Constituer une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA

Etablir un état des lieux (recenser l'ensemble des acteurs concernés, identifier les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, rappeler les mesures de prévention déjà menées, décrire les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA)

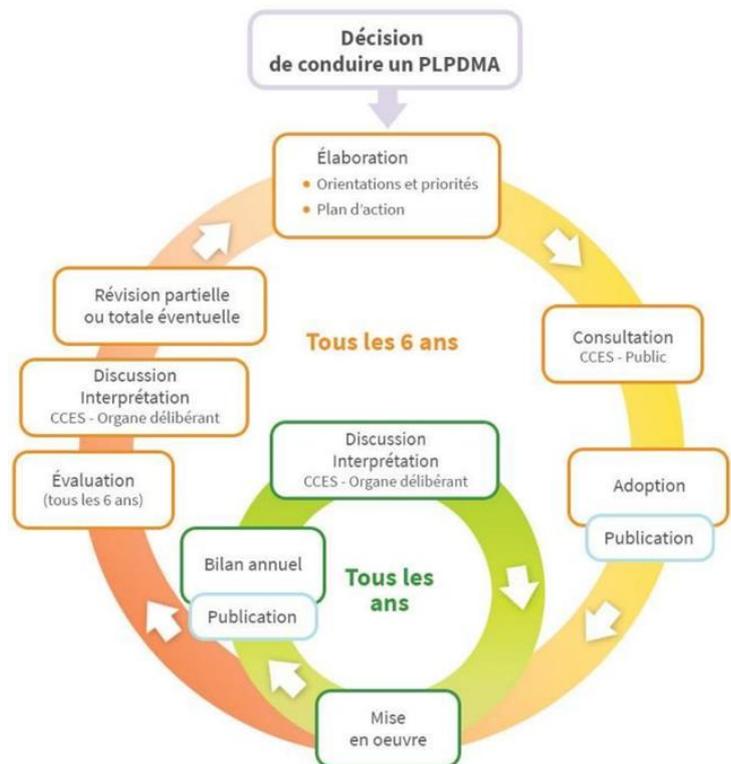
Définir les objectifs de réduction à atteindre

Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel

Choisir les indicateurs de suivi

Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis

Mettre à disposition du grand public le projet adopté



Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Ces déchets peuvent être non dangereux, dangereux, ou issus du BTP. Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Les objectifs sont :

Réduire de -10% des quantités de DMA d'ici 2020 par rapport à 2010

Décliner l'objectif à 6 ans à travers des objectifs intermédiaires annuels

LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs dans différents domaines d'actions, dont les déchets.



Les mesures sont les suivantes :

Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (2020) ;

Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;

Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;

Recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation.

Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers des filières de valorisation, 55% en 2020 et 65% en 2025.

Lutter contre le gaspillage alimentaire.

LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.



Les grandes mesures sont les suivantes :

Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : de 30% par rapport au PIB d'ici 2030

Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010

Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025

Réduire les émissions de GES en économisant 8 millions de T de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique

Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, dont dans des métiers nouveaux

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans.

En matière de réduction à la source

Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés



produits par habitant et en réduisant de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010

Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040

Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale

Réduire de 50% d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique

Remplacer la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable d'ici le 1er janvier 2023 pour les repas consommés sur place

Interdire des boîtes en polystyrène expansé à compter du 1er janvier 2021 et des sachets de thé en plastique à compter du 1er janvier 2022

Interdire des jouets en plastique dans les menus enfants au 1er janvier 2022

Interdire l'expédition sous emballage plastique des publications de presse (au 1er janvier 2025) et de publicité (au 1er janvier 2023)

Favoriser le vrac pour réduire les emballages

Obliger les établissements recevant du public à s'équiper de fontaines d'eau au 1er janvier 2022

Interdire l'emballage plastique autour des fruits et légumes au 1er janvier 2022

Stopper l'impression des tickets de caisse et de carte bleue au 1er janvier 2023

En matière de réemploi

Atteindre 5 % d'emballages réemployés (par rapport aux emballages à usage unique) mis en marché en France en 2023 et 10 % en 2027

Interdire la destruction des invendus non alimentaires au 31 décembre 2021 pour les produits déjà sous filière REP, et au 31 décembre 2023 pour les autres produits.

Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année

Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité

Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées

En matière de réduction de la nocivité des déchets

Interdire les contenants en plastique pour réchauffer les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge au 1er janvier 2025

Permettre la vente des médicaments à l'unité au 1er janvier 2022

Mettre fin à la distribution des imprimés publicitaires contenant des huiles minérales au 1er janvier 2022

Ajouter un filtre à microfibres de plastique sur les lave-linge neufs au 1er janvier 2025

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement.

On retiendra :

Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,

Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,

En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement

3.2 REGLEMENTATION REGIONALE

LE PRPGD GRAND EST

L'objectif du PLPDMA est d'être en cohérence avec les autres documents de planification, et notamment le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets).

Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional et intégré au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) lors de son adoption en février 2020.

Sa démarche est guidée par l'économie circulaire afin de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et les gaspillages des ressources ainsi que la production de déchets.

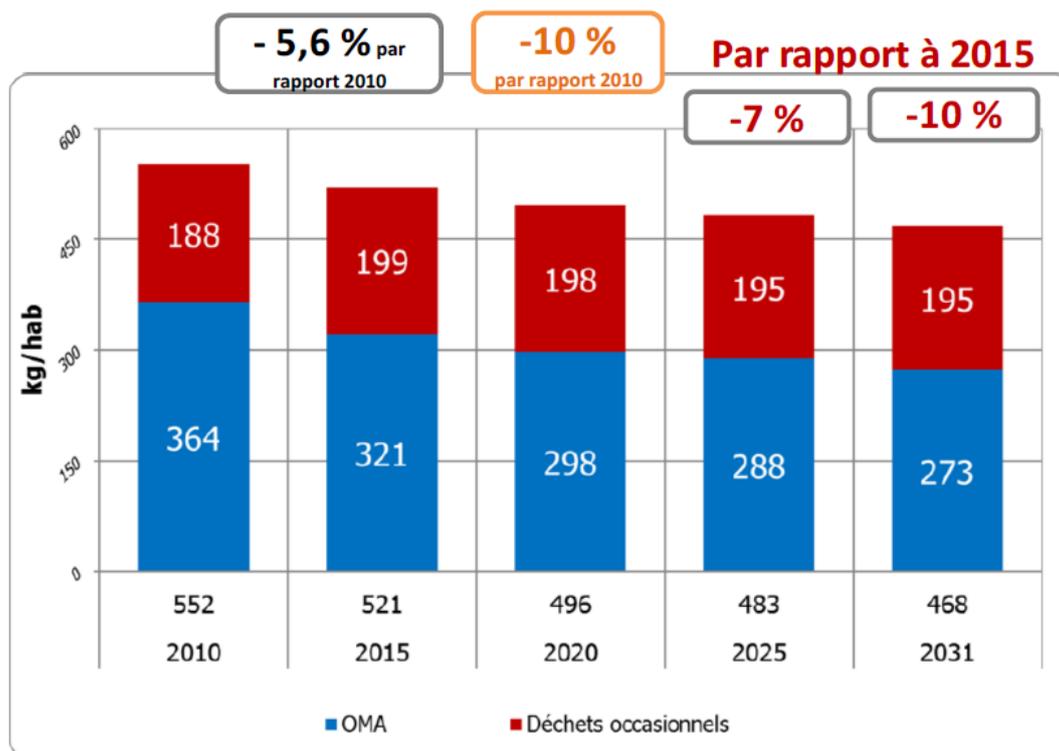


Les déchets considérés dans le PRPGD sont les déchets non dangereux non inertes, les déchets inertes, les déchets dangereux et ce quel que soit leur producteur à l'exception des déchets issus du nucléaire.

Les objectifs attendus sont :

Réduire de 10% la quantité de DMA collectée entre 2010 et 2020, réduire de 7% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031 ;

Atteindre un taux de couverture de population par la tarification incitative de 22 % en 2020, 37% en 2025 et 40% en 2031.



Evolution de la quantité de DMA produits à l'habitant

L'objectif de prévention des déchets ménagers et assimilés se décline sur les ordures ménagères et assimilées d'une part et les déchets occasionnels (déchets produits principalement en déchèteries) d'autre part.

Poursuivre et renforcer la réduction des ordures ménagères et assimilées

Il s'agit d'amplifier la diminution de la quantité d'ordures ménagères produites par habitant et par an (-5,6% entre 2010 et 2015 en kg/hab.an) en mettant notamment l'accent sur :

- Le détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels** : détournement de 15% dès 2024.

Chaque territoire devra ensuite s'approprier cet objectif et le décliner par :

Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le développement du compostage de proximité des biodéchets : mesure contribuant avec la collecte, au tri à la source des biodéchets ;

- La consommation responsable** : cet axe englobe l'ensemble des actions de sensibilisation vers le grand public visant à les informer et à les sensibiliser sur une consommation différente de leurs pratiques actuelles et moins productrice de déchets ;
- L'éco exemplarité des administrations** dont les déchets sont souvent pris en charge par le service public de gestion des déchets ;
- La réduction de la quantité de déchets assimilés (17% des OMr en moyenne réf. nationale)** : l'objectif régional est d'entraîner dans la même dynamique de réduction les déchets des activités économiques utilisant le service public de gestion des déchets. Les actions concernent tous les déchets assimilés (biodéchets, déchets recyclables et résiduels).
- La Tarification Incitative (TI)** avec des objectifs spécifiques.

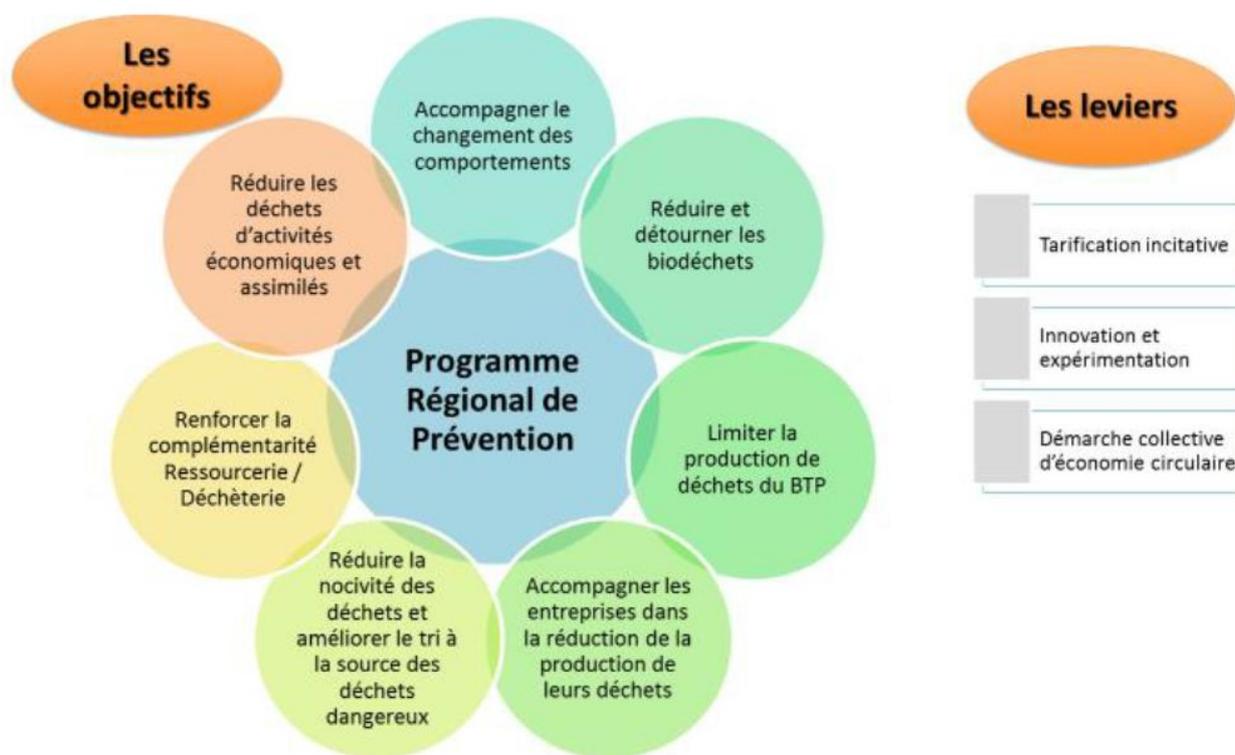
Poursuivre et renforcer la prévention des déchets occasionnels principalement collectés en déchèterie

L'objectif du Plan est de faire basculer l'évolution de la production par habitant et par an de déchets occasionnels. Ainsi on passerait d'une augmentation passée constante (+8% entre 2010 et 2015 en kg/hab./an) à une diminution future, en ciblant plus particulièrement les flux suivants :

Les déchets verts : limiter la prise en charge des déchets verts par le service public de collecte/déchèterie en proposant des alternatives à leurs producteurs (détail au chapitre III). L'objectif régional est de stabiliser la production ;

Les déchets encombrants : développer le réemploi, la réparation et la réutilisation mais aussi d'autres actions comme le développement de l'achat responsable, de l'éco-conception, de la lutte contre l'obsolescence programmée et de la reprise dans le cadre du 1 pour 1 (DEEE). L'objectif régional est d'atteindre une réduction de -4 kg/hab. par rapport à 2015 aux échéances du Plan.

Pour ce faire, les axes définis dans le plan en termes de prévention sont les suivants avec des objectifs de réduction des DMA ambitieux



Les 7 axes stratégiques du Programme Régional de Prévention

Les axes sont déclinés ci-dessous :

AXE 1 : Accompagner le changement des comportements

- La sensibilisation et l'information
- La place des collectivités et les outils dont elles disposent pour accompagner les habitants
- Mettre en place des expériences exemplaires : faire évoluer les pratiques dans les administrations / sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des

déchets (formation des agents, sensibilisation des élus et responsables) / diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques

AXE 2 : Réduire et détourner les biodéchets

« Le Plan régional recommande un objectif global de séparation et de détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels de 15% des OMr dès 2025. »

- Réduire le gaspillage alimentaire
 - Continuité et mise en place de PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)
 - Sensibiliser les particuliers sur leurs pratiques au quotidien
 - Accompagner la restauration collective
 - Encourager la réduction des pertes et gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne
- Repenser la production et l'usage des déchets verts
 - Promotion du jardinage au naturel :
 - Recommandation de mise à disposition de solutions de broyage de proximité
 - Informer, sensibiliser, former les habitants
 - Introduction de prescriptions dans les documents d'urbanisme
 - Développement de la gestion différenciée des espaces verts
 - Formation des agents des collectivités et des professionnels, relayés notamment par les chambres consulaires et organisations professionnelles
 - Intégration de clauses dans les marchés/contrats de prestation de services pour la mise en oeuvre de ces pratiques, dans le cadre de la commande publique et des marchés passés par les bailleurs, syndicats et copropriétaires
 - Recherche systématique de mutualisation de moyens entre collectivités (broyeurs, tondeuses mulching...), de manière à faciliter l'acquisition des matériels et leur rentabilité ;
 - Intégration de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour les nouvelles constructions de zones d'activités imposant l'implantation d'espèces végétales adaptées par type de territoire et une gestion différenciée des espaces verts
 - Communication sur les nouvelles pratiques, les causes de ces choix et les conséquences visuelles et autres pour que la population accepte, intègre et expérimente également ces changements.
- Trier à la source les biodéchets et les gérer en proximité pour permettre leur valorisation et leur retour au sol

AXE 3 : Limiter la production de déchets du BTP

- Éviter la production hors chantiers de matériaux inertes excavés
- Favoriser la réduction des quantités de déchets non dangereux mais aussi leur réemploi et leur réutilisation
- Réduire la nocivité des matériaux utilisés et des déchets produits.

AXE 4 : Accompagner les entreprises dans la réduction de la production de leurs déchets

- Capitalisation et la valorisation des retours d'expérience
- Communication auprès des entreprises
- Accompagnement des acteurs économiques
- Economie de la fonctionnalité

AXE 5 : Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux

- Développer la prévention des déchets dangereux en limitant l'utilisation de matériaux ou produits dangereux, en favorisant l'innovation, en sensibilisant les producteurs au risque liés à ces déchets;
- Améliorer la séparation et la collecte des déchets dangereux

AXE 6 : Renforcer la complémentarité ressourceries et déchèteries

- Travailler en amont avec les fabricants
- Faire connaître les acteurs et opérateurs du réemploi et de la réparation

AXE 7 : Réduire les déchets d'activités économiques et assimilées

Au-delà des axes identifiés, le PRGPD a identifié des leviers de la prévention

Développement de la tarification incitative

Innovation et expérimentation

Inscription dans une démarche d'économie circulaire

Le schéma en page suivante, synthétise les objectifs réglementaires nationaux et les objectifs du plan en ce qui concerne la prévention de l'ensemble des déchets concernés par le plan, ainsi que les principales actions préconisées pour y parvenir.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE PRÉVENTION

--- Objectifs du Plan
 — Objectifs réglementaires Intégrés au Plan

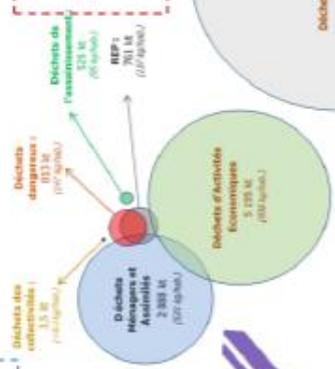
ACTIONS

- Accompagner les changements de comportement ;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation
- Développer l'eco-exemplarité ;
- Réduire également les déchets « assimilés » ;
- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets occasionnels en développant le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets encombrants et mobiliers notamment en renforçant la complémentarité déchetterie/ressourcerie ;
- Développer la tarification incitative en créant les conditions favorables pour la développer et atteindre d'un taux de couverture 22% de la population en 2020, 37% en 2025, et de 40% en 2031.

OBJECTIF 2031 :
 -10% par rapport à 2015
 Soit 468 kg/hab./an

OBJECTIF 2025 :
 -7% par rapport à 2015
 Soit 483 kg/hab./an

OBJECTIF 2020 :
 -10% par rapport à 2010
 Soit 483 kg/hab./an



ZOOM BIO - DECHETS

OBJECTIF 2023 :
 72 000 T de biodéchets gérés via du compostage de proximité

OBJECTIF 2025 :
 -50% de gaspillage alimentaire (-81 000 T)

ACTIONS

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Repenser la production et l'usage des déchets verts par la promotion du jardinage au naturel et le développement de la gestion différenciée des espaces verts.

Les Véhicules Hors d'Usages (VHU)
ACTIONS : améliorer le maillage du territoire, le suivi des tonnages, l'information et la sensibilisation sur les conditions d'élimination de ces déchets.

ACTIONS :

- Favoriser l'économie circulaire et l'innovation (recherche et développement des produits, amélioration des processus de production, développement de synergies entre entreprises) ;
- Intégrer des clauses éco-responsables dans la commande publique.

Les déchets amiantés :
ACTIONS : améliorer leur collecte en l'autorisant sur certaines déchèteries (environ 3 par département) et informer sur les risques des mauvaises manipulations.

OBJECTIF :
 RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DANGEREUX

OBJECTIF :
 AMÉLIORER LE NIVEAU DE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

OBJECTIF :
 RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DANGEREUX

ACTIONS :

- Renforcer le niveau de tri et de collecte dans les PME PMI et TPE ;
- Améliorer les pratiques de gestion des déchets dangereux des ménages et des établissements publics ;
- Favoriser les solutions innovantes.

OBJECTIF 2025 :
 -15% de déchets inertes (-2 082 000 T)
 soit 11 798 000 T

ACTIONS

- Développer l'exemplarité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
- Réemployer les déchets de chantiers à hauteur de 20% en 2031 ;
- Privilégier les matériaux éco-conçus ;
- Allonger la durée de vie des ouvrages,
- Mise en œuvre d'une méthode claire avec des indicateurs permettant de suivre les efforts de prévention du secteur du BTP.

ACTIONS

- Favoriser l'innovation et mettre en place des expériences exemplaires ;
- Travailler dans une dynamique d'économie circulaire ;
- Améliorer la transversalité avec les collectivités, afin de capitaliser les messages et l'information des acteurs.
- Travailler sur la tarification.

3.3 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

LE SRADET

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) approuvé par le préfet de Région le 22 novembre 2019, intègre plusieurs outils de planification sectoriels dont le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**.

Voulu par la loi NOTRe de 2015, ce « schéma des schémas » multi-thématique et transversal qui couvre 12 domaines dessine ce que sera le Grand Est en 2050 afin de construire un avenir durable pour les territoires de la région.

Le SRADET décline ces grandes orientations en 30 objectifs (cf. page suivante) à atteindre d'ici 2050 organisé autour de deux axes stratégiques qui s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification ainsi qu'aux « acteurs déchets ».



Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Pour une région engagée dans les transitions énergétique et écologique

Notre ambition « *Pour des territoires tournés vers l'avenir qui anticipent les bouleversements de notre planète à travers le choix d'un modèle énergétique durable, la valorisation de nos ressources et patrimoines et en réinventant les territoires vécus.* »



Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

Pour une organisation structurée et des coopérations aux échelles interterritoriales, interrégionales et transfrontalières

Notre ambition « *Pour un espace européen connecté, par la fibre, par ses réseaux de transports et de villes dynamiques, qui porte une même ambition pour chaque territoire grâce à des solidarités et des coopérations renouvelées. Un espace organisé et mobilisé pour prendre en main son avenir.* »

Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

CHOISIR UN MODÈLE ÉNERGÉTIQUE DURABLE

- Objectif 1 ■ Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050
- Objectif 2 ■ Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti
- Objectif 3 ■ Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte
- Objectif 4 ■ Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique
- Objectif 5 ■ Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie

VALORISER NOS RICHESSES NATURELLES ET LES INTÉGRER DANS NOTRE DÉVELOPPEMENT

- Objectif 6 ■ Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages
- Objectif 7 ■ Préserver et reconquérir la trame verte et bleue
- Objectif 8 ■ Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
- Objectif 9 ■ Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- Objectif 10 ■ Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Objectif 11 ■ Économiser le foncier naturel, agricole et forestier

VIVRE NOS TERRITOIRES AUTREMENT

- Objectif 12 ■ Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
- Objectif 13 ■ Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien
- Objectif 14 ■ Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation
- Objectif 15 ■ Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique
- Objectif 16 ■ Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement
- Objectif 17 ■ Réduire, valoriser et traiter nos déchets

Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

CONNECTER LES TERRITOIRES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

- Objectif 18 ■ Accélérer la révolution numérique pour tous
- Objectif 19 ■ Gommer les frontières et ouvrir le Grand Est à 360°
- Objectif 20 ■ Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale

SOLIDARISER ET MOBILISER LES TERRITOIRES

- Objectif 21 ■ Consolider l'armature urbaine, moteur des territoires
- Objectif 22 ■ Moderniser les infrastructures de transport tous modes et désenclaver les territoires
- Objectif 23 ■ Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation
- Objectif 24 ■ Organiser les gouvernances et associer les acteurs du territoire

CONSTRUIRE UNE RÉGION ATTRACTIVE DANS SA DIVERSITÉ

- Objectif 25 ■ Adapter l'habitat aux nouveaux modes de vie
- Objectif 26 ■ Rechercher l'égalité d'accès à l'offre de services, de santé, sportive et culturelle
- Objectif 27 ■ Développer une économie locale ancrée dans les territoires
- Objectif 28 ■ Améliorer l'offre touristique en s'appuyant sur nos spécificités

En conclusion, impliquer chacun pour un élan collectif

- Objectif 29 ■ Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional
- Objectif 30 ■ Rêver Grand Est et construire collectivement une image positive du territoire

Synthèse des 30 objectifs déclinés dans le SRADDET

Objectif 17 ■ Réduire, valoriser et traiter nos déchets

La Région et les territoires du Grand Est souhaitent poursuivre leurs efforts dans le domaine de la réduction des déchets et dans l'appréhension des déchets en tant que ressources valorisables, enjeu majeur d'avenir. Cet objectif de réduction des déchets passe par la **prévention** d'une part et d'autre part par le **traitement des déchets selon la hiérarchie des modes** qui consiste à privilégier, dans l'ordre de priorité, la réutilisation (tri sélectif), le recyclage matière et organique (compost), soit toute autre valorisation avant l'élimination. Pour traiter les déchets résiduels, le Grand Est dispose d'un bon maillage en installations de stockage et de traitement. Pour aller plus loin, l'**adaptation des capacités des installations de traitement** des déchets doit permettre d'assurer le traitement et la valorisation des déchets produits dans la Région, en garantissant les **principes de proximité et d'autosuffisance régionale**. Enfin, les flux de déchets avec les installations des régions et pays voisins doivent être équilibrés et permettre, en cas de situation exceptionnelle, une continuité du service de traitement des déchets.



RÉDUIRE DE **10 %** LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2020
PAR RAPPORT À 2010 NOTAMMENT PAR :

- LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS D'ICI 2024 ;
- L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES D'ICI 2022;
- 40 % DE LA POPULATION COUVERTE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE EN 2031



VALORISER **55 %**
DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON
INERTES EN 2020 ET **65 %** EN 2025



LIMITER À **75 %** LES CAPACITÉS
D'INCINÉRATION DES DÉCHETS SANS
VALORISATION EN 2020 ET À **50 %**
EN 2025 PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS
EFFECTIVEMENT INCINÉRÉES EN 2010



VALORISER **70 %**
DES DÉCHETS DU BTP EN 2020



LIMITER À **70 %**
LES CAPACITÉS AUTORISÉES DE STOCKAGE
EN 2020 ET À **50 %** EN 2025 PAR RAPPORT
AUX QUANTITÉS EFFECTIVEMENT ENFOUIES EN 2010

Le PLPDMA de la CCPS devra être compatible avec le PRPGD Grand Est, lui-même compatible avec le SRADET.

La CCPS est rassemblée avec 13 intercommunalités voisines, dont la métropole nancéienne, au sein de l'espace de coopération et de solidarité du Multipôle Sud Lorraine, porteur du SCOT 54 (Schéma de COhérence Territoriale Sud 54) qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'environnement et de paysage.

Extrait du SCOT 2014 : « Le SCOT devra notamment veiller à la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être de tous, par la maîtrise des risques, la réduction des nuisances et le traitement des déchets »

Ce document, en cours de révision pour une approbation en 2024. D'ores et déjà des points ont été inscrits dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), cf. extrait ci-dessous :

Améliorer la fonctionnalité, la qualité, l'insertion paysagère et réduire les impacts environnementaux des ZAE

Objectifs

A / Faciliter la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer la fonctionnalité des ZAE, en particulier :

- Réfléchir à une mixité fonctionnelle plus marquée sur certaines zones d'activité stratégique d'intérêt Multipôle par le développement d'équipements et de services mutualisés à condition de ne pas déséquilibrer l'offre de service et d'équipement des polarités proches.
- Reconnecter les zones à la ville multifonctionnelle et aux centralités existantes notamment par le développement des liens fonctionnels avec les tissus urbains situés à proximité, pour améliorer l'accessibilité par les modes actifs et encourager la fréquentation de l'offre en services, équipements, commerces des tissus urbains constitués.
- Améliorer l'accessibilité et la desserte des ZAE par des modes alternatifs à la voiture individuelle (articulation avec les transports collectifs, itinéraires cyclables, aires de covoiturage...)
- Mutualiser de la gestion des **déchets**.

LES ORIENTATIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE

PLANIFIER L'AMBITION ENERGÉTIQUE ET LE DÉPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Objectifs

Traduire l'ambition énergétique à l'échelle locale

A/ Fixer l'objectif d'au moins 50 % des consommations du Sud Meurthe-et-Mosellan couvertes par la production d'EnR&R en 2050

- Mettre en cohérence les planifications du déploiement des EnR&R et des documents d'urbanisme, en particulier PLU/PLUi.
- Développer le potentiel de production et d'approvisionnement en EnR&R dans les projets.
- Associer l'agriculture à la production d'énergies renouvelables du territoire, à travers la valorisation des **déchets** agricoles dans une logique d'économie circulaire.

AMELIORER LA GESTION DES DECHETS

Le SCoT souhaite participer au projet national pour poursuivre et amplifier le découplage entre croissance et production de déchets. Il s'inscrit dans les objectifs du SRADET concernant les déchets et l'économie circulaire. Ainsi, les objectifs sont de :

A/ Contribuer à réduire les déchets à la source

B/ Développer et renforcer les filières de recyclage des déchets

- En particulier dans les ZAE en s'appuyant sur les dynamiques d'économie circulaire autour de la gestion et de la valorisation des déchets

C/ S'engager dans la valorisation énergétique et organique des déchets.

D/ Veiller à la bonne insertion, dans leur environnement, des nouveaux équipements ou dispositifs de tri et faciliter la collecte ou le traitement de proximité (par exemple, le compostage avec l'installation de composteurs en pied d'immeubles) dans les espaces urbains.

Les documents d'urbanisme et/ou politiques publiques :

- Ne doivent pas aller à l'encontre d'un nouveau projet de gestion des déchets identifié comme nécessaire et doivent donc prévoir les espaces indispensables à l'implantation des équipements.
- Faciliter la mutualisation des lieux de collecte et de recyclage des déchets et si possible leur valorisation énergétique.

UNE EXPLOITATION RAISONNEE ET DURABLE DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

Objectifs

A/ Gérer de façon durable et économe les ressources du sous-sol

B/ Utiliser de manière optimale les matériaux, et en priorité, ceux issus du recyclage des déchets inertes et la réutilisation des matériaux de déconstruction

LE PCAET

Le territoire compte un Plan Climat Energie Territoriale (PCAET) en lien avec le Pays Terres de Lorraine.

Les atouts et opportunités au niveau du territoire, relevés au niveau de la gestion des déchets :

Volet agriculture et consommation :

- Augmentation des revenus des agriculteurs : valorisation des déchets agricoles,

Volet économie locale :

- Mise en place de la RI qui a permis de diviser par plus de 2 les déchets ménagers
- PLPDMA en cours sur le territoire : réduction globale des déchets, formations, sensibilisation, etc.
- Point de collecte des déchets verts : non ligneux utilisés en méthanisation et ligneux broyés puis mis à disposition en libre service
- Diminution des coûts de traitement des déchets par la réduction des déchets à la source

Cependant des mesures précisées dans le PCAET doivent être établies :

Volet agriculture et consommation :

- Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone

Volet économie locale :

- Réduire, réutiliser et valoriser les déchets (du BTP et de l'économie locale)

LE TEPOS

La CCPS en tant que collectivité locale des Pays Terres de Lorraine est engagé dans un TEPos (Territoire à Energie Positive afin de réduire ses besoins d'énergie au maximum, énergétique, et les couvrir par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus ») à l'horizon 2050-2060.

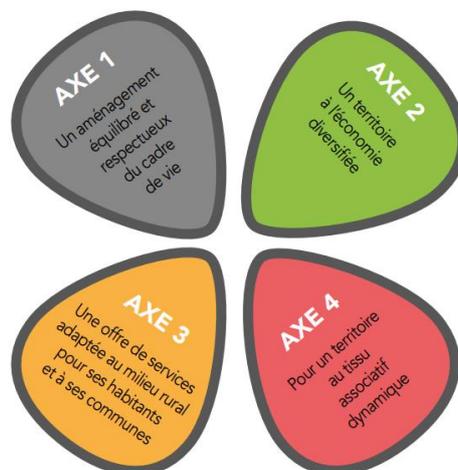
Dans le cadre du TEPos établi sur la période 2016-2020, il est inscrit en lien avec la gestion des déchets les deux points suivants au niveau du plan décliné en 5 axes

AXE 1 : Sensibilisation
AXE 2 : Économie ... Favoriser l'innovation dans le secteur de la transition énergétique, l'accueil d'entreprises sur le territoire, développer des filières éco-matériaux.
AXE 3 : Habitat
AXE 4 : Transport / Urbanisme
AXE 5 : Production d'énergies renouvelables ... Développer des filières énergies renouvelables bois énergie, méthanisation, hydroélectricité, éolien, géothermie...

LE PROJET DE TERRITOIRE A L'HORIZON 2025 ET AU-DELA

La CCPS a élaboré un projet de territoire en vue de connaître son territoire, d'appréhender ses problématiques et ses enjeux et de réfléchir à son développement et son aménagement.

Il en résulte un projet de territoire qui compte 61 actions à ce jour, réparties entre 4 axes.



A souligner que le projet de territoire du Pays du Saintois s'inscrit de façon cohérente avec celui du Pays Terres de Lorraine : « Terres de Lorraine en transition 2016- 2020 ».

Au travers du Pays Terres de Lorraine, la CCPS est aujourd'hui engagée dans le PAT Sud 54 (Projet Alimentaire Territorial sud 54) qui concentre un projet multi-partenarial mené à deux échelles de territoire :



L'objectif de ce PAT Sud 54 est de créer du lien et de la synergie entre les partenaires et leurs actions pour élaborer une stratégie de développement territorial commune et parvenir à un changement d'échelle.

Les actions mises en avant sont les suivantes :

Développer une culture du consommateur local

Améliorer la chaîne logistique d'approvisionnement et de commercialisation des produits locaux

Développer les productions déficitaires et relocaliser les filières

Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, de la production à la gestion des déchets

1- Soutenir les productions intégrant des pratiques agro-écologiques

2- Mettre en œuvre et promouvoir des initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire

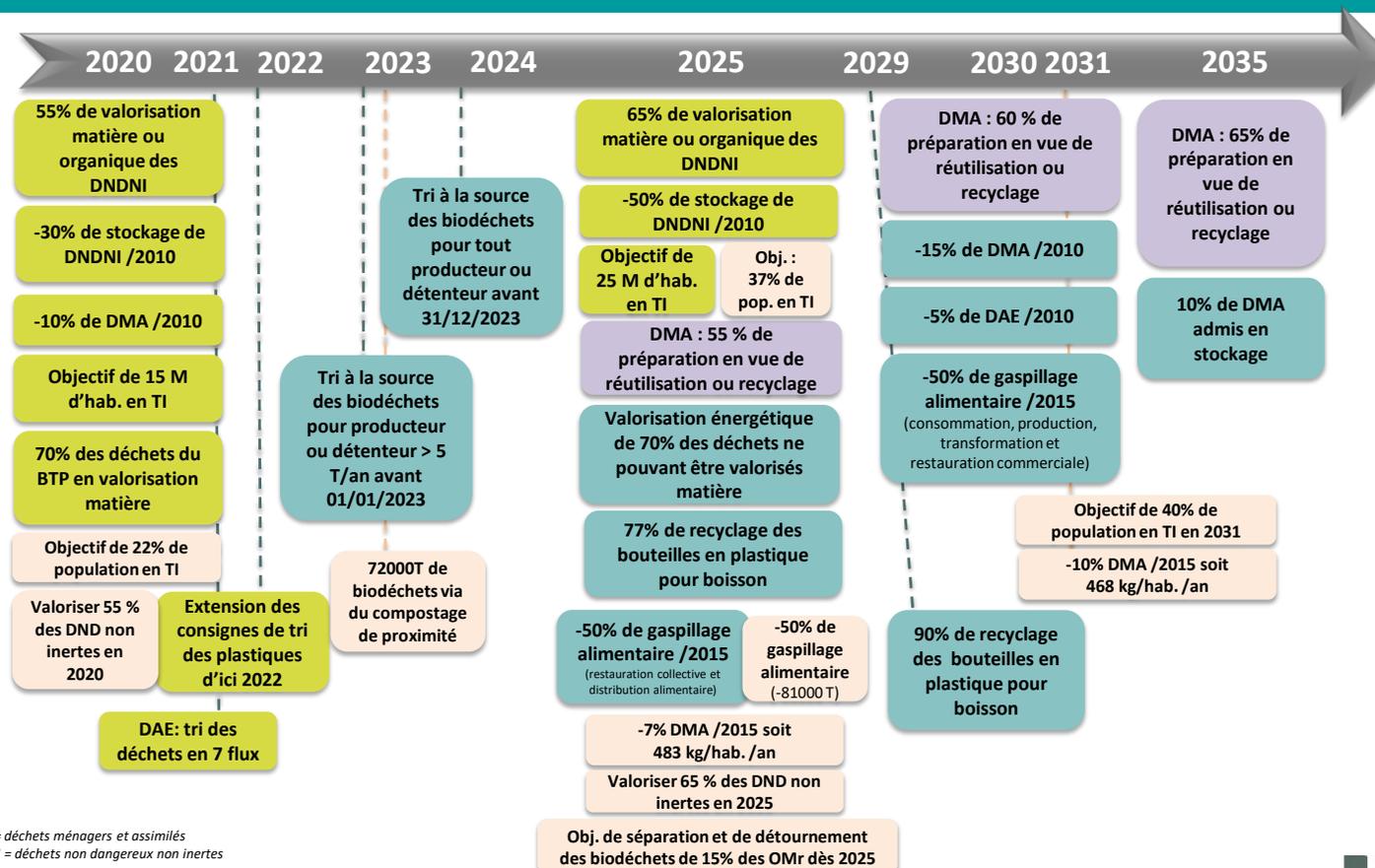
- Prévenir le gaspillage ou nourrir les animaux avec les restes de repas (lutter contre le gaspillage alimentaire)
- Composter ou méthaniser en proximité (valoriser les déchets de préparation et de services des repas)

Permettre une alimentation de proximité, saine et de qualité pour tous.

3.4 SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

En page suivante est représentée une frise (source Inddigo) qui reprend les principaux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets passés et à venir :

Objectifs réglementaires avec PRGPD Grand Est



Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020)

Ordonnance du 29 juillet 2020

PRGPD Grand Est



4 LES ENJEUX DU TERRITOIRE

REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS

La CCPS présente une production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) inférieure aux moyennes nationale, régionale et départementale,

En 2022, un habitant de la CCPS a produit 453 kg/hab./an hors gravats (512 avec gravats) contre 502 kg/hab./an en moyenne pour les intercommunalités de Meurthe et Moselle et 547 kg/hab./an à l'échelle nationale.

La CCPS respecte à ce jour les objectifs règlementaires (483 kg/hab. en 2025 et 468 kg/hab. en 2031) cependant elle peut poursuivre ses efforts

L'objectif du PLPDMA sera de poursuivre la diminution de cette production de déchets à l'habitant déjà entamée préalablement.

SAVOIR DIFFERENCIER LES PRODUCTEURS DE DECHETS

La CCPS collecte les déchets des ménages et de certains professionnels par le biais de ses marchés avec des entreprises privées.

Le territoire dispose de données de reporting sur le type de producteur de déchets et également sur les quantités produites (à partir du nombre de levées du bac et d'un taux de remplissage estimé) par ces différents producteurs (ménages, non ménages) au travers du fichier de la base de données liée à la redevance incitative (volume de bac installé par entité utilisatrice du service déchets et levée annuelle).

Le PLPDMA associe tous les producteurs de ces déchets autour d'un objectif commun : la prévention des déchets. Une meilleure connaissance des différents producteurs de déchets permet ainsi de mettre en place des actions pertinentes sur les cibles adéquates.

POURSUIVRE LA MAITRISE DES COÛTS DE GESTION DES DECHETS

L'analyse économique du service met en évidence un coût de gestion des déchets de la collectivité plus faible au regard des coûts moyens nationaux, régionaux et pour la même typologie de milieu.

Le coût aidé moyen de la gestion des déchets à la CCPS s'élève à 71.2 €HT/habitant/an contre 98.9 €HT/habitant en milieu rural et 102.3 €HT/habitant au niveau national.

Tous les moyens qui permettront de réduire à la source la production de déchets et de les détourner des dispositifs de gestion (collecte, transport, tri/traitement...) permettront également de réduire les coûts associés à leur gestion. Par simple analogie, lorsqu'un déchet n'est pas produit, il n'a pas à être géré.

ADAPTER LE PROGRAMME A LA TYPOLOGIE DU TERRITOIRE : RURAL

Le territoire rural, présente une densité de population inégalement répartie sur ses 55 communes, avec en moyenne 41 hab./km².

La plus importante en termes de population municipale est Vézelize avec 1 361 habitants et Leménil-Mitry est la commune la moins peuplée avec 3 habitants.

DEVELOPPER UNE VISION « DECHETS » COMMUNE ET PARTAGEE

Pour réussir son PLPDMA la « vision déchets » de la CCPS devra être commune et partagée au sein de ses services, de ses élus et des communes. A terme cette vision partagée devra se ressentir plus largement sur l'ensemble des acteurs du territoire.

Bien qu'ils représentent un réel enjeu, depuis de nombreuses années le tri sélectif et la qualité du tri prennent une place prépondérante dans la stratégie de gestion des déchets de la collectivité. Néanmoins, tout en maintenant les efforts sur le tri sélectif, **la prévention doit désormais être la porte d'entrée de la vision déchets** et se traduire par une stratégie claire, conforme à la hiérarchie des modes de traitement : « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. »

La composition de la CCES devrait de ce fait intégrer toutes les typologies d'acteurs en faisant une place importante aux membres représentant les citoyens, notamment les associations, en mesure de porter les actions sur le territoire et de faire force de proposition quant aux ambitions du territoire en matière de prévention.

MODERNISATION DES DECHETERIES : ZONE REEMPLOI ?

Une déchèterie est présente sur le territoire basée à Tantonville et gérée en prestation de service. Une zone de réemploi pourrait permettre d'éviter des jeter des meubles ou objets pouvant être réemployés ou réparés.

DAVANTAGE DE COMMUNICATION

La prévention passe surtout par la communication, il est donc très important pour la CCPS de communiquer aux particuliers et aux professionnels sur l'importance de leur impact et de leur pouvoir sur la production de déchets, afin de les **sensibiliser** et de les **inciter à s'investir** à leur tour dans les actions de prévention.

IMPLIQUER LES COMMERCEs, RESTAURANTS, ET GROS ACTEURS DU TERRITOIRE

Il est nécessaire d'impliquer certains secteurs d'activités (tels que les acteurs de commerces de gros et de détail, des transports, des hébergements et des restaurants), qui jouent un rôle très important dans la production de déchets.

BIODECHETS : COMMENT LES DETOURNER DES COLLECTES ?

La CCPS a déjà amorcé une **valorisation in situ des biodéchets** alimentaires sur son territoire : vente de composteurs individuels aux ménages. La stratégie étant de répondre aux objectifs réglementaires (obligation de tri à la source des biodéchets avant fin 2023) et de réduire la part de résiduels envoyée en stockage.

Les biodéchets peuvent être soit gérés en proximité et dans ce cas on parle d'évitement et il y a peu de gestion pour la collectivité, soit gérés via une collecte, ce qui nécessite des moyens humains et matériels pour les collecter et les valoriser en installation.

La suite du PLPDMA devra composer avec ces deux dispositifs de séparation des biodéchets à la source en veillant à ce qu'ils soient complémentaires : la CCPS a ainsi initié en parallèle de ce PLPDMA une étude de faisabilité de tri à la source des biodéchets.

Toutefois les acteurs devront garder à l'esprit les objectifs de réduction à la source de la production de biodéchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel ou partagé, distribution de poules, paillage, broyage ...

LIMITER LES APPORTS DES PROS EN DECHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent un certain gisement (non mesurable à ce jour, mais le MODECOM 2017). Un travail sur les conditions d'accès des professionnels en déchèterie est un enjeu de la prévention.

Le diagnostic présenté ci-après a été réalisé sur la base sur plusieurs données sources :

PRPGD GE

SRADDET GE

Données INSEE

Données SIRENE

Rapport Annuel du SPPGD 2022 réalisé par les prestataires de service

Matrice des coûts 2022

Tonnages produits des années 2016 à 2022 (et 2010)

Rapport de caractérisation du tout-venant (2023)

Rapport de caractérisation des OMr sur le territoire - année 2023

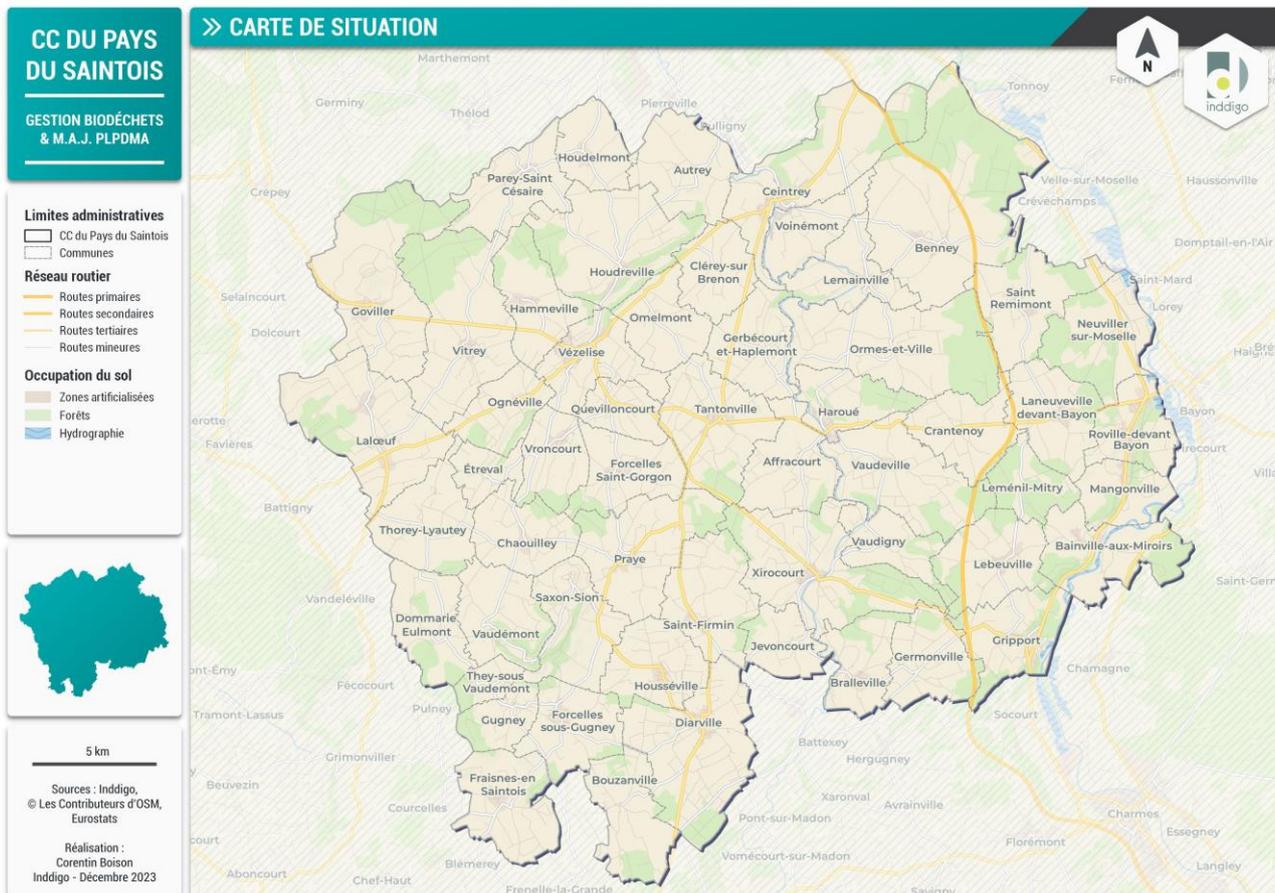
Bilan de prévention (années 2016 – 2018)

Les données techniques se basent ici sur l'année 2022.

5 PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COLLECTIVITE

5.1 LE TERRITOIRE

LA CCPS est forte de 55 communes sur une superficie d'environ 350 km². Sa population qui n'a cessé de croître depuis les années 1990, bénéficie aujourd'hui d'une stabilisation aux alentours des 15 000 habitants.



Le Pays du Saintois offre à proximité de grands espaces urbains et métropolitains, un environnement de vie exceptionnel en raison de la douceur de son paysage, la qualité de l'environnement préservé et une ouverture à des services de proximité essentiels.

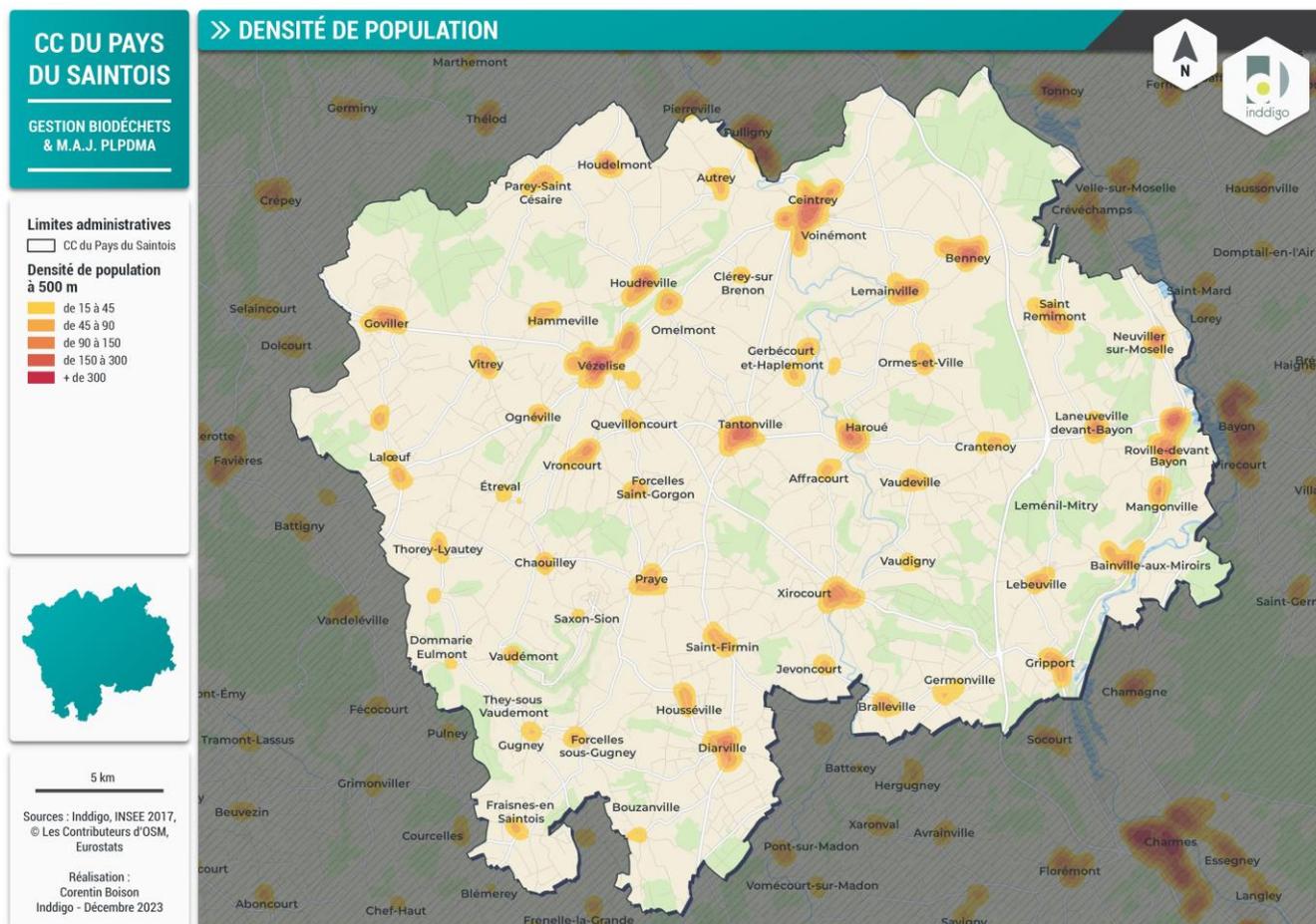
La CCPS s'inscrit comme un territoire d'équilibre et de liaison entre les différents territoires voisins de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Carte postale de la CCPS →
(Source site internet)



5.2 LA POPULATION ET LES LOGEMENTS

La population totale entrée en vigueur au 1er janvier 2023 est 14 489 habitants (détail par commune en annexe 1 du présent rapport).



Les communes de Ceintrey et de Vézélise sont les communes les plus peuplées, avec respectivement 944 et 1 379 habitants. La commune de Leménil-Mitry est la moins peuplée avec 3 habitants.

La répartition globale de la population selon la tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	CCPS %	% Département 54
0 à 14 ans	18,6%	16,8%
15 à 29 ans	14,2%	19,7%
30 à 44 ans	20,1%	18,5%
45 à 59 ans	20,6%	19,3%
60 à 74 ans	17,6%	16,6%
75 ans ou plus	8,8%	9,2%

(Source : Insee RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

La répartition des logements est la suivante (détail par commune en annexe 2 du présent rapport) :

	CCPS		Département 54	
	2020	%	2020	%
Ensemble	6 949	100	381 849	100
Résidences principales	5 988	86,2	338 243	88,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	228	3,3	8 131	2,1
Logements vacants	773	10,6	35 475	9,3
Maisons	5 942	85,5	202 927	53,1
Appartements	928	13,4	175 376	45,9

(Sources : Insee, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

La composition moyenne d'un foyer de la CCPS est de 2,4 hab./résidence principale et la part des résidences secondaires (3.3%) reste assez faible.

Près de 86% des logements du territoire sont des maisons individuelles (13,4% d'appartements).

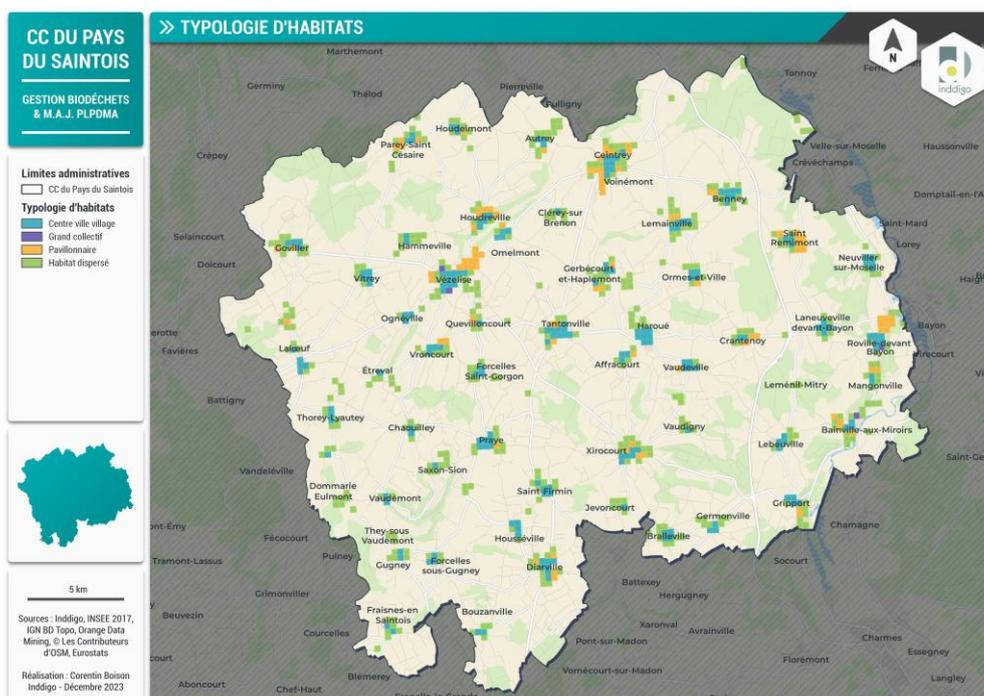
Vézelize concentre le plus grand nombre d'appartements (37.8% appartements sur la commune).

5.3 LA TYPOLOGIE D'HABITAT

La CCPS est concernée par un habitat de typologie « Rural avec ville centre » (ADEME), avec l'analyse suivante par maille INSEE de 200 mètres :

• Centre-ville village : 59,6% de la population	• Habitat dispersé : 19,8%
• Grands collectifs : 2%	• Pavillonnaire : 18,6%

La typologie d'habitat (détail par commune en annexe 3 du présent rapport) est majoritairement dispersée et dans une moindre mesure avec du pavillonnaire.



5.4 LE TOURISME

La capacité touristique sur le territoire est la suivante :

	Ensemble (en adresse)	18
Hôtels		0
Campings		0
Autres hébergements collectifs (résidence de tourisme, villages vacances, auberge de jeunesse)		
Chambres d'hôtes*		5
Gîtes ruraux*		12
Hébergement de groupe*		1

(Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2023 et site internet de la CCPS (*))

5.5 L'EMPLOI

Les données relatives à la population active, l'emploi et le chômage sur le territoire (Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023) sont les suivantes :

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2020
Ensemble	8790
Actifs en %	78
Actifs ayant un emploi en %	72,5
Chômeurs en %	5,5
Inactifs en %	22
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,5
Retraités ou préretraités en %	7,3
Autres inactifs en %	6,2

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	8 790	6 853	78%	6 370	72,5%
15 à 24 ans	1 380	550	39,9%	454	32,9%
25 à 54 ans	5 542	5 244	94,6%	4 939	89,1%
55 à 64 ans	1 869	1 059	56,7%	977	52,3%
Hommes	4 398	3 510	79,8%	3 266	74,3%
15 à 24 ans	707	303	42,8%	261	37,0%
25 à 54 ans	2 776	2 682	96,6%	2 526	91,0%
55 à 64 ans	915	525	57,4%	479	52,3%
Femmes	4 393	3 343	76,1%	3 104	70,7%
15 à 24 ans	673	247	36,7%	193	28,7%
25 à 54 ans	2 766	2 562	92,6%	2 413	87,2%
55 à 64 ans	954	534	56,0%	498	52,3%

La CCPS dispose d'un **taux d'activité global de 78%** et un **taux d'emploi de 72,5%**.

Le taux d'activité pour les femmes (70.7%) est légèrement inférieur par rapport aux hommes (74.3%)

5.6 LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Le territoire de la CCPS est marqué par un très faible taux de personnes sans activité (seulement 1.9% des habitants) contre 19.7% au niveau de la Meurthe et Moselle.

	Population des ménages	%	% Département 54
Ensemble	13 880	100%	100%
Agriculteurs exploitants	485	3,5%	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	847	6,1%	2,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	454	9,4%	7,9
Professions intermédiaires	3 187	23,0%	14,4
Employés	2 418	17,4%	16,6
Ouvriers	2 523	18,2%	12,2
Retraités	2 851	20,5%	26,1
Autres personnes sans activité professionnelle	265	1,9%	19,7

(Source : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.)

Les catégories socio-professionnelles les plus importantes concernent 23% de professions intermédiaires, 20.5% de retraités et 17,4% des employé.

5.7 LES TYPOLOGIES D'ENTREPRISES ET SECTEURS D'ACTIVITES

La CCPS bénéficie d'une bonne situation géographique de par sa proximité avec le pôle urbain de l'agglomération nancéienne (à environ 30 minutes). Il se situe au sud de la Meurthe-et-Moselle, au bord de grands axes de circulations (notamment l'A31), à 50km d'Épinal et 28km de Nancy.

Le territoire de la CCPS est marqué par une pluriactivité en termes de services, de commerces et d'agriculture.

Les résultats présentés ci-dessous proviennent de l'INSEE (Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023.).

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2021	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	417	100%	28	348	41
Agriculture, sylviculture et pêche	82	19,7%	9	72	1
Industrie	27	6,5%	1	23	3
Construction	64	15,3%	5	53	6
Commerce, transports, services divers	128	30,7%	9	102	17
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	43	10,3%	2	36	5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	116	27,8%	4	98	14

Le secteur qui compte le plus d'établissements actifs est celui des : commerces, transports et services divers avec 128 établissements actifs, suivi du secteur de l'administration publiques, enseignement, santé et action sociale avec 116 établissements.

Particularités : la colonne « 0 salariés » du tableau ci-contre présente un nombre d'établissements (28) pour lesquels la donnée sur le nombre de salariés est souvent non renseignée. Dans ce cas ces établissements s'affichent dans cette colonne alors qu'ils possèdent peut-être des salariés.

Nombre d'établissements par secteur d'activité en 2022	Total	%
Ensemble	146	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	13	8,9
Construction	21	14,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	42	28,8
Information et communication	4	2,7
Activités financières et d'assurance	4	2,7
Activités immobilières	7	4,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	28	19,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	15	10,3
Autres activités de services	12	8,2

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

Après analyse des données INSEE au 31 décembre 2018 :

Près de 29% des établissements du territoire sont dans le secteur du commerce de gros et de détails, de l'hébergement et de la restauration.

Près de 19% des établissements sont regroupés dans la catégorie des activités spécialisées scientifiques et techniques, ainsi que dans le service administratif et de soutien.

14% des établissements sont dans le secteur de la construction.

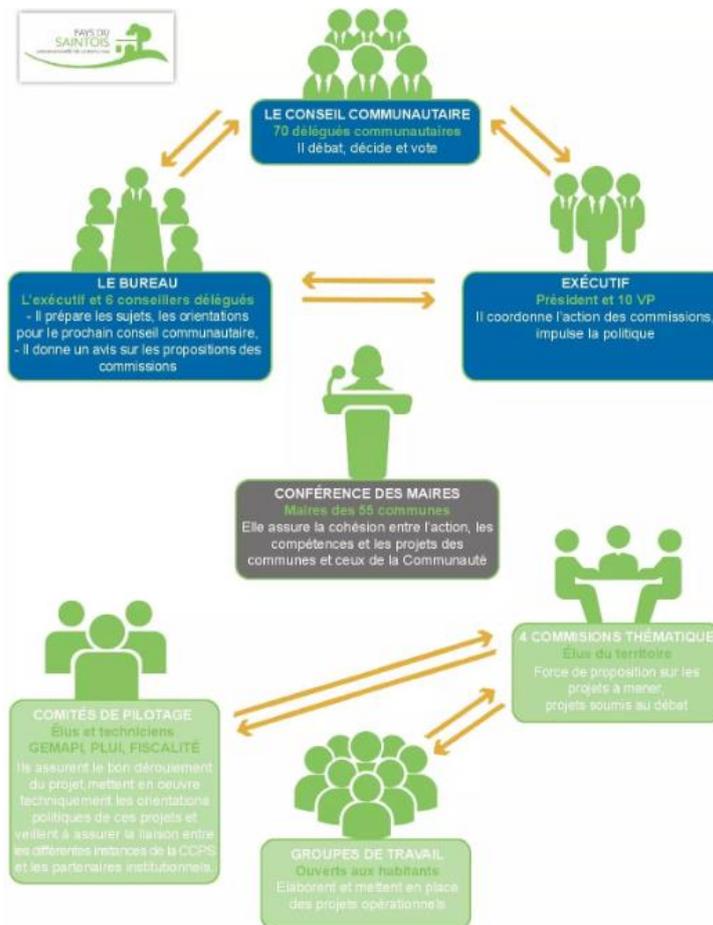
10,3% dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

5.8 LA COLLECTIVITE

Née au 1er janvier 2013, la communauté de communes du Pays du Saintois est issue de la fusion, conséquence de la réforme territoriale de la Loi NOTRe, de la communauté de communes du Saintois, de celle du Mirabée et de la Pipistrelle ainsi que des trois communes de Gerbécourt-et-Haplemont, de Quevilloncourt et d'Houdreville.

La CCPS est forte de 55 communes sur une superficie d'environ 350 km². Sa population qui n'a cessé de croître depuis les années 1990, bénéficie aujourd'hui d'une stabilisation aux alentours des 15 000 habitants.

Les instances de gouvernances, consultatives et décisionnelles sont organisées de la façon suivante :



La CCPS compte 18 agents (source : site internet de la collectivité) répartis entre les différents pôles exerçant les compétences de la collectivité afin de proposer un service public de qualité aux habitants et usagers du territoire.

Elle est structurée autour de 4 pôles :

Direction générale,

Pôle administratif et financier

Pôle environnement

Pôle emploi & insertion

Pôle développement et aménagement du territoire,

Ses compétences sont les suivantes :

→ **Compétences obligatoires :**

Aménagement de l'espace

Développement économique

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Autres compétences obligatoires

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

- **Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés**

- **Toute action visant à réduire et sensibiliser les usagers sur la gestion des déchets**

A souligner que la CCPS intègre au 1er janvier 2024 la COVALOM (SPL composée de 2 collectivités : la CC de Moselle et Madon et la CC de Colombey Sud Toulous, soit 58 communes pour 41 500 habitants), dont les objectifs de mutualisation sont de rechercher les optimisations et les économies d'échelles, tout en prenant en compte les intérêts de chaque CC, pouvant nécessiter le maintien d'un régime différencié sur certains aspects du service.

Les champs d'intervention de la SPL sont les suivants :

- Accompagnement des CC actionnaires dans la définition de leur politique de prévention, de collecte et de traitement des ordures ménagères, par une fonction de veille, d'expertise et de proposition
- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Exploitation des points d'apport volontaire et des déchèteries
- Valorisation énergétique des déchets
- Recherche de mutualisations, d'harmonisation et de rapprochements aux fins d'optimisations techniques et financières, dans le respect de la possibilité de choix politiques différents entre les actionnaires

Les enjeux pour la CCPS d'intégrer la SPL COVALOM sont multiples

- Maîtriser l'un des principaux budgets de la collectivité
- Anticiper pour mettre en œuvre les évolutions du service : d'ordre réglementaire ou pour améliorer les performances.
- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de prévention et de valorisation des déchets
- Répondre aux fortes attentes de la population en matière d'environnement et de fiscalité.

→ **Compétences optionnelles :**

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Voirie - Déneigement

Equipements culturels et sportifs, équipement de l'enseignement élémentaire et préélémentaire

Actions sociales d'intérêt communautaire

Coopération inter-communautés ou entre communes

→ **Compétences facultatives :**

Assainissement

Energie électrique

Petite enfance

Soutien aux associations

Compétences diverses

Le fait que la CCPS dispose de plusieurs compétences touchant différents secteurs présente donc un avantage certain :

Ainsi par rapport à la **compétence liée au développement économique**, il y a une opportunité intéressante pour mener des actions sur la prévention déchets auprès des entreprises, des commerces, des manifestations et des acteurs du tourisme. Pour rappel, les déchets des entreprises représentent selon le dernier MODECOM national 2017, 20% des déchets présents et collectés dans les OMr ;

Ainsi par rapport à la **politique du logement et du cadre de vie**, il y a la possibilité de s'appuyer sur la présence de relais avec les bailleurs sociaux ;

Ainsi par rapport à l'**action sociale d'intérêt communautaire**, des actions de prévention peuvent être envisagées sur des structures telles que les EHPAD par exemple (lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation aux couches lavables,...

6 LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

6.1 UN LANGAGE COMMUN A ADOPTER

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle).

Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le schéma ci-dessous précise les natures de déchets constituant les DMA et les OMA

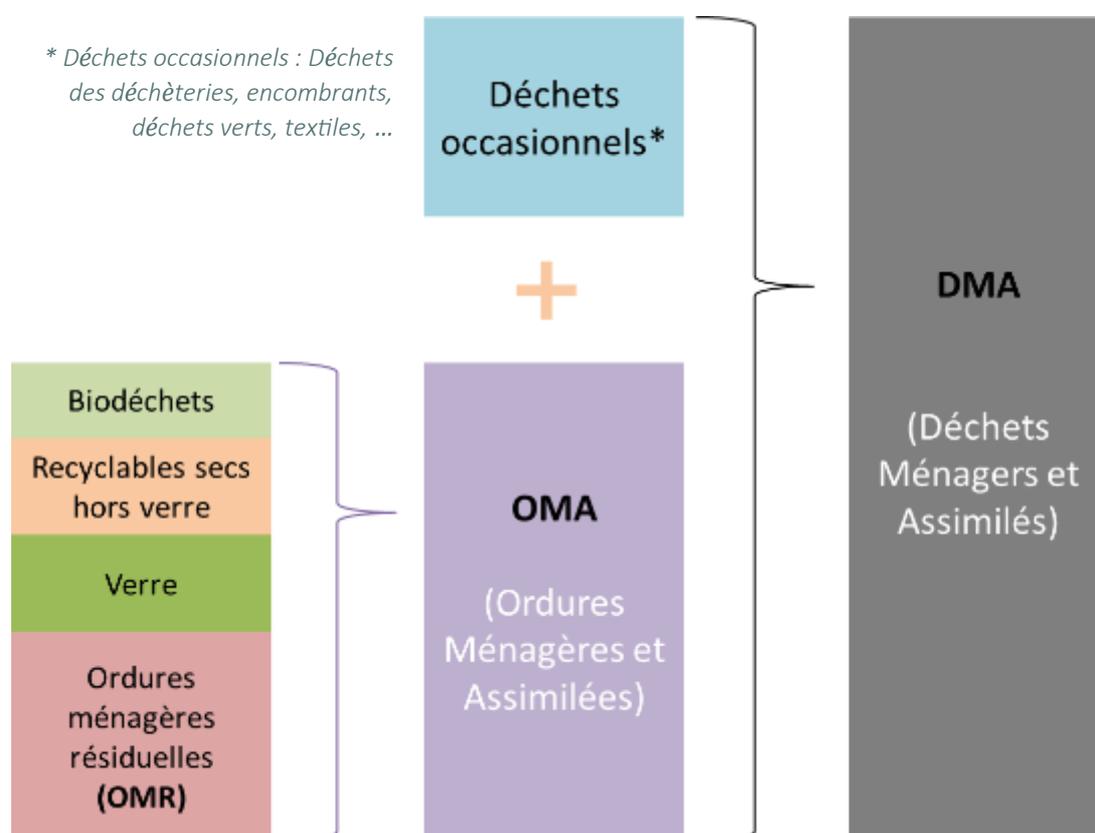


Schéma explicatif OMA et DMA

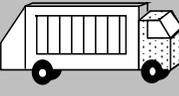
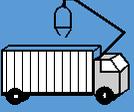
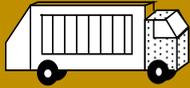
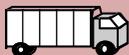
Les données sources utilisées sont issues des données transmises par la CCPS et des données SINOE.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2016 et 2022, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

6.2 MODES DE GESTION

Les modes de gestion des DMA (organisation générale), gérés par la CCPS sont décrits dans le panorama présenté en page suivante :

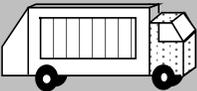
Année 2023 :

Flux	Précollecte	Collecte	Traitement
OMR	 Bacs roulants (conteneurisation selon taille du foyer) (cas de sacs payants sur Vézelize)	 Porte-à-porte C1 en prestation (SUEZ)	UVE à Ludres VEOLIA (54) (valorisation énergétique)
Corps creux	 Conteneurs d'apport volontaire	 Bornes d'apport volontaire en prestation (BARISIEN)	Centre de tri de Dieulouard PAPREC (54) (valorisation matière)
Corps plats	 Conteneurs d'apport volontaire	 Bornes d'apport volontaire en prestation (BARISIEN)	Centre de tri de Dieulouard PAPREC (54) (valorisation matière)
Verre	 Conteneurs d'apport volontaire	 Bornes d'apport volontaire en prestation (CITRAVAL)	Usine à St Menge (88) (valorisation matière)
Encombrants	 Dépôts au sol	 Porte à porte (1 collecte/an) en prestation (SUEZ)	LORVAL à Toul (54) valorisation matière, énergétique via CSR et enfouissement
Déchèterie	 1 déchèterie à Tantonville + accès à 2 déchèteries de la CC3M et 1 déchèterie de la CC de Mirecourt-Dompaire	 Gardiennage (COVED) Evacuations en prestation (VEOLIA et COVED pour les déchets verts)	Filières spécifiques selon les flux

+ Collecte des textiles en bornes d'apport volontaire par le Relais

La CCPS a contractualisé avec différents éco-organismes dans le cadre de la mise en place de REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sur son territoire.

Année 2024 : Adhésion à la SPL COVALOM au 1^{er} janvier (évolution au niveau des prestataires et arrêt de la collecte annuelle des encombrants)

Flux	Précollecte	Collecte	Traitement
OMR	 <p>Bacs roulants, abris-bacs avec accès par badges et sacs payants (sur Vézelize)</p>	 <p>Porte-à-porte C1 en régie (COVALOM)</p>	<p>UVE à Ludres VEOLIA (54) (valorisation énergétique)</p>
Corps creux	 <p>Conteneurs d'apport volontaire</p>	 <p>Bornes d'apport volontaire en prestation (CITRAVAL)</p>	<p>Centre de tri de Dieulouard PAPREC (54) (valorisation matière)</p>
Corps plats	 <p>Conteneurs d'apport volontaire</p>	 <p>Bornes d'apport volontaire en prestation (CITRAVAL)</p>	<p>Centre de tri TRIEST VEOLIA à Thaon-les-Vosges (88) (valorisation matière)</p>
Verre	 <p>Conteneurs d'apport volontaire</p>	 <p>Bornes d'apport volontaire en prestation (CITRAVAL)</p>	<p>Usine à St Mège (88) (valorisation matière)</p>
Déchèterie	 <p>1 déchèterie à Tantonville + accès à 2 déchèteries de la CC3M et 1 déchèterie de la CC de Mirecourt-Dompaire</p>	 <p>Gardiennage (COVED) Evacuations en prestation (VEOLIA et COVED pour les déchets verts)</p>	<p>Filières spécifiques selon les flux</p>

+ Collecte des textiles en bornes d'apport volontaire par le Relais

6.3 ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

Les moyens humains affectés en 2022 à la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets sont les suivants :

Fonction				
Volet administratif / technique / financier-comptable communication / prévention	ETP affecté	Structure	Communication	Prévention
1 DGS	0,20	0,15	0,05	
1 Coordinateur gestion des déchets	0,50	0,40	0,10	
1 Comptable CCPS	0,40	0,40		
1 Facturation ordures ménagères	1,00	1,00		
1 Ambassadeur du tri	1,00	0,40	0,30	0,30
1 Chargée de communication	0,20		0,20	
Total	3,3 ETP	2,35 ETP	0,65 ETP	0,30 ETP

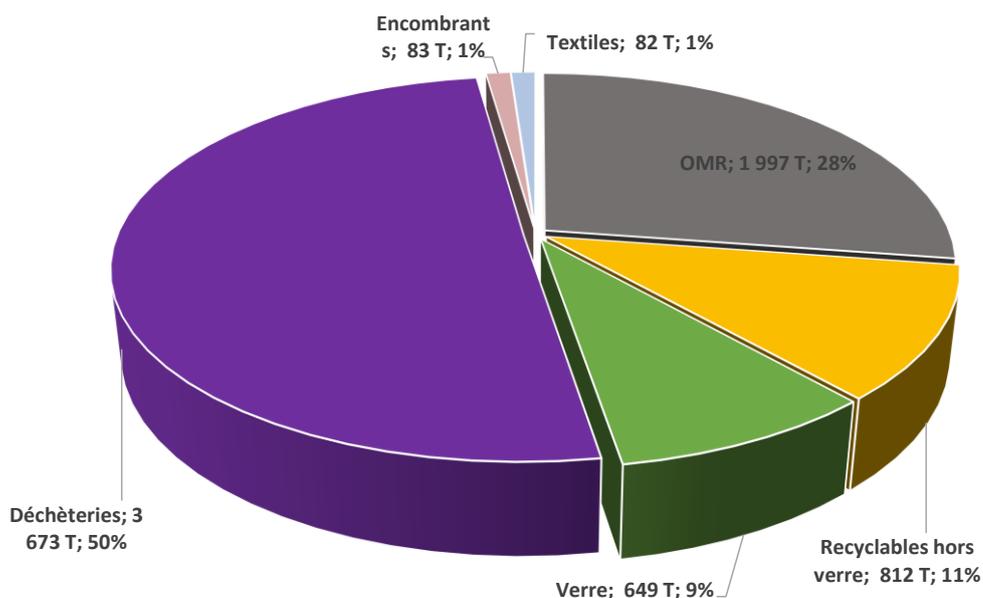
6.4 LE GISEMENT

TONNAGE DE DMA 2022

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés s'établit pour 2022 :

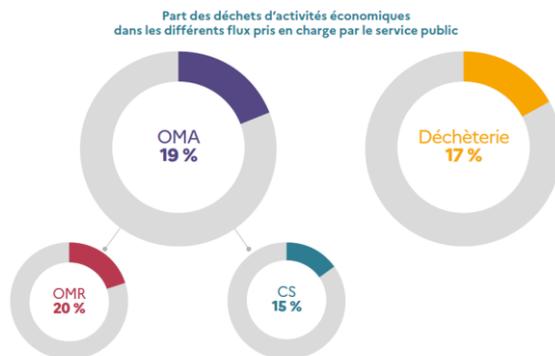
- à 7 296.1 tonnes, soit **515.5 kg/hab. avec gravats**,
- à 6 465,6 tonnes, soit **456,8 kg/hab. hors gravats**

La moitié de ces DMA concernent les déchets collectés en déchèteries (dont 830,5 T de gravats).

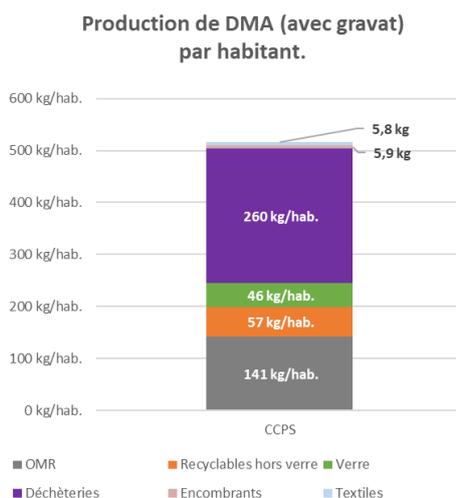


La CCPS collecte de manière indifférenciée les ménages et les entreprises. Les zones d'activités sont collectées dans les mêmes tournées que celles des ménages ; idem pour les commerces, restaurants et toute autre activité économique pour laquelle la collecte de ses déchets n'est pas assurée par une prestation privée sous la forme d'un contrat direct entre l'entreprise et le collecteur.

Les tonnages ne sont donc pas comptabilisés séparément à ce jour. Le MODECOM™ 2017 « campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés » estime que la part des DAE pris en charge par le service public est la suivante :



Pour rappel, chaque habitant de la CCPS a produit en moyenne **515 kg (avec gravats) de déchets en 2022.**



D'après l'analyse des données SINOE, il s'avère que la production de DMA de la CCPS en 2022 est inférieure à celle des données de références.

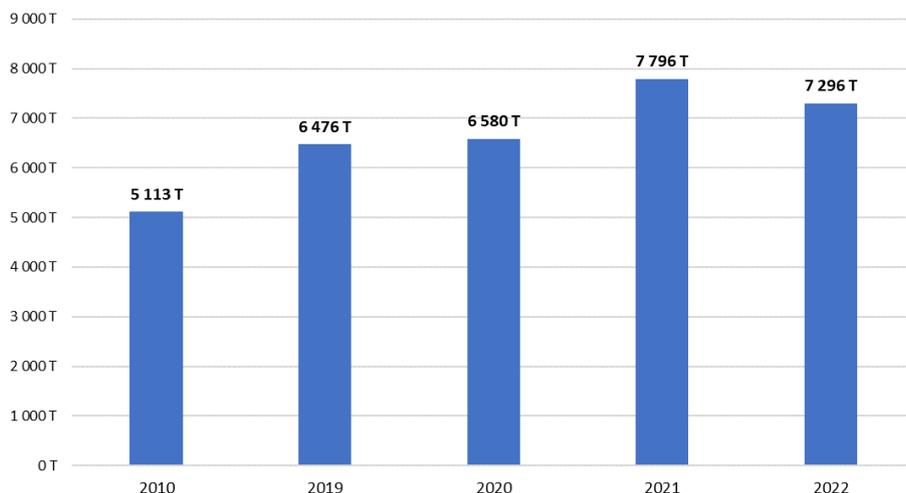
	PAYS DU SAINTOIS communauté de communes	Tous milieux	Tous milieux	Grand Est Rural	Tous milieux
Hors gravats	456,8 kg/hab.	547,3 kg/hab.	500,7 kg/hab.	511,5 kg/hab.	502,8 kg/hab.
Avec gravats	515,5 kg/hab.	611,9 kg/hab.	557,7 kg/hab.	570,2 kg/hab.	552,2 kg/hab.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA SUR LE TERRITOIRE

Les années 2016 à 2018 ne sont pas présentés car les tonnages de déchets de déchèteries ne sont pas connus.

La production totale de DMA (avec et sans gravats) depuis 2010 est en augmentation, il est à souligner une baisse entre 2021 et 2022.

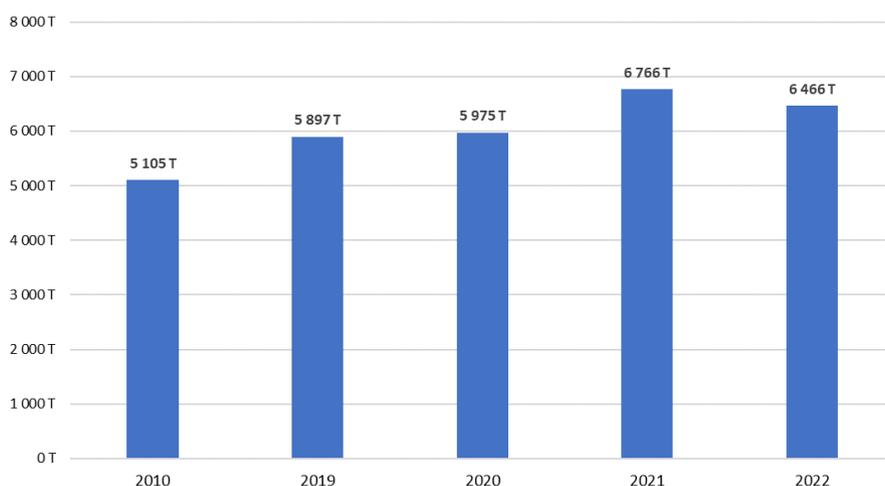
Evolution de la production de DMA depuis 2010
(en tonnes avec gravats)



DMA avec gravats :

- Une augmentation de 43% depuis 2010
- Une baisse observée entre 2021 et 2022 de 6%

Evolution de la production de DMA depuis 2010
(en tonnes hors gravats)

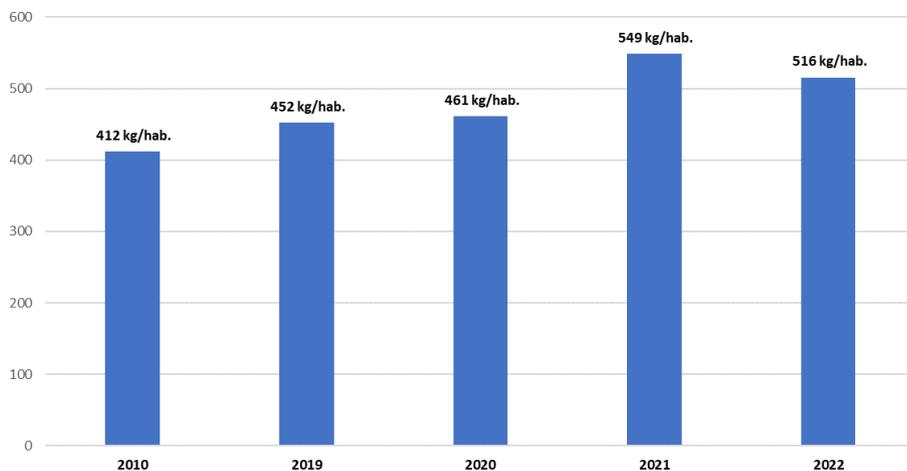


DMA sans gravats :

- Une augmentation de 27% depuis 2010
- Une baisse observée entre 2021 et 2022 de 4%

En revanche, lorsque l'on ramène le tonnage à l'évolution de la population on observe toujours une **augmentation de DMA par habitant.**

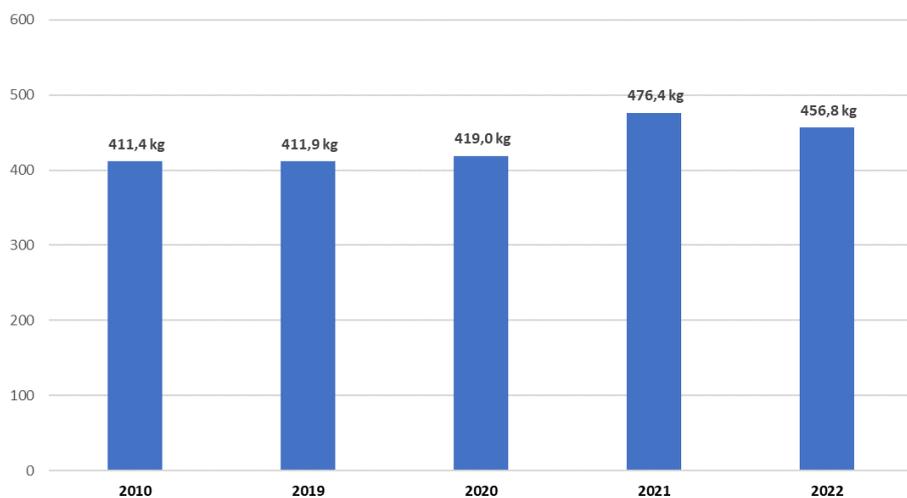
Evolution du ratio de DMA depuis 2010
(en kg/hab./an avec gravats)



DMA avec gravats :

- Une augmentation du ratio kg/hab. de 25% depuis 2010
- Une baisse observée entre 2021 et 2022 de 6%

Evolution du ratio de DMA depuis 2010
(en kg/hab./an sans gravats)



DMA sans gravats :

- Une augmentation du ratio kg/hab. de 11% depuis 2010
- Une baisse observée entre 2021 et 2022 de 4%

FOCUS SUR LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

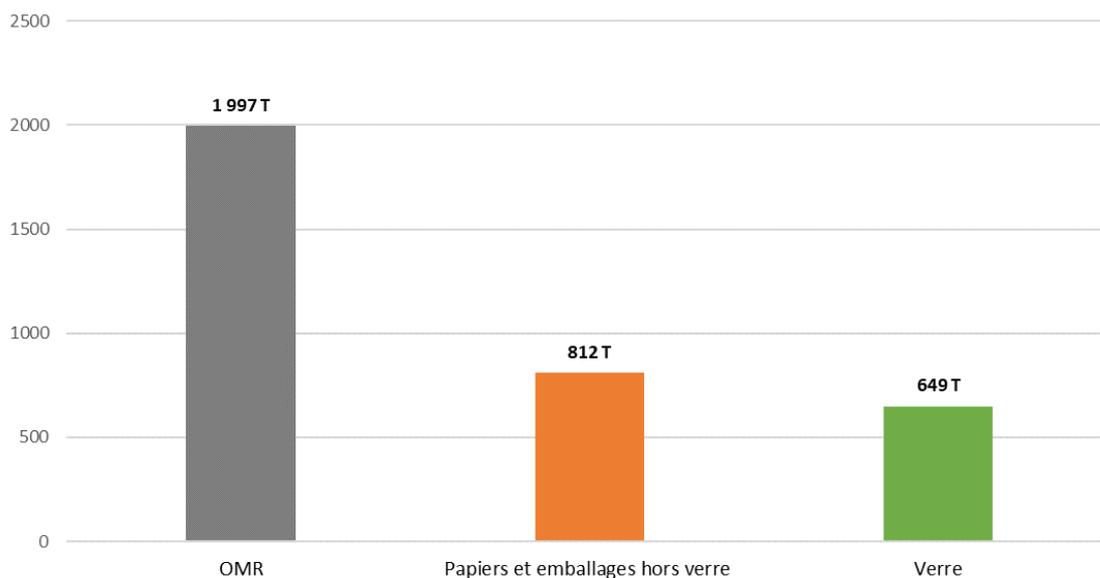
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) prennent en compte tous les déchets collectés auprès des usagers (hors déchets de la déchèterie, textiles et encombrants collectés au PAP) à savoir pour la CCPS :

Les OMr,

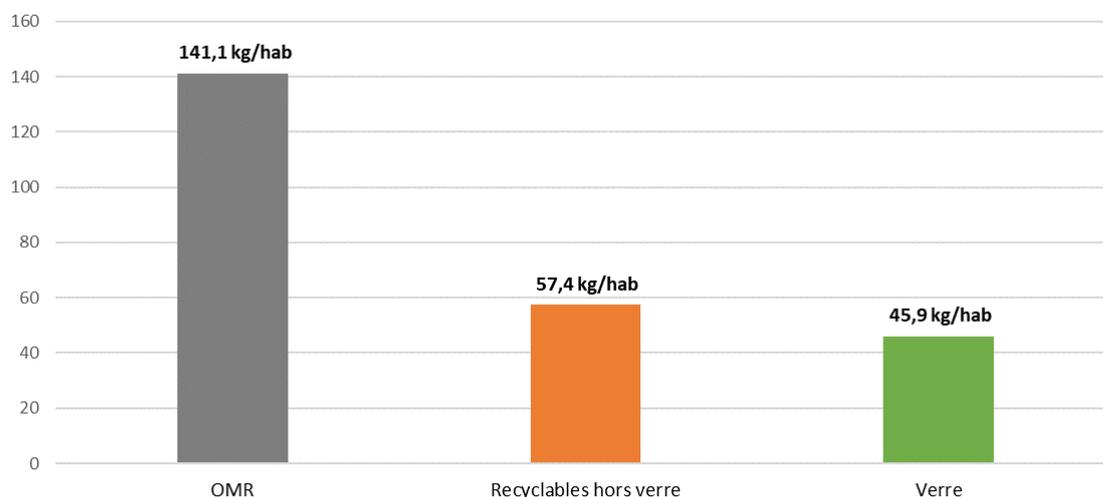
Le verre,

Les recyclables secs hors verre (corps creux et corps plats).

Production d'OMA en tonnes en 2022



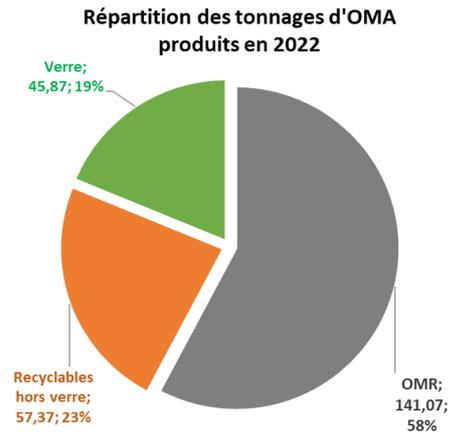
Production d'OMA par habitant en 2022



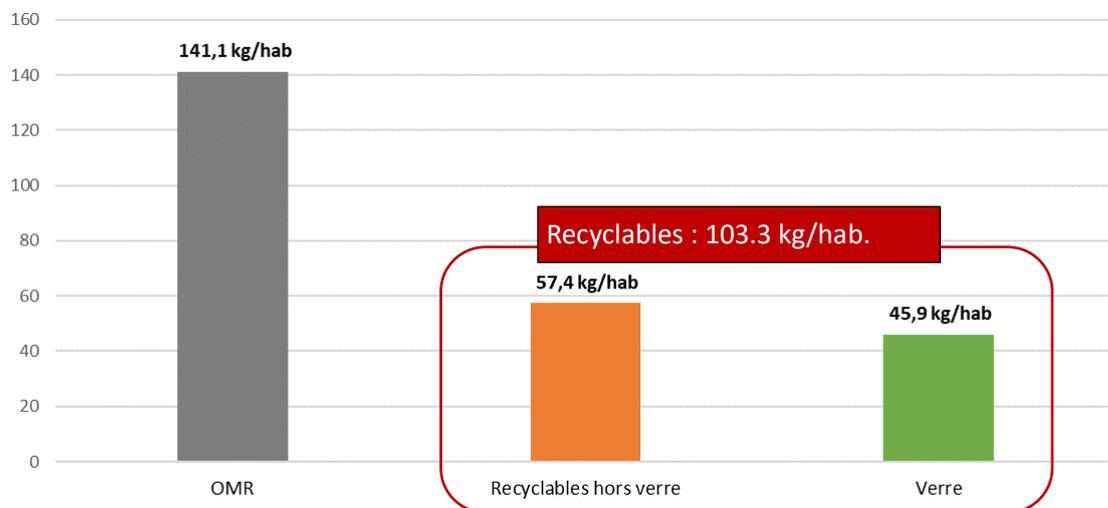
La production d'OMA s'élève à **3 457 tonnes en 2022** soit un ratio de **244.3 kg/hab./an**.

A souligner concernant les recyclables que l'extension des consignes de tri est déployée depuis 2020 sur le territoire de la CCPS.

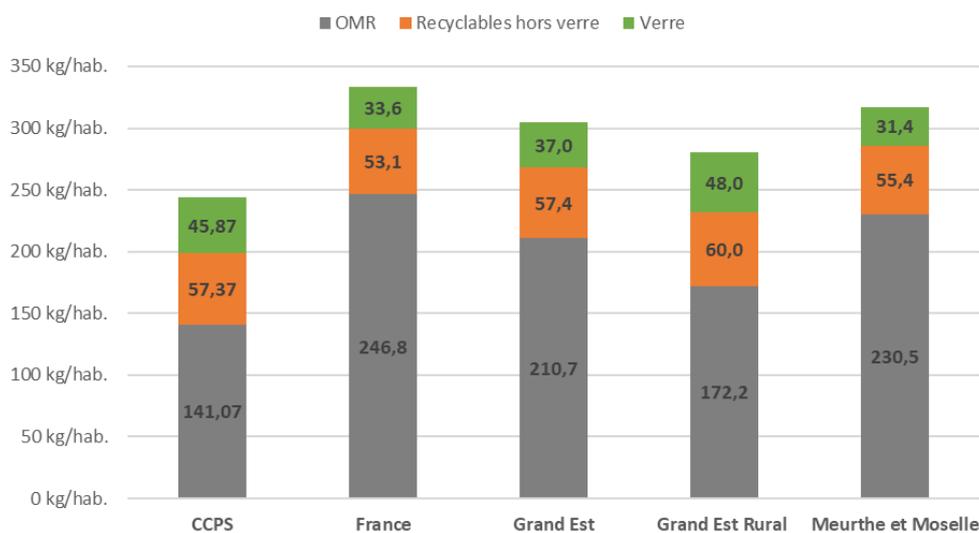
L'analyse de la répartition des OMA produites par flux en 2022 montre que la **production d'OMr est prépondérante avec 58% du gisement d'OMA** et la part de collectes séparatives tous flux confondus représente 32%.



Production d'OMA par habitant en 2022



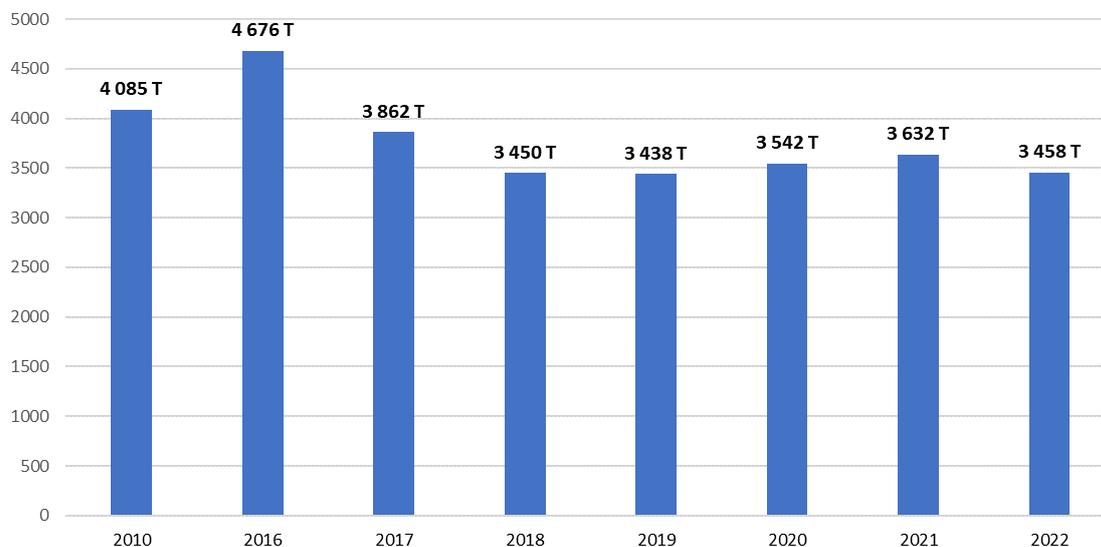
Production d'OMA en kg/hab.



La production globale d'OMA de la CCPS est inférieure à l'ensemble des données de comparaison (nationale, régionale et départementale).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OMA SUR LE TERRITOIRE

Production d'OMA depuis 2010 (en tonnes)



La production globale d'OMA a diminué de 15.4 depuis 2010, et il est observé une baisse de 4.8% entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique par la mise en œuvre de la redevance incitative en 2018 (en test en 2017).

Evolution de la production d'OMA (en kg/hab.) par flux depuis 2010



A l'échelle de la production d'OMA par habitant, il est observé une baisse de 25% entre 2010 et 2022, avec une variation selon les flux : diminution du ratio d'OMr et augmentation des recyclables.

La baisse des OMr est marquée dès 2017 (période de déploiement des équipements et de test à blanc du nouveau mode de financement)

Entre 2021 et 2022, il est observé une baisse de 4.5% du ratio d'OMA.

FOCUS SUR LE TRI DES RECYCLABLES

Les caractérisations des recyclables secs hors verre (corps creux et corps plats) réalisés sur le centre de tri montre pour 2022 un taux de refus de tri de :

De 4.93 kg/hab. (70 Tonnes) pour les collectes de corps creux

De 1.26 kg/hab. (18 Tonnes) pour les collectes de corps plats

A l'échelle du territoire de la CCPS, **le taux de refus de tri est de 10,8%** soit 6.2 kg/hab. ce qui est une bonne performance comparée à la donnée de référence CITEO Région Est : 11.2 kg/hab.).

L'extension des consignes de tri est déployée sur le territoire de la CCPS depuis 2020.

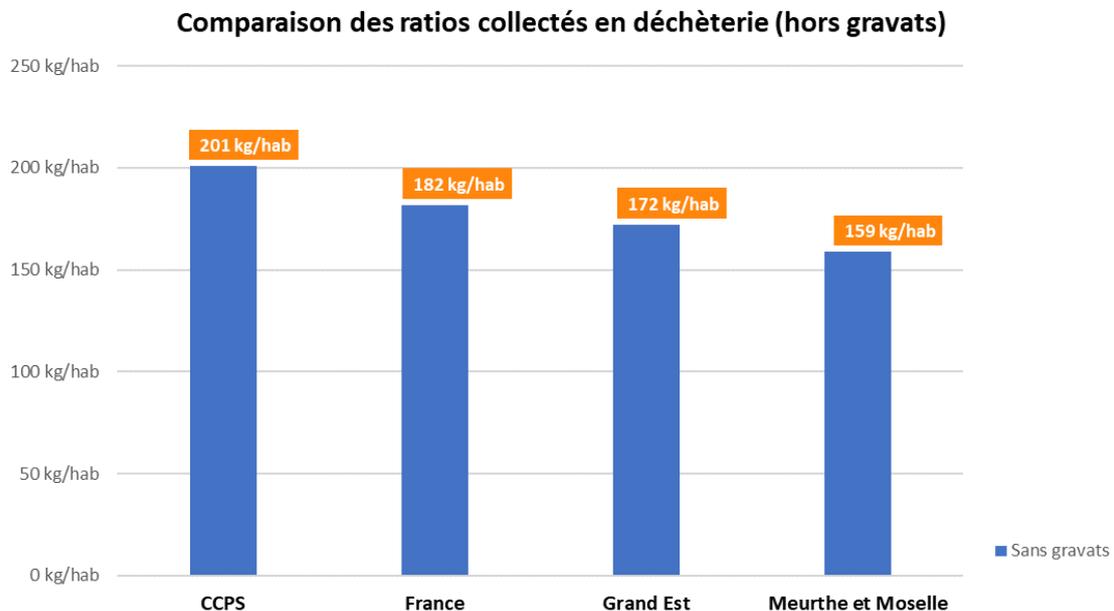
FOCUS SUR LES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES

En 2022, la production de déchets* en déchèterie est de :

3 673 T, soit un ratio moyen 259,6 kg/hab./an (avec gravats)

2 843 T, soit un ratio moyen de 200,9 kg/hab./an* hors gravats)

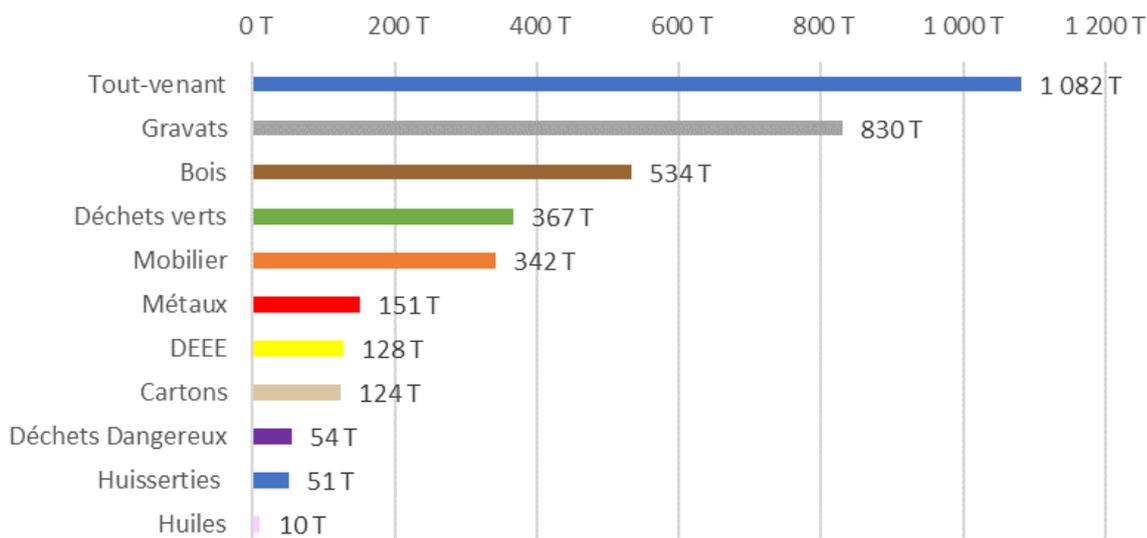
Les ratios en kg/hab./an sont calculés sur les tonnages apportés sur la déchèterie de Tantonville et les apports estimés sur les 3 déchèteries extérieures.



Cette production de déchets hors gravats est bien supérieure aux données nationale, régionale et locale.

Le flux majoritaire est celui du tout-venant avec 1082 T collectées en 2022 soit près de 29% du poids de déchets collectés en déchèterie. Les gravats (830 T) constituent le second flux collecté en déchèterie avec 23% des tonnages, suivi du bois (534 T) avec 15% des tonnages.

Flux de déchèterie (2022)



A ce jour, il n'est pas déployé de zone de réemploi sur la déchèterie de Tantonville (absence de collecte préservante des encombrants réutilisables / réemployables).

Les déchets des professionnels (déchets des artisans et commerçants) sont acceptés sur la déchèterie de Tantonville sous condition :

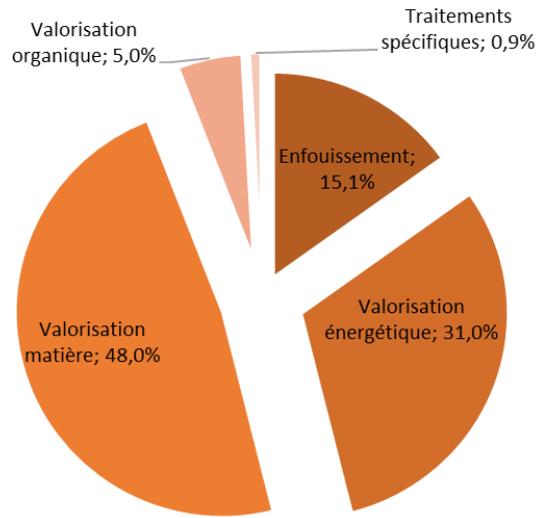
Accès autorisé uniquement la semaine

Tarifs en place pour certains flux de déchets (cf. tableau ci-contre) et gratuité pour les flux de cartons, ferraille, DEEE, huiles, ampoules, néons, piles, mobilier,...

CATÉGORIE DE DÉCHET	TARIFS
Déchets ultimes (divers)	40 € / m ³
Plâtre	40 € / m ³
Déchets verts	20 € / m ³
Gravats	20 € / m ³
Déchets bois	20 € / m ³
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	20 € / 5 kg

Sur le territoire de la CCPS, le taux global de valorisation des déchets est de 84%

Répartition des modes de traitement



6.5 LES COÛTS ET LE FINANCEMENT DU SPPGD

FOCUS SUR LES COÛTS

La CCPS réalise sa matrice des coûts depuis plusieurs années. Cela permet d'identifier quels sont les principaux postes de dépenses et recettes du service de gestion des déchets par flux.

Le coût 2022 du SPPGD est le suivant :

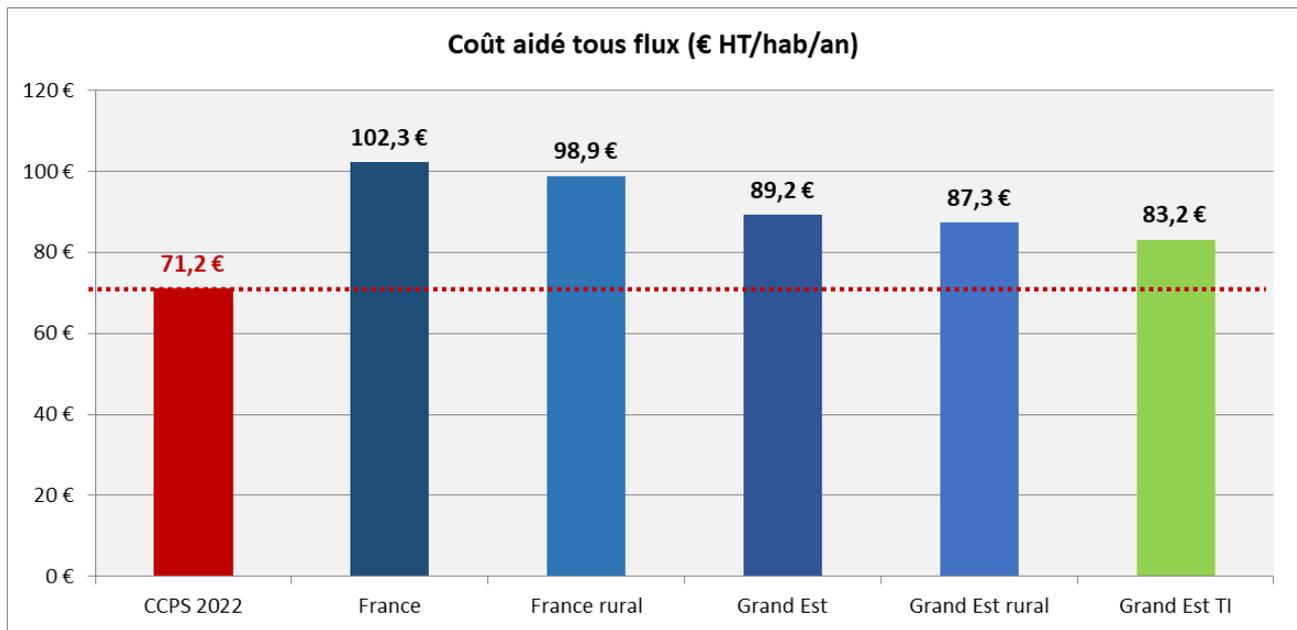
Charges	€ arrondis	€/hab.
Charges fonctionnelles	130 854 €	9,2 €
Charges de structure	107 056 €	7,5 €
Charges de communication	23 798 €	1,7 €
Charges techniques	1 383 843 €	97,1 €
Prévention	33 825 €	2,4 €
Pré-collecte	115 307 €	8,1 €
Collecte	540 495 €	37,9 €
Transport/transfert	129 850 €	9,1 €
Traitement (DND et DD)	564 366 €	39,6 €
Total charges HT	1 514 697 €	106,2 €
TVA acquittée	99 997 €	7,0 €
Total charges TTC	1 614 694 €	113 €
Produits	€ arrondis	€/hab.
Recettes industrielle	193 755 €	13,6 €
Soutiens	264 569 €	18,6 €
Aides	41 502 €	2,9 €
Total produits	499 826 €	35,1 €
Coût du service public €TTC	1 114 868 €	78,2 €
Financement	€ arrondis	€/hab.
REOM incitative	1 040 179 €	73,0 €
RS & Facturations usagers	10 060 €	0,7 €
Total financement	1 050 239 €	73,7 €

Définitions des types de coûts comparés

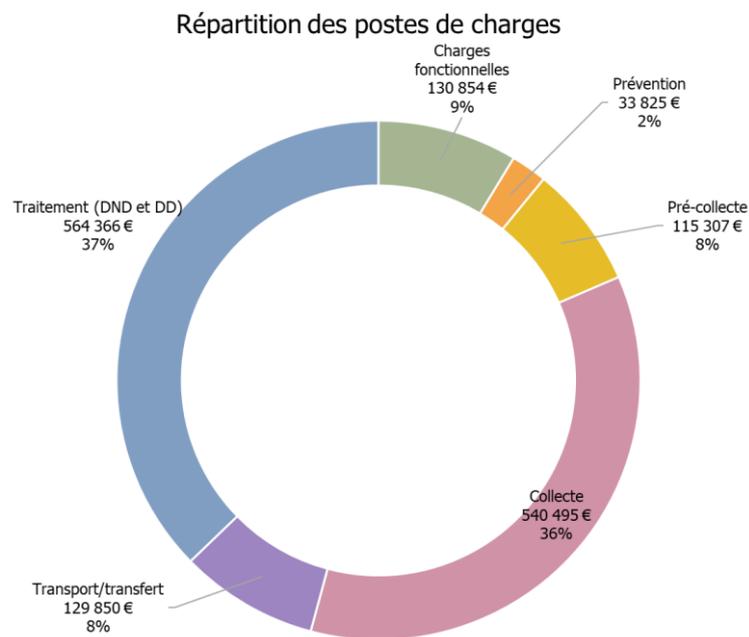
Le coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement) moins les produits industriels, les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité (HT ou TTC selon le mode d'assujettissement de la Collectivité). Exprimé en €/HT/hab., il permet de présenter aux usagers la structure des coûts à financer.

Le coût complet : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement). Exprimé en €/HT/t, il permet de mener une analyse sur l'organisation du service.

Le coût aidé en €HT par habitant en 2022 est de 71,2 €, inférieur à l'ensemble des données de référence :



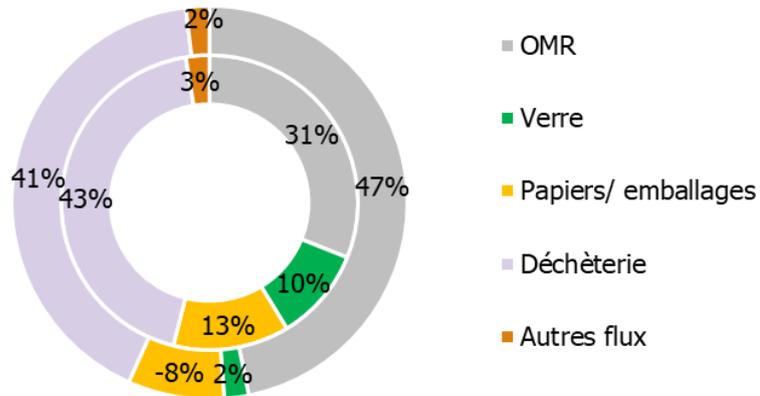
Cette analyse des coûts permet de mettre en évidence **que les charges de traitement et de collecte sont en 2022 les plus importantes du service** avec respectivement presque 37% et 36%.



Les charges fonctionnelles incluent les charges de structure (7.1%) relatives aux dépenses permettant de faire fonctionner le service déchets ainsi que celles de communication pour moins de 2% (à noter qu'au niveau national, ces deux charges pèsent seulement pour 7%).

C'est la gestion du flux des OMR qui pèse le plus dans le coût aidé du SPPGD de la CCPS alors que ceux sont les quantités de tonnages collectées en déchèteries les plus importantes sur le territoire

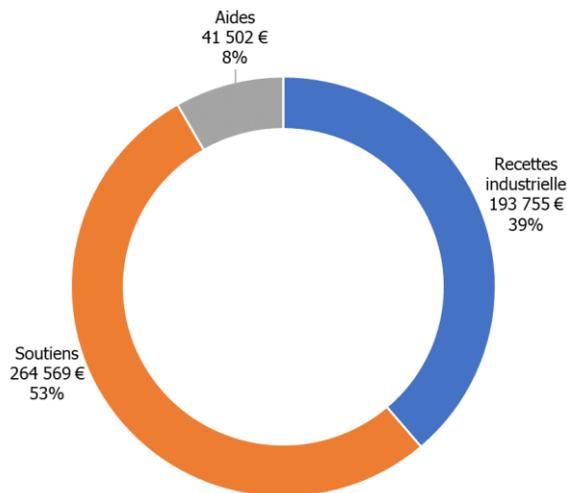
Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé -
Année 2022



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Les recettes les plus importantes pour la CCPS concernent les soutiens versés par les éco-organismes.

Répartition des postes de produits



En moyenne l'ensemble des produits couvrent 31% des charges.

FOCUS SUR LE FINANCEMENT

Le financement du SPPGD de la CCPS est assuré par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dite incitative et il a été déployé au 01/01/2018 en facturation réelle après une période test sur le seconde semestre 2017).

Les tarifs sont votés annuellement avant le 31/12 de l'année précédant leur application.

La facturation pour tous les usagers du service (particuliers et professionnels publics et privés) s'établit de la manière suivante :

Part fixe selon la composition du foyer + selon le volume de bac en place + 12 levées incluses pour les particuliers (10 pour les foyers de 1 personne)

Part variable aux levées supplémentaires

A souligner, une seule évolution des tarifs depuis 2018 : réduction de 5 €/habitant en 2020.

Les conditions liées à cette redevance incitative (assujettis à la RI, cas particuliers, usagers en habitat collectif, cas des sacs prépayés, périodicité de facturation, ...) sont retranscrites au sein du règlement de collecte et du règlement de facturation de la RI (dernière version en date du 25 novembre 2021).

En 2022, les dépenses globales pour le service déchets s'élèvent à 113.2 €TTC/hab. et le coût aidé s'élève à 78.2 €TTC/hab. (produits déduits).

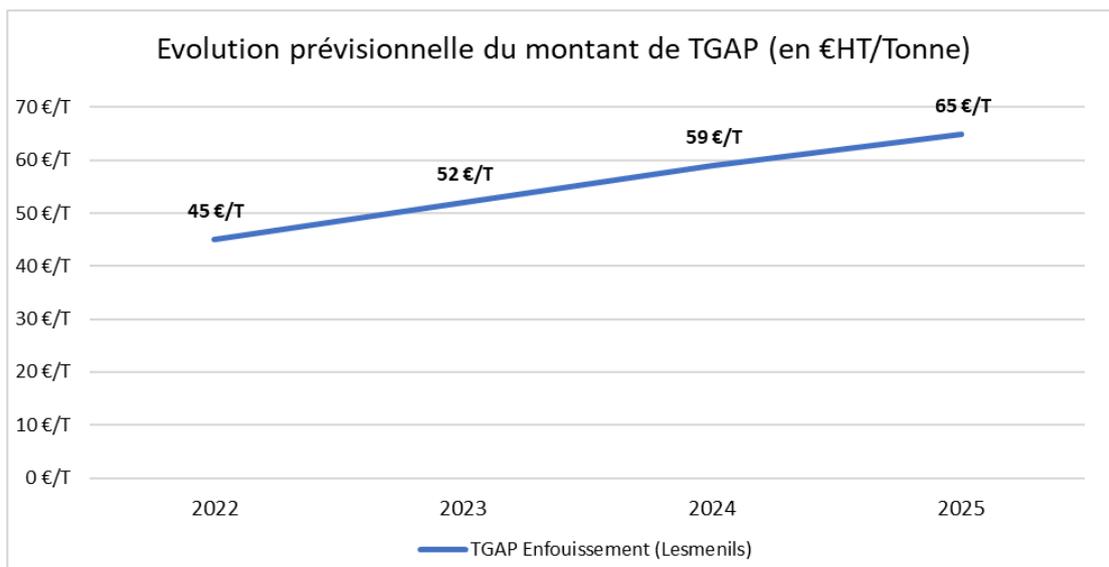
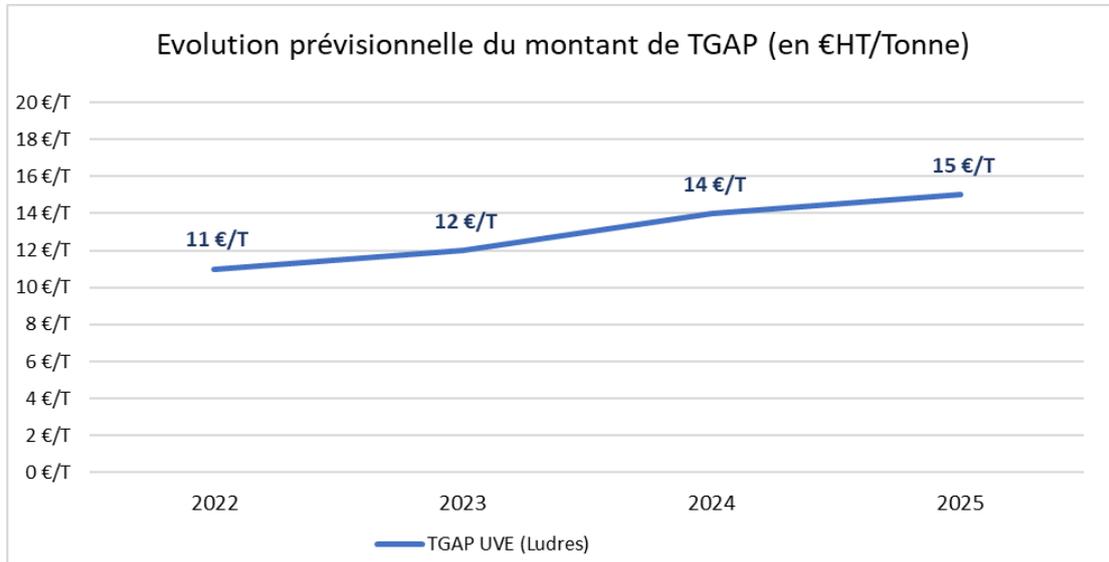
Le financement lié aux déchets par le biais de la REOM dite incitative et de la facturation des professionnels en déchèterie (1 050 239 €) s'élève à 73,7 €/hab., soit un taux de couverture pour l'année 2022 du coût aidé de 94%.

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	9,2 €			
Prévention	2,4 €			
Pré-collecte et collecte	46,0 €			
Transport et traitement	48,7 €			
Recettes industrielles		13,6 €		
Soutiens		18,6 €		
Aides		2,9 €		
Montant de TVA acquitté	7,0 €			
Coût aidé TTC			78,2 €	
Financement				73,7 €

Un financement en 2022 qui ne couvre pas l'intégralité du coût du SPPGD de la CCPS.

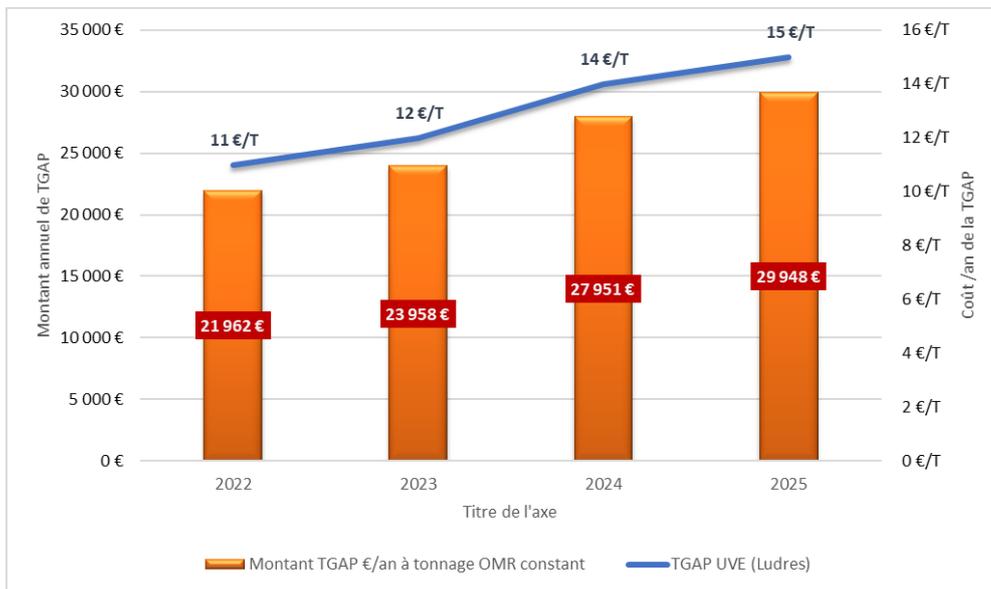
FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE LA TGAP

L'évolution prévisionnelle de la TGAP (trajectoire présentée par le gouvernement) pour la catégorie de TGAP dont relèvent d'une part l'UVE de Ludres pour les OMr et d'autre part le centre d'enfouissement de Lesménils pour le tout-venant de déchèterie est la suivante :

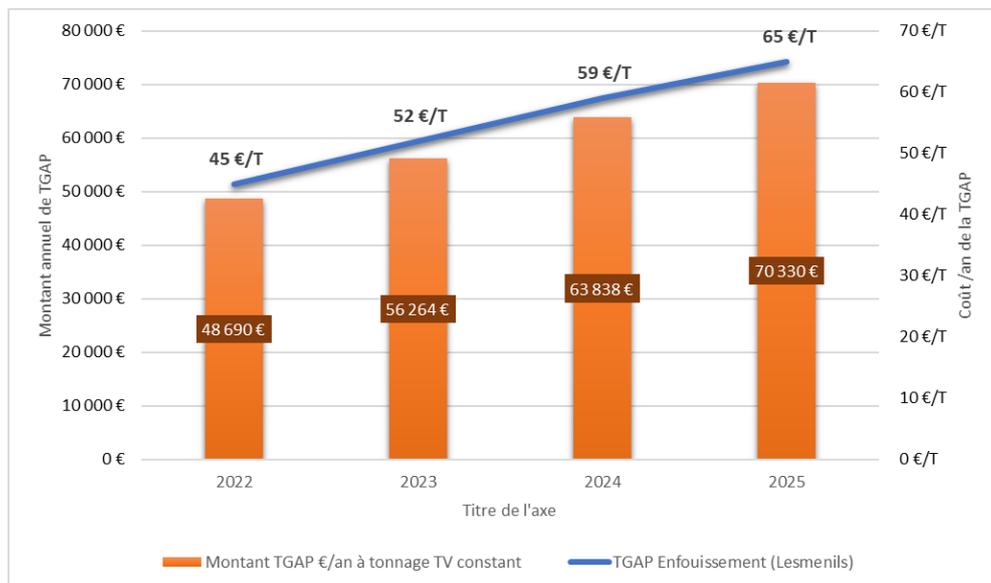


A tonnage constant de production d'OMr et de tout-venant (base année 2022) et mode de traitement constant, l'évolution de la TGAP pour la CCPS à l'horizon 2025 montre :

OMr → surcoût de 7 986 €/an soit 0,6 €/hab./an par rapport à 2022 .



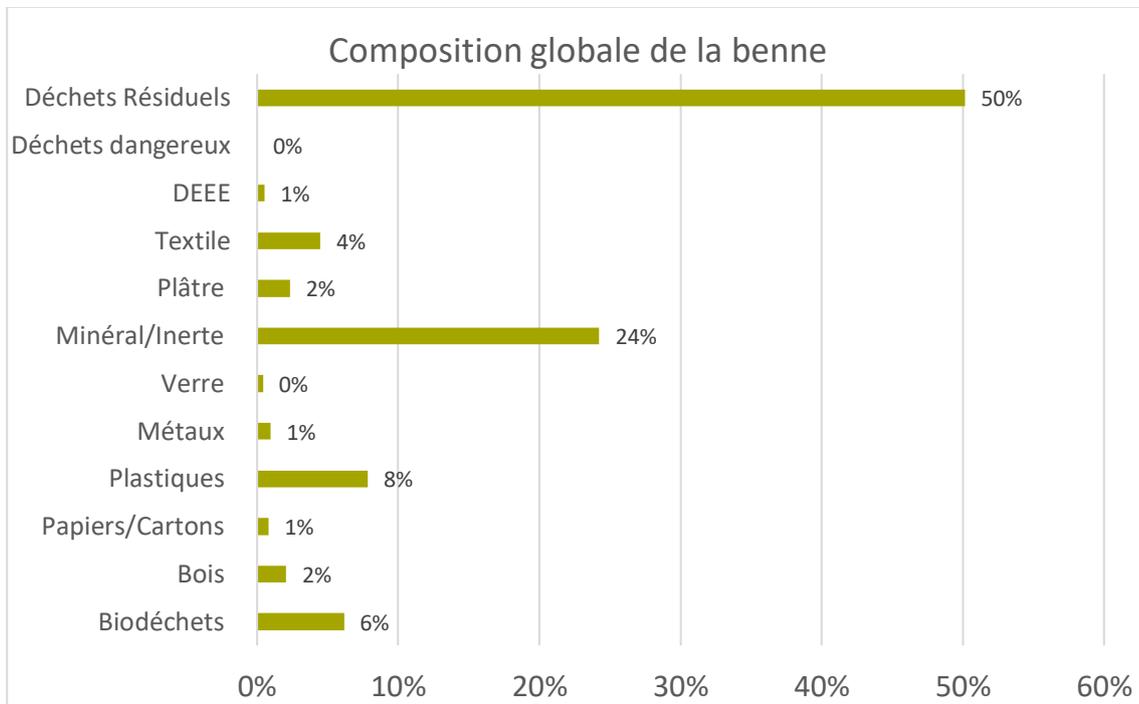
Tout-venant → surcoût de 21 640 €/an soit 1.5 €/hab./an par rapport à 2022.



A tonnage constant d'OMr et de tout-venant, l'impact de la TGAP à l'horizon 2025 engendre un surcoût pour le budget du SPPGD de la CCPS de 2.1 €/hab.

6.6 CARACTERISATION DE LA BENNE TOUT-VENANT DE DECHETERIE

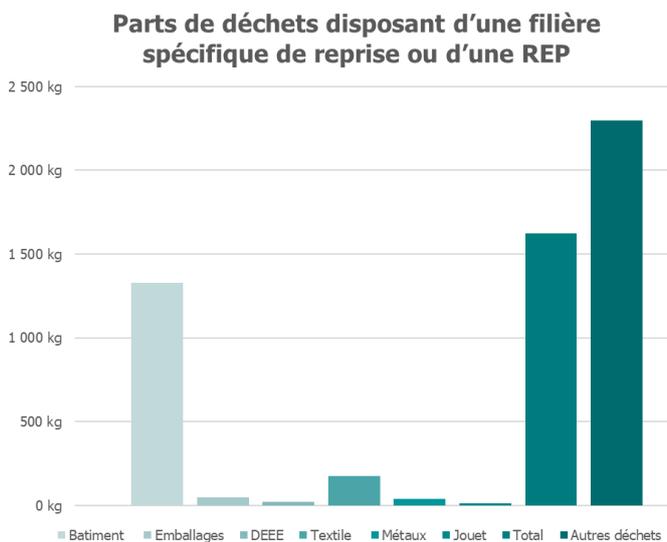
La composition globale de la benne tout-venant de déchèterie suite à la caractérisation réalisée en mai 2023 est la suivante :



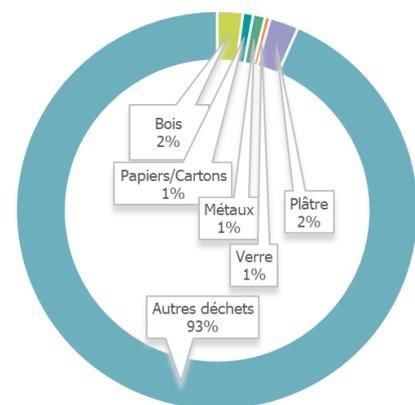
Il en résulte que

19% du poids de la benne correspond à des déchets pouvant être pris en charge par des REP

7% du poids de la benne peut faire l'objet d'une valorisation matière.



Part de déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière dans la benne tout-venant



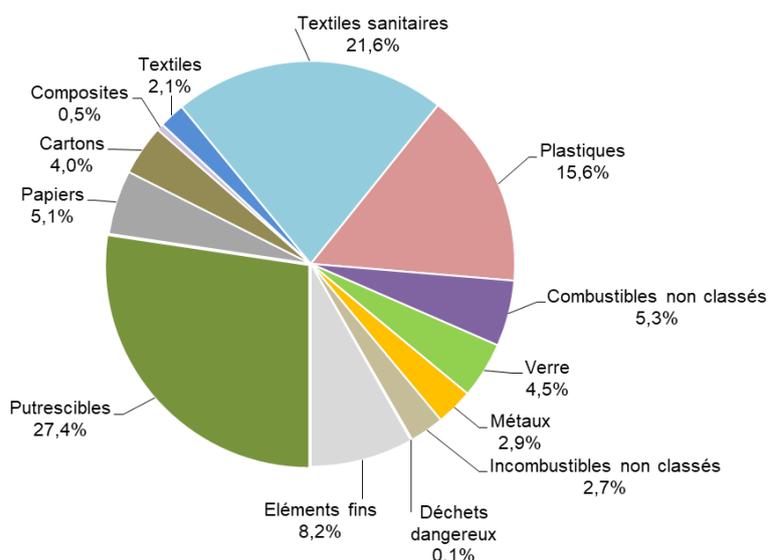
Bois Papiers/Cartons Métaux Verre Plâtre Autres déchets

6.7 CARACTERISATION DU GISEMENT D'OMR

Une campagne de caractérisation des OMr a été menée en décembre 2023 (semaine 51) dont les données brutes et d'analyse sur la base des 5 échantillons caractérisés sont présentées en annexe 5.

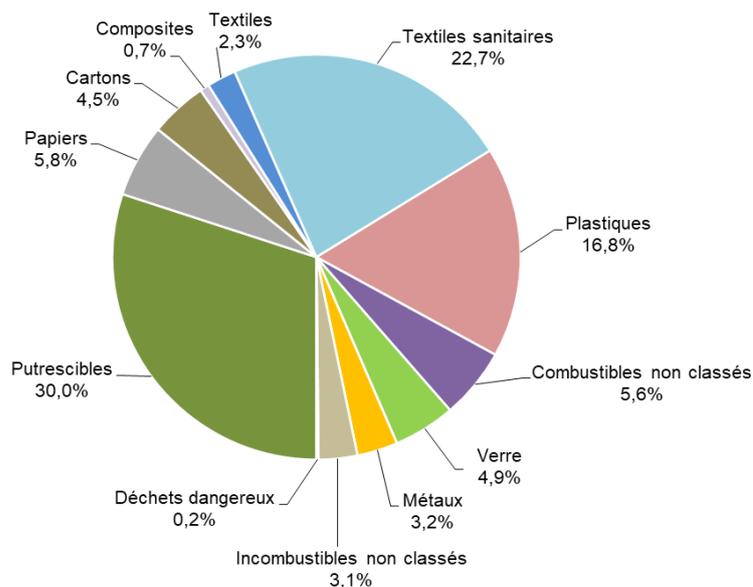
La typologie des déchets de la CCPS (en % de la masse humide) est la suivante :

Composition moyenne des OMR



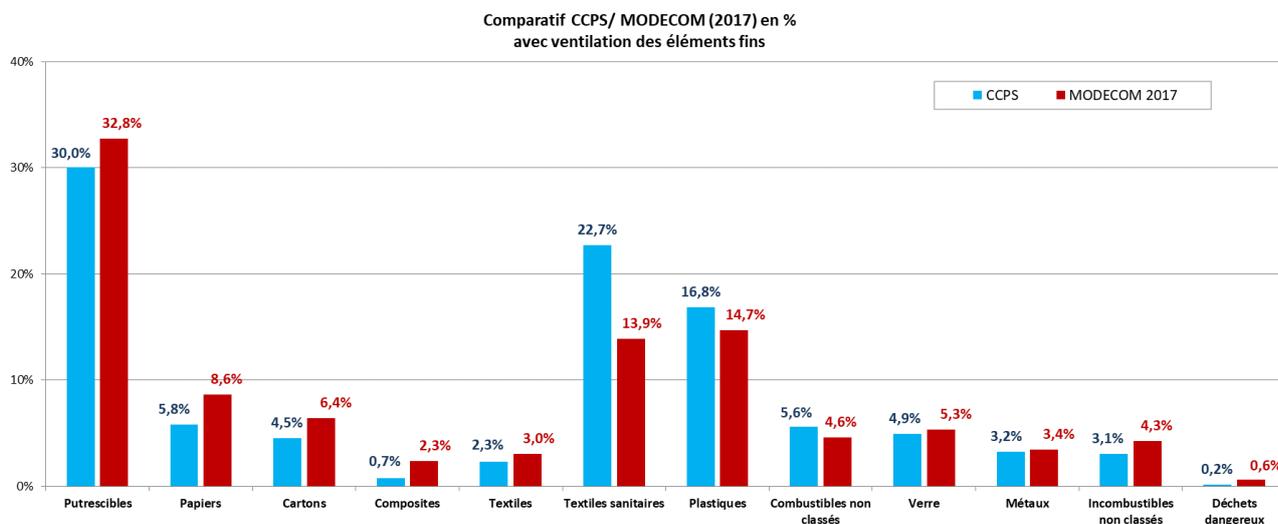
Les résultats détaillés du dernier MODECOM 2017 étant connus avec ventilation des éléments fins, nous appliquons cette composition des fines issue du MODECOM aux résultats des caractérisations de la CCPS :

Composition moyenne des OMR avec ventilation des éléments fins



Les résultats des caractérisations OMr de la CCPS comparés au dernier MODECOM 2017 sont les suivants :

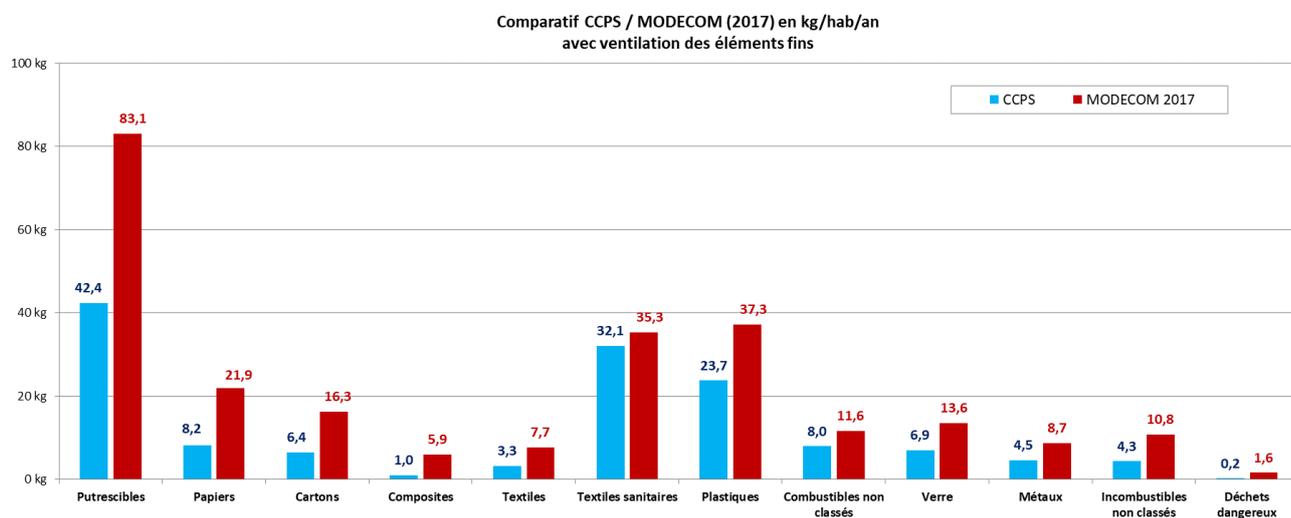
En masse humide (%)



Majoritairement, il est observé une composition des OMR avec des valeurs plus faibles que celles observées au niveau national (MODECOM 2017) sauf pour les catégories de textiles sanitaires et de plastiques où la part de ces déchets est bien plus importante pour la CCPS et dans un moindre mesure pour les combustibles non classés.

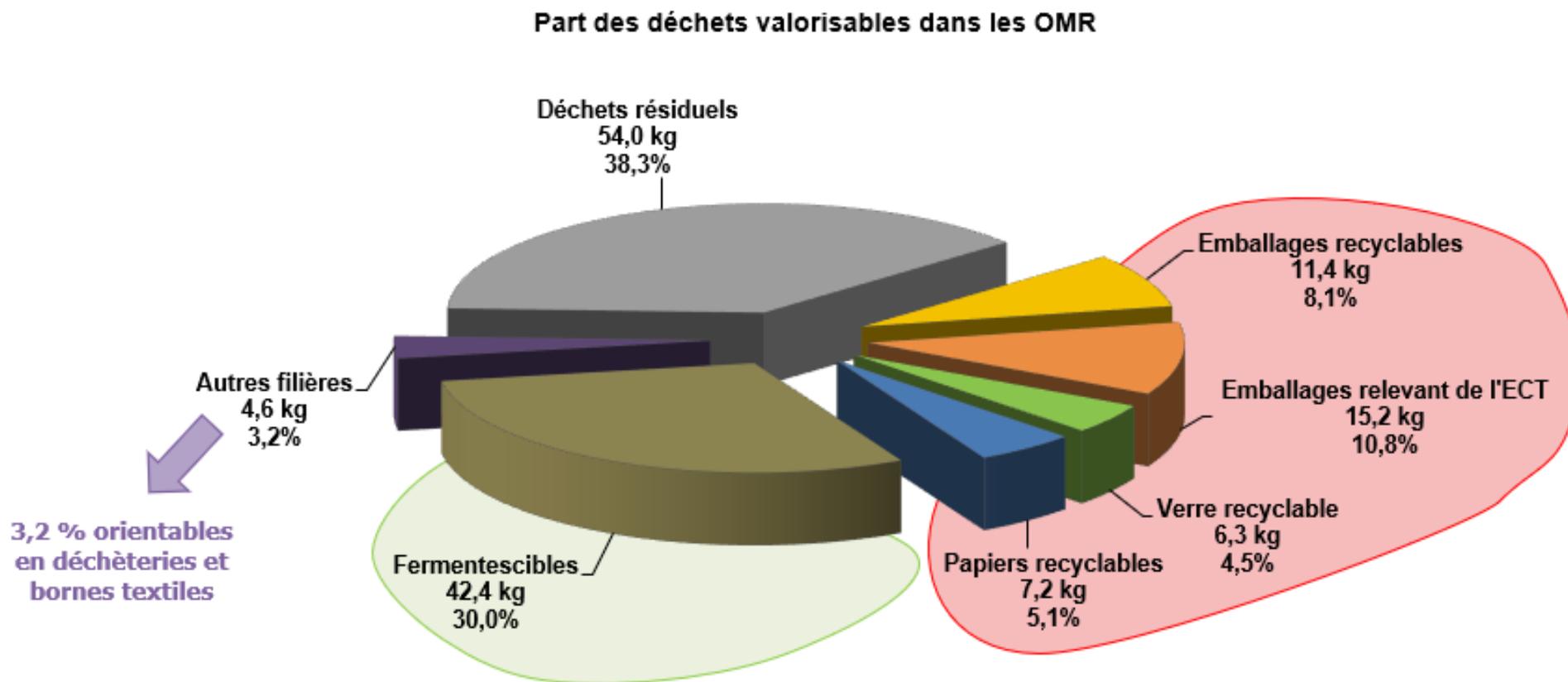
Attention, à l'interprétation des résultats car seulement 5 échantillons ont été analysés.

En kg/hab. (application des % de la composition des OMr au ratio annuel d'OMr kg/hab./2022)

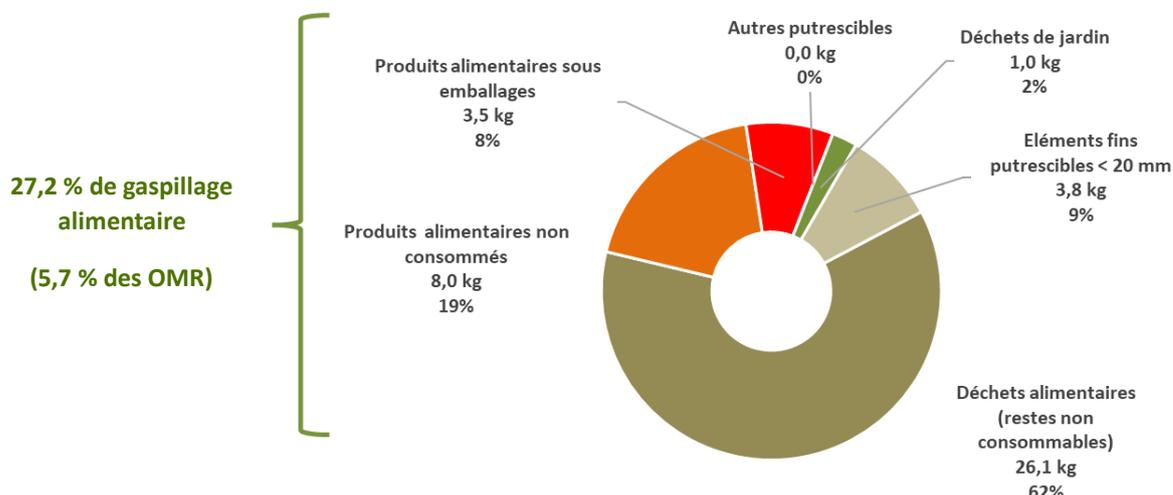


Le gisement de déchets est ainsi reconstitué :

→ Seulement **38,3 % de déchets résiduels** (soit 54 kg/hab./an).



Détail des putrescibles



→ Les restes de cuisine et produits alimentaires non consommés

En moyenne sur la CCPS, les **déchets alimentaires** (hors éléments fins) représentent 26,6% des OMR, soit **37,6 kg/hab./an.**

- **31% de ces déchets alimentaires sont du gaspillage** (produits non consommés, avec ou sans emballage), représentant **11,5 kg/hab./an**, soit **162,9 T/an** : ce sont les aliments jetés (par exemple en raison du dépassement de la DLC) alors qu'ils auraient pu être consommés (≠épilchures), parfois encore emballés.
- Les autres déchets alimentaires sont **des restes de cuisine**, qui représentent sur la CCPS **26,1 kg/hab./an** dans les OMR (+ 3,8 kg/hab. d'éléments fins), soit **369,1 T/an** (+ 53 T d'éléments fins) qui pourraient être significativement réduits par des mesures sur le tri à la source des biodéchets (notamment compostage individuel ou de proximité).

L'intégralité de ce gisement peut être réduit par la pratique du compostage domestique tout en veillant à bien adapter les contraintes techniques pour certains types de déchets (mettre des petits morceaux, bien brasser y compris les déchets carnés et régulièrement).

Les déchets alimentaires ne concernent pas uniquement les ménages mais aussi les sources diverses telles que les marchés, les restaurants ou cantines. D'autres systèmes de compostage peuvent également être développés, comme le compostage de quartier ou en pied d'immeubles, ou encore le lombricompostage.

La question de la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets (au porte-à-porte ou en apport volontaire) peut venir compléter le dispositif de gestion de proximité, notamment pour les habitats ou producteurs pouvant difficilement disposer de composteurs, en réponse à l'objectif réglementaire de tri à la source des biodéchets applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 : la CCPS est engagée dans une étude de faisabilité pour développer le dispositif le plus adaptable à son territoire.

→ Les déchets de jardin

Ils représentent **1 kg/hab./an**, soit potentiellement **14,4 T/an** (attention à la représentativité des résultats, une seule campagne de 5 échantillons a été réalisée en période hivernale).

Ils peuvent également être compostés (compostage individuel) ou les quantités trop importantes sont à apporter en déchèteries.

Des actions peuvent également être menées pour inciter les usagers à modifier leurs pratiques en matière de jardinage (ex : mulching ...).

LES PAPIERS

→ Les imprimés publicitaires et journaux gratuits en boîtes aux lettres

Ils représentent **0,5 kg/hab./an**, soit potentiellement **6,8 T/an** dans les OMr.

La dynamisation de l'action stop-pub permet de réduire la quantité d'imprimés publicitaires. Il est toutefois à noter qu'une part des ménages souhaite recevoir la publicité non adressée chez eux, ce qui limite le potentiel de réduction de ces déchets. Mais la majorité des déchets publicitaires peut être recyclée si elle est bien orientée en collecte sélective.

→ Les papiers de bureau

Ils représentent **3,3 kg/hab./an**, soit potentiellement **47.4 T/an**.

Une action axée sur la limitation des impressions peut être menée, en visant à la fois les particuliers, professionnels et administrations.

LES TEXTILES SANITAIRES

→ Les couches, lingettes et mouchoirs jetables

Les textiles sanitaires hors couches bébés et fraction souillée (comprenant notamment couches adultes, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes...) **représentent 7.7 kg/hab./an** soit potentiellement 108,5 tonnes dans les OMr.

Les **couches** pour bébés **en représentent 11,1 kg/hab./an, soit potentiellement 157,1 T/an**.

Les textiles sanitaires fraction papiers souillés (comprenant les mouchoirs, masque, serviettes en papier, essuie-tout...) **représentent 11,7 kg/hab./an**, soit potentiellement 165.9 T/an.

Des opérations de promotion des couches et langes lavables participeraient à la baisse de ces quantités de textiles sanitaires.

Des actions incitant les usagers à limiter la consommation de lingettes au profit de l'utilisation de textiles réutilisables pourront également permettre de réduire ce gisement.

LES AUTRES DECHETS POUVANT FAIRE L'OBJET D' ACTIONS DE PREVENTION :

→ Les suremballages (cartonnettes)

Les cartonnettes représentent **5,2 kg/hab./an**, soit potentiellement 74,2 T/an.

Des actions peuvent être menées pour réduire les suremballages, comme la sensibilisation des usagers (changements de comportements d'achats) ou le développement de la récupération des suremballages en sortie de caisse dans les magasins.

→ Les bouteilles d'eau

Les opérations de promotion de la consommation d'eau du robinet participent à la baisse des quantités de déchets produites : bouteilles plastiques collectées avec les emballages valorisables, mais également encore présentes en partie dans les OMR (**1,9 kg/hab./an** de bouteilles et flacons plastiques, soit potentiellement près de 26,8 tonnes).

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Les petits appareils ménagers (PAM) représentent 0,2 kg/hab./an soit potentiellement 2,1 T dans les OMR. Ils sont parfois jetés alors qu'ils fonctionnent encore ou pourraient être réparés.

Ces déchets peuvent être dirigés en déchèterie, et au mieux bénéficier d'un développement de filières de réemploi/réparation.

LES DECHETS DANGEREUX

Ils représentent 0,1 kg/hab./an, soit potentiellement 2 T dans les OMR, comprenant des déchets diffus spécifiques, tubes fluorescents, néons, piles, accumulateurs, déchets d'activité de soins médicaux et autres déchets spéciaux.

Les déchets dangereux constituent un gisement de détournement important en termes de réduction de la nocivité des déchets (prévention qualitative).

Les moyens de communication et les collectes spécifiques permettent de diminuer les quantités de ce flux dans les OMR : rappel des consignes d'apport des piles en magasins ou déchèteries, des déchets dangereux en déchèteries, des médicaments en pharmacie.

6.8 CONCLUSION

Le bilan de la production de déchets sur le territoire de la CCPS est le suivant :

Flux	Gisement 2010	Gisement 2022	Evolution de la production entre 2010 et 2022	Objectifs réglementaires	Axes de réduction à envisager
DMA (avec gravats)	5 113 T 412 kg/hab.	7 296 T 515.5 kg/hab.	→ DMA en kg/hab. : +25 %	National /rapport à 2010 : - 15% de DMA en 2030 par rapport à 2010 Régional /rapport à 2015 : - 7% DMA en 2025 soit 483 kg/hab. - 10% DMA en 2031 soit 468 kg/hab.	→ Axer la diminution sur les déchets trouvés en déchèteries → Répondre à l'objectif réglementaire sur les biodéchets : généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 1 ^{er} janvier 2024 (mise en œuvre de solutions de gestion de proximité et/ou de collectes séparées des biodéchets).
OMA	4 085 T 329.2 kg/hab.	3 458 T 244.3 kg/hab	→ OMA en kg/hab. : - 25.8%		→ Poursuivre les actions actuelles sur les OMA

De bons résultats de réduction des OMA depuis 2010 pour la CCPS mais également une augmentation importante de la production globale de déchets.

Au vu de la caractérisation des déchets, certains flux peuvent encore être réduits tels que les déchets putrescibles, les textiles sanitaires et les encombrants principalement et dans une moindre mesure les papiers, les bouteilles plastiques et les suremballages cartons. De plus, les déchets dangereux restent encore présents ; or, ils sont nocifs pour la santé et l'environnement et doivent être orientés vers les bonnes filières de gestion.

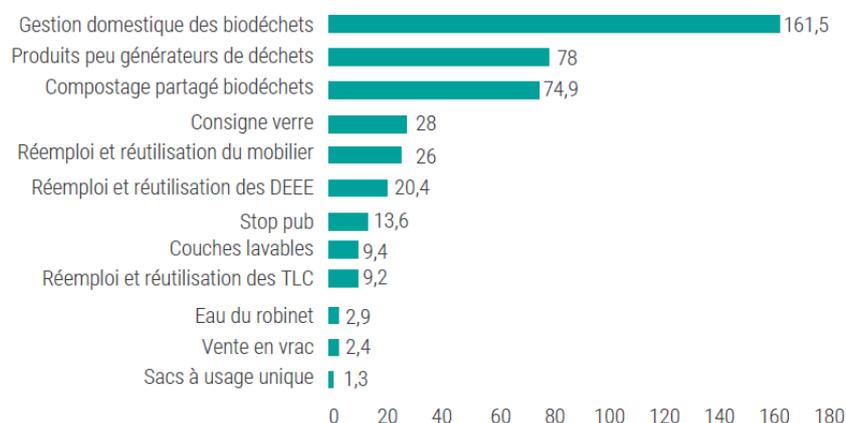
Les efforts semblent devoir être orientés vers une réduction des déchets davantage en déchèteries, le déploiement d'actions liées au réemploi / recyclage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (matrice AFOM) est présentée au chapitre 8 du présent document.

7 LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LE TERRITOIRE

6.9 LE POTENTIEL D'ÉVITEMENT

Les actions de prévention mises en œuvre n'ont pas toutes le même potentiel d'évitement de la production de déchets. Le tableau ci-dessous présente les gisements d'évitement majoritaire par actions en kg/hab./an :



Source : ADEME – Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, janvier 2016

7.1 L'HISTORIQUE DE LA PREVENTION SUR LE TERRITOIRE

Au cours de l'année 2016, la CCPS a réalisé un diagnostic territorial en vue de déployer des actions de prévention sur son territoire. La matrice AFOM du SPPGD en 2016 est la suivante :

	Atouts	Freins
Au sein du service Déchets	Projet de mise en œuvre de la RI au 01/01/18	Communication sur la prévention peu amorcée
	Embauche d'un ADT en septembre/octobre 2016	
	L'agent pilote du PLPDMA gère aussi le volet petite enfance → mise en place d'actions vers cette cible facilitée	
	Etude de faisabilité d'agrandissement de la déchèterie en cours : projet de réemploi possible	
	Opportunités	Menaces
Au-delà du service Déchets	Appartenance au Pays Terre de Lorraine : développement de filières métha, bois ...	Quelques craintes soulevées par rapport à la RI de la part de certains habitants (minoritaires).
	Beaucoup de familles : opportunité de communiquer par le biais des enfants	
	Présence d'associations "fortes" : Familles Rurales, association de groupement scolaires	
	Méthanisation agricole à Pierreville	
	Marchés locaux : opportunité pour communiquer sur le compostage, permet de diminuer les emballages (pas de barquettes ...)	
	Proximité d'associations telles que le CPIE Nancy-Champenoux, Arbracoop, Bout d'Nature (couches semi-lavables) ...	
	Proximité de CC voisines ayant développés pas mal d'actions de prévention : témoignages, retours d'expériences	

7.2 LES ACTIONS DE L'ANCIEN « PROGRAMME » ET CE QUI A ETE MENE

Ci-dessous est présenté le plan d'action global retenu par la CCPS à l'issue du diagnostic territorial.

La CCPS a utilisé pour le suivi de ces actions le fichier de travail (tableur Excel) mis en place par le bureau d'étude Austral permettant de renseigner l'ensemble des actions (un onglet de synthèse et un onglet par actions avec la définition des besoins en moyens financiers (dépenses prévisionnelles par semestre) et le suivi des indicateurs de moyens et de réalisation (libellé de l'indicateur, objectif et résultat)

A1 Mise en place de la Redevance Incitative - Campagne de communication globale	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Mise en place de la Redevance Incitative	Sur les collectivités ayant mis en place une tarification incitative en Lorraine : - -55% sur les OMR - +17% sur le verre - +51% sur les emballages - +32% des déchets apportés en déchèteries - -68 kg/hab. en DMA	RI en place au 1er janvier 2018 (test de 6 mois en 2017) En tonnes, il est observé depuis 2016 : - -45% d'OMr - +60% des tonnages de recyclables (yc verre) - -26% d'OMA - +36% de DMA hors gravats <u>NB :</u> Une production en déchèterie non présentée car absence de tonnages connus-complets sur les années 2016, 2017 et 2018
Créer un univers graphique		
Créer un guide "Redevance Incitative"		
Ajouter des onglets "Redevance Incitative" et "je réduis mes déchets" sur le site internet de la CC		
Rencontre des acteurs "forts" du territoire		

A2 Actions envers les écoles	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Animations dans les écoles	Rien d'inscrit à l'époque par la CCPS	Animations en place de 2019 à 2022 : action au ralenti en 2023 (plus de travail sur le sujet, reprise une fois l'adhésion à la SPL COVALOM

A3 Opération foyers témoins	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Opération foyers témoins	Rien d'inscrit à l'époque par la CCPS	Aucune opération menée par la CCPS

A4 Opération de sensibilisation des habitants sur la gestion de leurs déchets verts	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Réalisation d'une enquête compostage*	Opération compostage individuel (potentiel de réduction) : - moyen : 40/kg/hab. - haut : 70 kg/hab.	Oui, lors de l'enquête de distribution des bacs OMR pour la RI
Développer des espaces compostage dans les cimetières	Rien d'inscrit à l'époque par la CCPS	Aucune opération menée par la CCPS
Proposer des formations sur la gestion de ses déchets verts (compostage et gestion des déchets verts : mulching/ paillage ...)	Rien d'inscrit à l'époque par la CCPS	Action menée par l'ADT : communication sur le compostage mais pas de formations mises en place en tant que telles
Former un réseau de guides composteurs		Action non mise en œuvre, la CCPS souligne l'existence d'un maître composteur à SION (par le biais de la structure « La Cité des paysages »)
Compostage en pied d'immeuble	Compostage partagé en immeuble : - Potentiel de réduction par hab. participant : 50 kg/hab. participant/an - Nb d'habitants participants : en moyenne : 23% et fourchette haute à 50%	Action non mise en œuvre par la CCPS, pas de connaissance par la collectivité si des opérations sont mises en place par les bailleurs
Plateformes décentralisées : réflexion en cours		Aucune opération menée par la CCPS

A5 Opération STOP PUB	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Opération STOP PUB	Gisement d'évitement : 13,6 kg/hab./an Taux d'équipement national : moyen à 15% et haut : 30% Efficacité du STOP PUB : 90%	Au quotidien : autocollant à dispo au sein de la CCPS (suivi non mis en place : jusqu'à sept. 2020 : 610 distribués)

A6 Proposition de Diagnostics Déchets	Données potentiel d'évitement	Ce qui a été réalisé ↓
Proposer des diagnostic individuels aux structures du territoire (professionnels, lieux publics ...)	Rien d'inscrit à l'époque par la CCPS	Aucune opération menée par la CCPS

Peu d'actions ont été développées par la CCPS voire non mises en œuvre pour raisons internes à la collectivité.

A souligner, même si l'action n'est pas inscrite au travers d'un PLPDMA, la CCPS promeut le compostage individuel auprès des habitants et à ce jour environ 22% des foyers sont équipés.

Année de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Opération de vente sur la période 2019 -2022. <input checked="" type="checkbox"/> Campagnes antérieures non connues
Nb foyers concernés	<input checked="" type="checkbox"/> 1932 composteurs distribués soit 24 professionnels et 1384 foyers (soit 22%)
Type de composteur	<input checked="" type="checkbox"/> Bois : 1 modèle de 600 L (1m x 1m x 0,80 m)
Condition	<input checked="" type="checkbox"/> Vente au tarif de 15€ <input checked="" type="checkbox"/> 2 composteurs maxi par foyer en résidence principale, professionnel et mairies <input checked="" type="checkbox"/> 1 composteur par foyer en résidence secondaire
Suivi de la pratique	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de maître composteur au sein de la CCPS, <input checked="" type="checkbox"/> Recours possible à un maître composteur de Sion par le biais de la Cité des Paysages

7.3 LE BUDGET CONSACRE A LA PREVENTION

Le budget alloué sur la période 2016-2018 est très faible, soit moins de 0.5% du budget global déchets.

En 2022, il est de 2.4 €HT/hab. soit 3.3% du budget déchets de la collectivité (à titre de comparaison : France national à 1.3€HT/hab. et Grand Est collectivités en TI : 2 €HT/hab.)

En €HT/hab.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Coût prévention</i>	0,2	0,3	0,2	4,3	2,1	1,5	2,4
<i>Coût aidé</i>	74,3	57,4	62,78	67,7	74,2	78,7	71,2
<i>% / budget global</i>	0,24%	0,47%	0,32%	6,37%	2,80%	1,93%	3,33%

Pour rappel, dans le cadre des filières REP, les éco-organismes ont en outre l'obligation de consacrer une part de leur budget à des actions de communication et de sensibilisation dédiées à la prévention des déchets auprès du grand public (mais aussi auprès de leurs adhérents) et l'Etat, outre les campagnes de communication qu'il peut mener en propre sur ces sujets, soutient financièrement des associations, notamment de protection de l'environnement, pour sensibiliser à la prévention des déchets ce qui permet à la CCPS de disposer indirectement de ces appuis financiers sans pour autant augmenter drastiquement ses dépenses sur la prévention.

A partir du 1^{er} janvier 2024, l'adhésion à la SPL COVALOM permettra également de mutualiser des actions de prévention et d'en maîtriser le budget.

7.4 LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES ENGAGES

La CCPS ayant mené très peu d'actions de prévention, elle n'a pas de ce fait mobilisé des partenaires.

Pour rappel, dans le cadre d'un PLPDMA ces partenaires sont nécessaires à la fois pour :

financer les actions via des partenaires tels que l'Etat et les collectivités ;

mener les actions, via des contrats de prestation, du bénévolat, de la mise à disposition d'équipements ;

relayer les informations de la collectivité.

Les différentes catégories d'acteur pouvant être dénombrés sur le territoire de la CCPS (liste non exhaustive) sont les suivantes :

les acteurs internes à la CCPS,

- *par exemple : mobilisation de toutes les communes, les services de la CCPS*

les acteurs publics,

- *par exemple : La Région, le Département, l'ADEME, les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur...), les structures de la Petite Enfance, les centres de loisirs, les chambres consulaires (CCI , CMA), les centres sociaux et socioculturels, l'office du tourisme, le CCAS, les radios locales, les médias locaux*

les acteurs associatifs, caritatifs ou de l'insertion,

- *par exemple des associations intervenant sur la sensibilisation large (tout sujet 0 déchet), des associations intervenant sur l'alimentation, les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire, des associations intervenant sur le compostage et le jardinage au nature, des associations intervenant sur le réemploi et la réparation,...*

les citoyens,

- *par exemple dans le cadre d'action « foyers zéro déchets »*

les entreprises,

- *par exemple : des entreprises proposant des produits 0 déchet, des entreprises ayant mis en œuvre le compostage ou étant plateforme de compostage, des entreprises pour le Stop Pub, des entreprises ayant participé à des actions de sensibilisation de la population, des éco-commerçants oeuvrant pour la réduction de leurs déchets, proposant des alternatives aux consommateurs gourmet bag*

les bailleurs sociaux.

La CCPS dispose d'un tableur Excel au sein duquel sont recensés les acteurs du territoire et les partenaires, cet outil a vocation à évoluer tout au long du PLPDMA.

Il est nécessaire que les services et communes de la CCPS soient impliqués plus fortement dans les actions.

A souligner que certains acteurs peuvent être situés sur des territoires voisins.

7.5 CONCLUSION

L'évolution des tonnages montre qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort de réduction des déchets en ciblant certains d'entre eux et donc certains producteurs.

Le niveau d'ambition reste à fixer.

La prévention des déchets nécessite de multiples actions vers des cibles également multiples et durables dans le temps : le changement des pratiques des citoyens et des entreprises ne se décrète pas mais s'accompagne.

La CCPS pourra pour le déploiement de son PLPDMA et mener les actions d'accompagnement au changement :

avoir recours aux conseils de la SPL COVALOM et des adhérents qui disposent déjà d'un PLPDMA et disposent d'un tissu d'acteurs connus ;

envisager le recours à des partenaires externes et à une répartition des actions dans l'ensemble des services. Cette répartition inter-service pourra être intéressante d'autant qu'elle permettra d'agir encore plus auprès des cibles visées et de rendre systématique les actions menées auprès de ses cibles (et donc moins d'énergie à fournir par récurrence de ces actions).

La collectivité et ses services auront à définir leurs rôles respectifs, entre facilitation des projets des acteurs du territoire, initiatrice ou faiseuse des actions à mener.

8 LA MATRICE AFOM DU DIAGNOSTIC

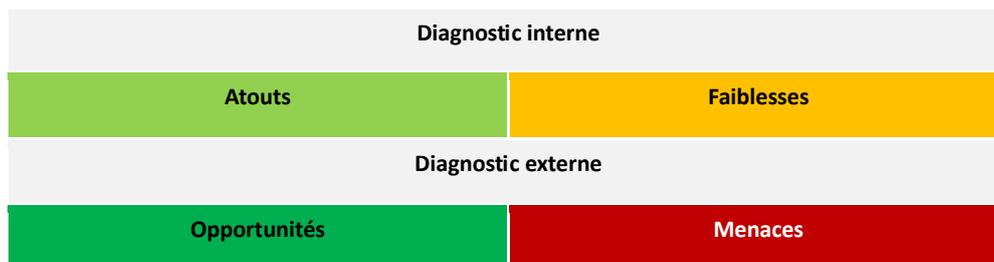
L'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) s'appuie sur l'état des lieux présenté ci-avant. Elle vise de manière synthétique à présenter les freins et leviers du territoire et de l'organisation de la CCPS.

Le déploiement du PLPDMA et les actions à définir doivent tenir compte de la réalité du territoire concerné. Définir des projets en opposition avec cette analyse AFOM conduiraient fort probablement à un échec.

Il convient d'être réalistes et de définir les actions sur la base de cette analyse AFOM. Chacun des points résumés présentés ci-dessous émane de données fiables et tangibles fournies par les services de la CCPS.

L'analyse AFOM est un outil qui permet de confronter l'analyse externe de l'environnement et l'analyse interne des ressources. Cet outil met en relation l'influence de l'environnement et de la concurrence et les compétences et ressources de l'entreprise. La méthode consiste à synthétiser dans une matrice les forces et faiblesses liées à la collectivité, et les menaces et les opportunités liées à des facteurs externes.

Elle est structurée comme suit :



L'analyse AFOM en lien avec la thématique de la prévention est présentée ci-après. A souligner que cette matrice AFOM est provisoire dans l'attente du travail effectué avec la CCES en début d'année 2024.

Diagnostic interne

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'OMr en baisse grâce à un financement incitatif (RI) du SPPGD depuis 6 ans ▪ Réduction de 15% des quantités d'OMA depuis 2010 <ul style="list-style-type: none"> ○ de 15% entre 2010 et 2022 ○ de 26% entre 2016 et 2022 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonnage de DMA (hors gravats) en augmentation de 27% par rapport à 2010 mais inférieurs aux moyennes nationale, locale et sur les territoires de même typologie. ▪ Pas de connaissance de la part des tonnages produits par les producteurs non ménagers, les acteurs économiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de prévention déjà engagées sur le territoire et portées par la CCPS <ul style="list-style-type: none"> ○ gestion de proximité des biodéchets via l'incitation au compostage individuel (territoire rural favorisant des solutions techniques de gestion de biodéchets de proximité moins coûteuse qu'une collecte) ○ STOP Pub 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'actions programmées (manque de ressources, de relais sur le territoire)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'un agent affecté pour partie à la prévention des déchets : demain avec l'adhésion à la SPL COVALOM les moyens sont renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de temps attribué à l'agent en charge de la prévention (0,3 ETP en 2022)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat initié avec la Cité des Paysages de SION pour la promotion du compostage individuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de partenariats développés, peu de connaissance des principaux acteurs locaux en lien avec la prévention
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de collecte rédigé qui définit le service public de déchets ▪ PCAET (Plan Climat Energie Territorial) adopté par la collectivité en lien avec le Pays Terres de Lorraine intégrant la prévention des déchets ▪ Engagement dans un PAT (Projet Alimentaire Territorial) Sud 54 intégrant des initiatives en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de collecte sans précision de limite du service ▪ Place de la prévention dans la stratégie déchets alors que ce sujet fait référence à une réglementation conséquente avec des obligations et des objectifs à atteindre.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opportunités d'accès à une déchèterie pour tous les usagers ▪ Nombreux flux triés en déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de zone de réemploi sur la déchèterie (absence de collecte préservante des encombrants réutilisables / réemployables).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût aidé de gestion des déchets inférieur à la donnée nationale, régionale et à celle pour la même typologie d'habitat ▪ RI en place créant une réflexion chez l'habitant pour réduire ses déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement du service ne couvrant pas l'intégralité du coût du SPPGD

Diagnostic externe

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration au 1er janvier 2024 de la SPL COVALOM (facilitation du portage de projets avec bénéfice d'expériences des autres adhérents) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration à la SPL COVALOM : risque de moins de souplesse et de visibilité dans la gestion du service
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire de la réglementation (et des objectifs associés) son alliée pour sensibiliser et embarquer l'ensemble des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect de la réglementation en matière de prévention des déchets : <ul style="list-style-type: none"> ○ séparation à la source des biodéchets d'ici fin 2023 (étude en cours) ○ réduction de 50% du gaspillage alimentaire en 2025 vs 2015 pour la restauration collective
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel de réduction des OMr, d'évitement et de détournement des biodéchets des OMr ▪ Réduire à la source les déchets pour ne pas avoir à gérer les déchets et réduire les coûts associés (TGAP, collecte et traitement...) ▪ Aides de l'ADEME à l'investissement pour le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets (sûr encore en 2024) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hausse de la TGAP : à tonnage constant OMR et encombrants un surcoût de 29 600 €/an à l'horizon 2025 soit +2.4 €/hab. par rapport à 2022 ▪ Appel d'air dans les déchèteries de toujours plus de déchets ▪ Extension des consignes de tri pouvant dédouaner les ménages de réduire l'usage de l'emballage ▪ Ne pas investir dans la prévention ?
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des ressources humaines en prévention en place au niveau de la SPL COVALOM (mutualisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un changement de comportement qui nécessite un accompagnement de proximité continu et des moyens pour y parvenir
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer l'ensemble des services de la CCPS dans la démarche ▪ Fédérer les acteurs autour de projets commun, ▪ Sensibiliser et accompagner les acteurs économiques ▪ Travailler davantage avec le tissu associatif ▪ Dynamiser l'emploi (ex de projets d'insertion (ressourcerie, réemploi, réparation ...)) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'associations sur le territoire sur lesquelles se reposer
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir collectivement sur un sujet qui fait consensus au sein de la CCPS, en apportant un service aux communes et aux citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessité de rendre « visible » la prévention par plus de communication et de portage politique



PARTIE B - LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE

9 EVOLUTION TENDANCIELLE DE LA PRODUCTION DE DMA

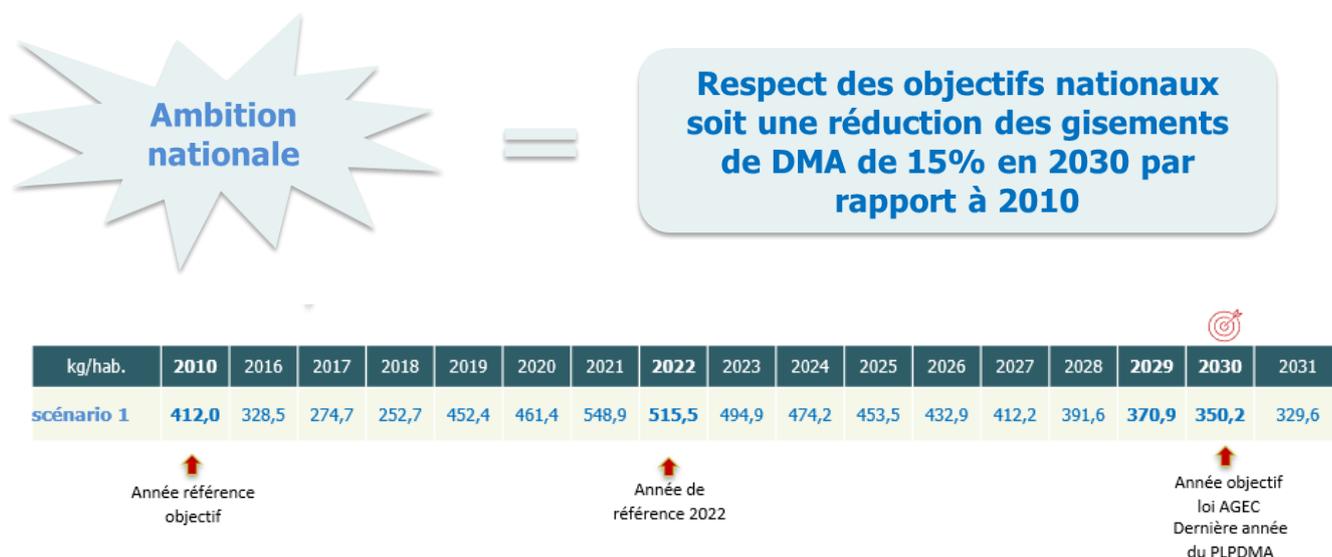
Les objectifs du PLPDMA ont été définis avec la CCES.

Le PLPDMA est mis en œuvre pendant 6 ans, avant de procéder à une évaluation et une révision éventuelle (art. R. 541-41-28 CE). Les objectifs doivent donc être fixés à un horizon de 6 ans minimum.

L'année 2024 est consacrée au diagnostic, la définition des objectifs et des actions avec une consultation publique pour une adoption en début d'année 2025.

Les actions sont déployées sur 6 ans à partir de 2025, ce qui n'empêche pas la CCPS de continuer les actions compostage individuel, STOP Pub.

L'objectif de réduction de déchets à l'échelle du territoire de la CCPS est le suivant :



Les objectifs poursuivis par le PLPDMA sont à la fois relatifs :

- aux politiques publiques (résultats attendus par les autorités publiques nationales et locales),
- aux publics-cibles (changements de comportement à induire chez les publics ciblés)
- au processus interne (éléments à mettre en place pour le fonctionnement du PLPDMA)
- aux ressources/acteurs à mobiliser

Pour adapter les actions de prévention des déchets au territoire, la collectivité devra jouer un rôle d'initiateur, et pour que les acteurs s'approprient le message de la prévention des déchets, un rôle d'animateur, de fédérateur et d'accompagnateur.



PARTIE C - LES ACTIONS DU PLPDMA

8 LE PROGRAMME D' ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le PLPDMA est un projet élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

Plusieurs groupes de travail avec les acteurs du territoire (ateliers du 21 mai 2024 / CCES du 2 juillet 2024) ont ainsi pu déterminer les axes et les actions du PLPDMA.

L'idée fondamentale est de proposer des moyens adaptés à chacun et chacune pour réduire les déchets (adaptation selon la taille du foyer, adaptation au milieu d'habitat).

Le PLPDMA propose de multiples solutions répondant aux diverses situations, permettant à tous et toutes de progresser à son rythme sur les étapes du changement de comportement.

8.1 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les **axes thématiques qui structurent le programme de prévention** de la CCPS sont adaptés à son contexte et ses objectifs :

- **Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets**
- **Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire**
- **Axe 5 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
- **Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits**
- **Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**

Les axes ont été sélectionnés en fonction de la compatibilité avec le contexte local et leur facilité de mise en œuvre sur le territoire.

8.2 UN PLAN D' ACTIONS, COMPOSE DE 20 ACTIONS

Le plan d'action pour permettre d'atteindre les objectifs fixés est décliné en **20 actions**, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions fournies en annexe.

Ces 20 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment.

Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1A_ Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)
	1B_ Être exemplaire dans les établissements recevant du public (ERP)
	1C_ Mise en place d'une gestion différenciée des déchets verts
	1D_ Mettre en place des opérations témoins (famille zéro déchets)
	1E_ Promouvoir l'apprentissage de la couture pour réparation des textiles
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire	4A_ Création de café TRI avec des thématiques sur le gaspillage alimentaire
	4B_ Ateliers pédagogiques de sensibilisation
	4C_ Promouvoir le vrac
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	5A_ Renforcer le compostage individuel
	5B_ Sensibiliser sur la gestion de proximité des déchets de jardin ("c'est une ressource et non un déchet")
	5C_ Communiquer sur la gestion des biodéchets avec aide à l'achat de poules et de poulailler
	5D_ Déployer des sites de compostages partagés / collectifs
	5E_ Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits	6A_ Déployer des « Repairs Café » (ateliers participatifs)
	6B_ Créer et communiquer un répertoire sur les solutions de proximité
	6C_ Sensibiliser aux éco-achats responsables et achats d'occasion
	6D_ Mettre en place une recyclerie / ressourcerie en déchèterie
Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7A_ Promouvoir l'usage des couches lavables adultes / enfants
	7B_ (In)former sur la prévention
	7C_ « Distribuer » des carafes d'eau pour promouvoir l'eau du robinet « La saintoise »

8.3 LE CALENDRIER

Les 20 actions présentées précédemment s'inscrivent dans **un programme d'une durée de 6 ans** :

AXES	ACTIONS	2025		2026		2027		2028		2029		2030	
		S1	S2										
Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1A_Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)												
	1B_Être exemplaire dans les établissements recevant du public (ERP)												
	1C_Mise en place d'une gestion différenciée des déchets verts												
	1D_Mettre en place des opérations témoins (famille zéro déchets)												
	1E_Promouvoir l'apprentissage de la couture pour réparation des textiles												
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire	4A_Création de café TRI avec des thématiques sur le gaspillage alimentaire												
	4B_Ateliers pédagogiques de sensibilisation												
	4C_Promouvoir le vrac												
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	5A_Renforcer le compostage individuel												
	5B_Sensibiliser sur la gestion de proximité des déchets de jardin ("c'est une ressource et non un déchet")												
	5C_Communicuer sur la gestion des biodéchets avec aide à l'achat de poules et de poulailler												
	5D_Déployer des sites de compostages partagés / collectifs												
	5E_Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes												
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits	6A_Déployer des « Repairs Café » (ateliers participatifs)												
	6B_Créer et communiquer un répertoire sur les solutions de proximité												
	6C_Sensibiliser aux éco-achats responsables et achats d'occasion												
	6D_Mettre en place une recyclerie / ressourcerie en déchèterie												
Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7A_Promouvoir l'usage des couches lavables adultes / enfants												
	7B_(In)former sur la prévention												
	7C_« Distribuer » des carafes d'eau pour promouvoir l'eau du robinet « La saintoise »												

8.4 LE BUDGET

Le **budget global estimé pour le PLPDMA est 157 611 € sur 6 ans.**

Ce budget prévisionnel comprend :

- les investissements nécessaires,
- les moyens humains (service déchets de la CCPS, service communication de la CCPS, COVALOM, humains structures extérieures) pour le suivi, la sensibilisation et la mise en œuvre des actions
- le déploiement de documents de communication (affiche, guide, flyer,...)

Le budget annuel moyen est de 26 268 € soit 1,9 € par habitant.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total PLPDMA
Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	3 150 €	2 040 €	8 380 €	2 677 €	2 240 €	2 240 €	20 727 €
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire	1 063 €	2 320 €	3 868 €	2 312 €	2 312 €	2 312 €	14 188 €
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	6 788 €	6 102 €	6 252 €	8 000 €	6 617 €	6 617 €	40 376 €
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits	- €	8 341 €	8 112 €	10 274 €	10 274 €	10 274 €	47 275 €
Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	2 288 €	6 902 €	6 464 €	6 464 €	6 464 €	6 464 €	35 046 €
Total coûts PLPDMA	13 289,1 €	25 704,0 €	33 077,3 €	29 727,6 €	27 906,9 €	27 906,9 €	157 611,8 €
	0,9 €/hab.	1,8 €/hab.	2,4 €/hab.	2,1 €/hab.	2,0 €/hab.	2,0 €/hab.	11,2 €/hab.
Population estimée (selon Insee dépt54 -0,12%/an)	14077	14061	14044	14027	14011	13994	14036

Remarque :

Le budget des actions ci-dessous n'est pas estimé à ce stade (réflexion en cours) ; il sera inscrit courant de l'2025 une fois les choix actés par la CCPS, une mise à jour du PLPDMA sera réalisée.

- 5A_ Renforcer le compostage individuel
- 5E_ Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes

8.5 LES MOYENS HUMAINS

Les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA sont détaillés dans le tableau ci-après.

Les actions seront portées en partie par la COVALOM, par le service déchet de la CCPS ainsi que son service communication et également par d'autres entités extérieures (espaces verts, cantonniers et services techniques des communes, associations, chantier d'insertion).

Afin de mener l'ensemble des actions, il est évalué un nombre moyen de jours annuel de **119 jours/an**.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Axe 1	17,75	11,50	60,00	28,75	26,00	26,00	170,00
Axe 4	6,25	14,25	19,50	14,25	14,25	14,25	82,75
Axe 5	38,25	28,75	29,75	70,75	62,00	62,00	291,50
Axe 6		15,75	13,25	8,00	8,00	8,00	53,00
Axe 7	9,50	24,25	21,50	21,50	21,50	21,50	119,75
Nbre de jours	71.75	94.50	144	143.75	131.75	131.75	717

AXES	ACTIONS	Service Déchets CCPS	Service Communication CCPS	Total COVALOM	Total Structures Extérieures	Total PLPDMA	
Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1A_Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)	4,00	1,25	6,00	0,00	11,25	170,00
	1B_Être exemplaire dans les établissements recevant du public (ERP)	12,00	2,75	18,50	0,00	33,25	
	1C_Mise en place d'une gestion différenciée des déchets verts	27,50	1,50	0,00	66,00	95,00	
	1D_Mettre en place des opérations témoins (famille zéro déchets)	6,50	3,00	9,00	0,00	18,50	
	1E_Promouvoir l'apprentissage de la couture pour réparation des textiles	8,25	1,50	2,25	0,00	12,00	
Axe 4 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4A_Création de café TRI avec des thématiques sur le gaspillage alimentaire	1,50	1,50	11,50	0,00	14,50	82,75
	4B_Ateliers pédagogiques de sensibilisation	5,25	1,25	52,50	0,00	59,00	
	4C_Promouvoir le vrac	3,00	1,25	5,00	0,00	9,25	
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	5A_Renforcer le compostage individuel	18,25	2,00	72,00	9,00	101,25	291,50
	5B_Sensibiliser sur la gestion de proximité des déchets de jardin ("c'est une ressource et non un déchet")	4,50	2,50	24,00	0,00	31,00	
	5C_Communiquer sur la gestion des biodéchets avec aide à l'achat de poules et de poulailler	2,00	2,00	15,00	0,00	19,00	
	5D_Déployer des sites de compostages partagés / collectifs	5,00	1,75	25,00	10,00	41,75	
	5E_Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes	4,75	0,75	3,00	90,00	98,50	
Axe 6 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	6A_Déployer des « Repairs Café » (ateliers participatifs)	5,75	1,25	3,00	0,00	10,00	53,00
	6B_Créer et communiquer un répertoire sur les solutions de proximité	4,50	2,00	0,00	1,00	7,50	
	6C_Sensibiliser aux éco-achats responsables et achats d'occasion	3,00	1,50	9,50	0,00	14,00	
	6D_Mettre en place une recyclerie / ressourcerie en déchèterie	5,75	2,25	13,50	0,00	21,50	
Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7A_Promouvoir l'usage des couches lavables adultes / enfants	3,50	2,00	36,00	37,50	79,00	119,75
	7B_(In)former sur la prévention	6,00	1,50	16,50	0,00	24,00	
	7C_« Distribuer » des carafes d'eau pour promouvoir l'eau du robinet « La saintoise »	6,00	1,75	0,00	9,00	16,75	
TOTAL en nb de jours		137,00	35,25	322,25	222,5	717	

8.6 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Il s'inscrit dans ces principes, en accord avec les recommandations de l'ADEME.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions, détaillés ci-après.

8.6.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les **3 indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab./an ;
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet ;
- Le budget alloué au PLPDMA.

8.6.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES.

Les indicateurs des actions se décomposent, quant à eux en :

- indicateurs d'activité, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque actions dans le temps ;
- indicateurs d'impact, qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées ou réduites par l'action.

Axes	Actions	Indicateurs
Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1A_ Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)	Nombres d'entités (commerces, producteurs) sensibilisés par an Nombres d'acteurs ayant mis l'usage de contenant réutilisables ou acceptant les emballages réutilisables des usagers par an Nombre de partenariat consignes/ commerces
	1B_ Être exemplaire dans les établissements recevant du public (ERP)	Nombre d'agents sensibilisés et éco-agents identifiés Nombre d'établissements ayant mis en place le tri Tonnage d'OMR produit avant et après la mise en place des actions de tri dans les locaux à disposition des particuliers et associations
	1C_ Mise en place d'une gestion différenciée des déchets verts	Quantité de déchets verts apportée par les communes en déchèterie Nombre de communes pratiquant la gestion différenciée Nombre de sites avec une pratique de gestion différenciée des espaces verts Nombre d'agents sensibilisés
	1D_ Mettre en place des opérations témoins (famille zéro déchets)	Nombre de participants aux opérations témoins Nombre d'opérations témoins organisées Evolution de la quantité de déchets produits par les ménages
	1E_ Promouvoir l'apprentissage de la couture pour réparation des textiles	Nombre d'évènements organisés Nombre de participants mobilisés lors des ateliers Nombre de bénévoles mobilisés
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire	4A_ Création de café TRI avec des thématiques sur le gaspillage alimentaire	Nombre d'atelier "anti-gaspi" organisé dans l'année Nombre de participants à l'atelier
	4B_ Ateliers pédagogiques de sensibilisation	Quantité de déchets alimentaires évitée Nombre d'établissement participant à limiter le gaspillage alimentaire Nombre de responsable des achats et chef de cuisine sensibilisés Nombres d'écoles sensibilisées
	4C_ Promouvoir le vrac	Nombres de commerces sensibilisés Nombre de commerces engagés dans la vente en vrac
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	5A_ Renforcer le compostage individuel	Evolution de la quantité de déchets verts en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an distribués /an Nombre de formations suivies /an Nombre de guides composteurs annuel en place Nombre d'animation réalisée lors des évènements ou en déchèterie
	5B_ Sensibiliser sur la gestion de proximité des déchets de jardin ("c'est une ressource et non un déchet")	Quantité de déchets verts apportés en déchèterie Nombre de référents de jardinage formés Nombre de guides de jardinage formés Nombre d'ateliers mis en place
	5C_ Communiquer sur la gestion des biodéchets avec aide à l'achat de poules et de poulailler	Quantités de déchets alimentaires et déchets verts détournés Nombre de subvention pour l'achat de poules et de poulaillers attribuées
	5D_ Déployer des sites de compostages partagés / collectifs	Quantité de biodéchets évités, estimée sur la base du volume de remplissage dans les composteurs et la densité des déchets Nombre de sites de composteurs partagés déployés Nombre de guides composteurs annuel en place
	5E_ Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes	Diminuer les tonnages de déchets verts apportés en déchèterie

Axes	Actions	Indicateurs
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits	6A_ Déployer des « Repairs Café » (ateliers participatifs)	Nombre de repairs café organisés Nombre de personnes participantes aux ateliers Nombre de bénévoles réparateurs Nombre et nature des objets apportés et réparés
	6B_ Créer et communiquer un répertoire sur les solutions de proximité	Nombres de structures identifiées
	6C_ Sensibiliser aux éco-achats responsables et achats d'occasion	Nombres de personnes sensibilisées Nombres de zone de réemploi mises en place
	6D_ Mettre en place une recyclerie / ressourcerie en déchèterie	Mise en œuvre de la recyclerie ressourcerie Diminution des tonnages en déchèterie
Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	7A_ Promouvoir l'usage des couches lavables adultes / enfants	Taux de structures (crèches) utilisant des couches lavables Taux d'assistantes maternelles acceptant les couches lavables Taux de maisons de retraite utilisant des couches lavables Nombre de flyers à destination du public féminin sur les protections réutilisables distribués Nombres de kits loués par an Nombre de familles présentes lors des réunions de sensibilisation
	7B_ (In)former sur la prévention	Nombre d'articles publiés sur les réseaux et le site internet Nombre d'interventions lors d'évènements communaux Nombres de communes publiant des articles sur la prévention
	7C_ « Distribuer » des carafes d'eau pour promouvoir l'eau du robinet « La saintoise »	Nombre de campagnes réalisées Nombre de communes diffusant les informations sur la qualité de l'eau Nombre de carafe distribuées

Annexes

Annexes liées au diagnostic

Annexe 1 : Population par commune

Annexe 2 : Logement par commune

Annexe 3 : Typologie d'habitat par commune

Annexe 4 : Détails de données liées à la production de DMA

Annexe 5 : Détails des données de caractérisation OMr

Annexes liées aux fiches « Action »

Annexes liées au diagnostic

ANNEXE 1 : POPULATION PAR COMMUNE

Code INSEE	Commune	Population totale 2020	Population municipale 2020
54005	Affracourt	111	110
54032	Autrey	192	188
54042	Bainville-aux-Miroirs	281	279
54062	Benney	662	652
54092	Bouzanville	66	65
54094	Bralleville	174	171
54109	Ceintrey	944	931
54117	Chaouilley	119	116
54132	Clérey-sur-Brenon	60	59
54142	Crantenoy	157	154
54156	Diarville	500	484
54164	Dommarie-Eulmont	90	88
54185	Étreval	60	59
54203	Forcelles-Saint-Gorgon	143	140
54204	Forcelles-sous-Gugney	94	92
54207	Fraisnes-en-Sainctois	101	95
54221	Gerbécourt-et-Haplemont	231	230
54224	Germonville	124	123
54235	Goviller	429	420
54238	Gripport	269	268
54241	Gugney	78	75
54247	Hammeville	182	178
54252	Haroué	513	507
54264	Houdelmont	320	320
54266	Houdreville	414	404
54268	Housséville	142	138
54278	Jevoncourt	102	101
54291	Lalœuf	296	294
54299	Laneuveville-devant-Bayon	233	227
54307	Lebeuville	171	167
54309	Lemainville	396	393
54310	Leménil-Mitry	3	3
54344	Mangonville	219	215
54399	Neuviller-sur-Moselle	251	250
54407	Ognéville	98	95
54409	Omelmont	193	190
54411	Ormes-et-Ville	225	219
54417	Parey-Saint-Césaire	245	239
54434	Praye	252	250
54442	Quevilloncourt	98	96
54465	Roville-devant-Bayon	772	761
54473	Saint-Firmin	291	285
54486	Saint-Remimont	351	345
54497	Saxon-Sion	110	107
54513	Tantonville	649	646
54516	They-sous-Vaudemont	19	18
54522	Thorey-Lyautey	137	135
54552	Vaudémont	66	65
54553	Vaudeville	150	146
54554	Vaudigny	79	78
54563	Vézélise	1 379	1 361
54587	Vitrey	193	190
54591	Voinémont	344	332
54592	Vroncourt	265	262
54597	Xirocourt	446	443
	TOTAL CCPS	14 489	14 259

ANNEXE 2 : LOGEMENT PAR COMMUNE

Code INSEE	Commune	Résidences principales 2019	Résidences secondaires et occasionnelles 2019	Logements vacants 2019	Total logements 2019	% secondaire	Maisons 2019	Appartements 2019	% appartements
54005	Affracourt	47	5	3	55	9,1%	53	2	3,6%
54032	Autrey	83	1	10	93	1,1%	84	9	9,7%
54042	Bainville-aux-Miroirs	133	2	30	165	1,2%	148	17	10,3%
54062	Benney	270	3	9	282	1,1%	244	38	13,5%
54092	Bouzanville	33	0	11	45	0,0%	43	2	4,4%
54094	Bralleville	76	2	8	86	2,3%	83	3	3,5%
54109	Ceintrey	357	11	30	398	2,8%	355	42	10,6%
54117	Chaouilley	47	1	6	54	1,9%	52	2	3,7%
54132	Clérey-sur-Brenon	31	0	7	38	0,0%	31	7	18,4%
54142	Crantenoy	58	2	5	65	3,1%	57	7	10,9%
54156	Diarville	207	9	21	237	3,8%	219	17	7,2%
54164	Dommarie-Eulmont	36	3	2	41	7,3%	41	0	0,0%
54185	Étreval	24	9	0	33	27,3%	32	1	3,0%
54203	Forcelles-Saint-Gorgon	61	2	8	71	2,8%	65	6	8,5%
54204	Forcelles-sous-Gugney	40	4	3	47	8,5%	46	1	2,1%
54207	Fraignes-en-Sainctois	42	5	6	53	9,4%	50	4	7,4%
54221	Gerbécourt-et-Haplemont	94	8	6	108	7,4%	106	2	1,9%
54224	Germonville	51	0	9	60	0,0%	52	8	13,3%
54235	Goviller	168	6	20	194	3,1%	182	11	5,7%
54238	Grippport	126	3	11	140	2,1%	128	12	8,6%
54241	Gugney	36	3	4	43	7,0%	39	4	9,3%
54247	Hammeville	69	3	5	77	3,9%	77	0	0,0%
54252	Haroué	178	2	31	211	0,9%	146	65	30,8%
54264	Houdelmont	110	1	6	116	0,9%	108	8	6,9%
54266	Houdreville	172	2	18	193	1,0%	178	14	7,3%
54268	Housseville	68	2	12	82	2,4%	81	1	1,2%
54278	Jevoncourt	38	3	6	47	6,4%	43	4	8,5%
54291	Lalœuf	115	3	9	127	2,4%	125	2	1,6%
54299	Laneuveville-devant-Bayon	91	4	12	107	3,7%	92	15	14,0%
54307	Lebeuville	64	4	4	72	5,6%	72	0	0,0%
54309	Lemainville	147	3	13	163	1,8%	149	13	8,0%
54310	Leménil-Mitry	2	1	0	3	33,3%	3	0	0,0%
54344	Mangonville	95	1	10	106	0,9%	100	6	5,7%
54399	Neuviller-sur-Moselle	104	2	15	121	1,7%	105	16	13,2%
54407	Ognéville	45	5	3	53	9,4%	52	1	1,9%
54409	Omelmont	76	4	4	85	4,7%	76	8	9,5%
54411	Ormes-et-Ville	89	11	0	100	11,0%	92	5	5,2%
54417	Parey-Saint-Césaire	96	1	5	102	1,0%	96	5	5,0%
54434	Praye	115	8	22	145	5,5%	141	4	2,8%
54442	Quevilloncourt	45	1	2	48	2,1%	40	8	16,7%
54465	Roville-devant-Bayon	330	1	36	367	0,3%	249	118	32,2%
54473	Saint-Firmin	92	4	13	110	3,6%	104	5	4,6%
54486	Saint-Remimont	147	2	11	160	1,3%	148	12	7,5%
54497	Saxon-Sion	29	3	1	33	9,1%	28	5	15,2%
54513	Tantonville	294	4	47	345	1,2%	250	94	27,3%
54516	They-sous-Vaudemont	7	2	1	10	20,0%	9	0	0,0%
54522	Thorey-Lyautey	59	2	4	65	3,1%	60	4	6,3%
54552	Vaudémont	33	8	8	50	16,0%	49	0	0,0%
54553	Vaudeville	69	9	7	85	10,6%	81	2	2,4%
54554	Vaudigny	26	2	5	33	6,1%	32	1	3,0%
54563	Vézelize	624	13	151	788	1,6%	458	278	37,8%
54587	Vitrey	83	2	8	93	2,2%	88	4	4,3%
54591	Voinémont	137	5	11	153	3,3%	147	6	3,9%
54592	Vroncourt	108	3	3	114	2,6%	108	6	5,3%
54597	Xirocourt	184	33	18	236	14,0%	216	15	6,5%
	TOTAL CCPS	5 961	233	710	6 908	3,4%	5 913	920	13,5%

ANNEXE 3 : TYPOLOGIE D'HABITAT PAR COMMUNE

	Centre-ville village		Grand collectif		Habitat dispersé		Pavillonnaire		Total Men. en hab. collectif	Total Men. en maisons
	Men. en hab. collectif	Men. en maisons	Men. en hab. collectif	Men. en maisons	Men. en hab. collectif	Men. en maisons	Men. en hab. collectif	Men. en maisons		
Affracourt	2,5	32			0,5	4,3	0,4	5,7	3,4	42
Autrey	9	30			0	25,4	0	13	9	68,4
Bainville-aux-Miroirs	6	56,5	6	7	1,5	17	0,6	42,7	14,1	123,2
Benney	32	150			2,3	49,5	2	24	36,3	223,5
Bouzanville	0,6	13,9			0,4	9			1	22,9
Bralleville	5,9	47,2			0,9	22			6,8	69,2
Ceintrey	37	170			2,1	48,2	2,1	99,5	41,2	317,7
Chaouilly	1	27,8			0,5	16,1			1,5	43,9
Clérey-sur-Brenon	5	16			2	5,6			7	21,6
Crantenoy	2,4	12,6			2,1	17	3,4	17,5	7,9	47,1
Diarville	22	107			0,2	27,5	2	32,8	24,2	167,3
Dommarie-Eulmont	0	9,3			0	25,1			0	34,4
Étreval	0,6	8,4			0,9	12,7			1,5	21,1
Forcelles-Saint-Gorgon	6	33,7			0	21,4			6	55,1
Forcelles-sous-Gugney	1,9	26,4			0,9	9,4			2,8	35,8
Fraisnes-en-Santois	6	24,8			2	8,7			8	33,5
Gerbécourt-et-Haplemont	1,9	35			0,1	21,8	0	31,5	2	88,3
Germonville	2,3	17,1			3,7	27,8			6	44,9
Goviller	8	88			0	37,3	3	21,1	11	146,4
Gripport	10	58			0	20	3	32	13	110
Gugney	5	16,8			0	15,4			5	32,2
Hammeville	3	20,4			0,4	41,5	0	11	3,4	72,9
Haroué	51,2	93,1			4,6	27,7			55,8	120,8
Houdelmont	15	46,2			1	19,1	0	12	16	77,3
Houdreville	16	104			0	15,8	3	45,3	19	165,1
Housséville	0	57,8			0,1	14,1			0,1	71,9
Jevoncourt	2	11			0	21,1			2	32,1
Lalceuf	1	60,5			0,8	32,8	0	17	1,8	110,3
Laneuveville-devant-Bayon	14,6	55,9			0,3	20			14,9	75,9
Lebeuville	4	46			0	12			4	58
Lemainville	4,2	87,9			0,1	40,1	0,4	15	4,7	143
Leménil-Mitry					0	1,2			0	1,2
Mangonville	2	37			4,8	21,1	2	26	8,8	84,1
Neuviller-sur-Moselle	17,5	81			0,7	7			18,2	88
Ognéville	0	42,2			0	2			0	44,2
Ormelmont	9	49,4			0	4,3			9	53,7
Ormes-et-Ville	1,4	46,8			2	35	0,2	7,8	3,6	89,6
Parey-Saint-Césaire	5,5	33,9			2,2	18,4	0	32,2	7,7	84,5
Praye	8,1	79,4			0	21,1	0	9,4	8,1	109,9
Quevilloncourt	4	16			0,3	9,1	0,5	14,1	4,8	39,2
Roville-devant-Bayon	30	85,7	29	15	4,1	13,5	43,1	108,3	106,2	222,5
Saint-Firmin	2,8	60,4			2,1	28,6			4,9	89
Saint-Remimont	7	50,8			0	17,1	2	74	9	141,9
Saxon-Sion	1,6	5,9			3,8	15,2			5,4	21,1
Tantonville	78,7	160,1			2	14	1,8	28,4	82,5	202,5
They-sous-Vaudemont					0	4,6			0	4,6
Thorey-Lyautey	5,9	28,8			1,3	17,6			7,2	46,4
Vaudémont	0	32,3			0	5,8			0	38,1
Vaudeville	3	55,8			0,3	5,4	0,5	6,7	3,8	67,9
Vaudigny	0,2	4,1			0,8	19			1	23,1
Vézelize	155,9	162,9	53	7	12,9	64	0	129,8	221,8	363,7
Vitrey	4,8	61,9			0,1	18			4,9	79,9
Voinémont	5	53			0,3	9,4	1,7	59,2	7	121,6
Vroncourt	7	44,9			0	18	3	34	10	96,9
Xirocourt	10,3	86,5			1,7	32,2	0	60,2	12	178,9
Total général	635,8	2842,1	88	29	66,8	1087	74,7	1010,2	865,3	4968,3

	Centre-ville village	Grand collectif	Habitat dispersé	Pavillonnaire
Affracourt	76,0%	0,0%	10,6%	13,4%
Autrey	50,4%	0,0%	32,8%	16,8%
Bainville-aux-Miroirs	45,5%	9,5%	13,5%	31,5%
Benney	70,1%	0,0%	19,9%	10,0%
Bouzanville	60,7%	0,0%	39,3%	0,0%
Bralleville	69,9%	0,0%	30,1%	0,0%
Ceintrey	57,7%	0,0%	14,0%	28,3%
Chaouilley	63,4%	0,0%	36,6%	0,0%
Clérey-sur-Brenon	73,4%	0,0%	26,6%	0,0%
Crantenoy	27,3%	0,0%	34,7%	38,0%
Diarville	67,4%	0,0%	14,5%	18,2%
Dommarie-Eulmont	27,0%	0,0%	73,0%	0,0%
Étreval	39,8%	0,0%	60,2%	0,0%
Forcelles-Saint-Gorgon	65,0%	0,0%	35,0%	0,0%
Forcelles-sous-Gugney	73,3%	0,0%	26,7%	0,0%
Fraisnes-en-Sainctois	74,2%	0,0%	25,8%	0,0%
Gerbécourt-et-Haplemont	40,9%	0,0%	24,3%	34,9%
Germonville	38,1%	0,0%	61,9%	0,0%
Goviller	61,0%	0,0%	23,7%	15,3%
Grippport	55,3%	0,0%	16,3%	28,5%
Gugney	58,6%	0,0%	41,4%	0,0%
Hammeville	30,7%	0,0%	54,9%	14,4%
Haroué	81,7%	0,0%	18,3%	0,0%
Houdelmont	65,6%	0,0%	21,5%	12,9%
Houdreville	65,2%	0,0%	8,6%	26,2%
Housséville	80,3%	0,0%	19,7%	0,0%
Jevoncourt	38,1%	0,0%	61,9%	0,0%
Lalœuf	54,9%	0,0%	30,0%	15,2%
Laneuveville-devant-Bayon	77,6%	0,0%	22,4%	0,0%
Lebeuville	80,6%	0,0%	19,4%	0,0%
Lemainville	62,4%	0,0%	27,2%	10,4%
Leménil-Mitry	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Mangonville	42,0%	0,0%	27,9%	30,1%
Neuviller-sur-Moselle	92,7%	0,0%	7,3%	0,0%
Ognéville	95,5%	0,0%	4,5%	0,0%
Omelmont	93,1%	0,0%	6,9%	0,0%
Ormes-et-Ville	51,7%	0,0%	39,7%	8,6%
Parey-Saint-Césaire	42,7%	0,0%	22,3%	34,9%
Praye	74,2%	0,0%	17,9%	8,0%
Quevilloncourt	45,5%	0,0%	21,4%	33,2%
Roville-devant-Bayon	35,2%	13,4%	5,4%	46,1%
Saint-Firmin	67,3%	0,0%	32,7%	0,0%
Saint-Remimont	38,3%	0,0%	11,3%	50,4%
Saxon-Sion	28,3%	0,0%	71,7%	0,0%
Tantonville	83,8%	0,0%	5,6%	10,6%
They-sous-Vaudemont	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Thorey-Lyautey	64,7%	0,0%	35,3%	0,0%
Vaudémont	84,8%	0,0%	15,2%	0,0%
Vaudeville	82,0%	0,0%	7,9%	10,0%
Vaudigny	17,8%	0,0%	82,2%	0,0%
Vézélise	54,4%	10,2%	13,1%	22,2%
Vitrey	78,7%	0,0%	21,3%	0,0%
Voinémont	45,1%	0,0%	7,5%	47,4%
Vroncourt	48,6%	0,0%	16,8%	34,6%
Xirocourt	50,7%	0,0%	17,8%	31,5%
Total général	59,6%	2,0%	19,8%	18,6%

ANNEXE 4 : DETAIL DES DONNEES DE PRODUCTION DE DMA

Attention les tonnages des années 2016 à 2018 ne comptabilisent pas les déchets de déchèteries (non transmis par la CCPS)

Tonnage	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	3195,0	3718,1	2683,3	2083,8	2046,4	2070,8	2095,2	1996,5
Papiers et emballages hors verre	515,0	501,0	646,4	744,6	773,4	810,0	861,9	812,0
Corps creux		103,52	160	245,08	262,82	321,74	338,92	336,66
Corps plats		397,44	486	499,53	510,62	488,30	522,98	475,30
Refus CC			39	70,20	68,00	75,02	95,50	69,80
Refus CP			16	34,50	14,90	24,02	29,20	17,80
Verre	375,0	457,4	532,0	621,4	618,6	661,6	674,5	649,2
Déchèterie	1028,0				2862,1	2879,2	3957,7	3673,4
Déchèterie (hors gravats)	1020,0				2283,2	2274,2	2927,2	2843,0
Encombrants		81,26	106	100	98	87	127	83
Textiles				81	77	71	80	82
Total avec gravats	5113,0	4757,7	3967,6	3630,8	6475,5	6579,5	7796,2	7296,1
hors gravats	5105,00	4757,69	3967,62	3630,83	5896,63	5974,54	6765,76	6465,61

Ratio	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	257,5 kg	256,8 kg	185,8 kg	145,0 kg	143,0 kg	145,2 kg	147,5 kg	141,1 kg
Papiers et emballages hors verre	41,5 kg	34,6 kg	44,8 kg	51,8 kg	54,0 kg	56,8 kg	60,7 kg	57,4 kg
Corps creux		7,1 kg	11,1 kg	17,1 kg	18,4 kg	22,6 kg	23,9 kg	23,8 kg
Corps plats		27,4 kg	33,7 kg	34,8 kg	35,7 kg	34,2 kg	36,8 kg	33,6 kg
Refus CC								
Refus CP								
Verre	30,2 kg	31,6 kg	36,8 kg	43,2 kg	43,2 kg	46,4 kg	47,5 kg	45,9 kg
Déchèterie	82,8 kg	0,0 kg	0,0 kg	0,0 kg	199,9 kg	201,9 kg	278,7 kg	259,6 kg
Déchèterie (hors gravats)	82,2 kg				159,5 kg	159,5 kg	206,1 kg	200,9 kg
Encombrants		5,6 kg	7,3 kg	7,0 kg	6,8 kg	6,1 kg	8,9 kg	5,9 kg
Textiles		0,0 kg	0,0 kg	5,6 kg	5,4 kg	5,0 kg	5,6 kg	5,8 kg
Total avec gravats	412,0 kg	328,5 kg	274,7 kg	252,7 kg	452,4 kg	461,4 kg	548,9 kg	515,5 kg
hors gravats	411,39 kg	328,55 kg	274,73 kg	252,67 kg	411,95 kg	419,00 kg	476,36 kg	456,84 kg

Déchèterie : kg/hab/an	2019	2020	2021	2022
Tout-venant	71,2	65,2	76,7	76,5
Gravats	40,4	42,4	72,6	58,7
Bois	31,3	31,6	40,7	37,7
Déchets verts	12,3	11,8	29,1	25,9
Mobilier	15,7	21,1	23,9	24,2
Métaux	9,6	9,9	12,2	10,6
DEEE	8,7	9,1	9,7	9,1
Cartons	7,9	8,1	9,0	8,7
Déchets Dangereux	2,4	1,9	4,1	3,8
Huisseries	0,0	0,0	0,0	3,6
Huiles	0,7	0,8	0,8	0,7
Total avec gravats	199,9	201,9	278,7	259,6
Total hors gravats	159,5	159,5	206,1	200,9

ANNEXE 5 : DETAIL DES DONNEES DE CARACTERISATION OMR

	Composition moyenne	soit en kg/hab/an	Potentiel en T/an
Déchets alimentaires (restes non consommables)	18,5%	26,1 kg/hab	369,1 T
Produits alimentaires non consommés	5,7%	8,0 kg/hab	113,1 T
Produits alimentaires sous emballages	2,5%	3,5 kg/hab	49,8 T
Autres putrescibles	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Déchets de jardin	0,7%	1,0 kg/hab	14,4 T
Putrescibles	27,4%	38,6 kg/hab	547 T
Emballages papiers	1,5%	2,2 kg/hab	30,9 T
Journaux, revues, magazines	0,9%	1,2 kg/hab	17,2 T
Imprimés publicitaires	0,3%	0,5 kg/hab	6,8 T
Papiers bureautiques	2,4%	3,3 kg/hab	47,4 T
Autres papiers	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Papiers	5,1%	7,2 kg/hab	102 T
Emballages cartons plats (cartonnettes)	3,7%	5,2 kg/hab	74,2 T
Emballages cartons ondulés	0,3%	0,4 kg/hab	6,1 T
Autres cartons	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Cartons	4,0%	5,7 kg/hab	80 T
Emballages de liquides alimentaires	0,3%	0,4 kg/hab	6,2 T
Autres emballages composites	0,1%	0,2 kg/hab	2,4 T
Petits Appareils Electroménagers	0,1%	0,2 kg/hab	2,1 T
Composites	0,5%	0,8 kg/hab	11 T
Textiles	2,1%	2,9 kg/hab	41,1 T
Textiles	2,1%	2,9 kg/hab	41 T
Textiles sanitaires fraction hygiénique	5,4%	7,7 kg/hab	108,5 T
Couches bébés	7,9%	11,1 kg/hab	157,1 T
Textiles sanitaires fraction papiers souillés	8,3%	11,7 kg/hab	165,9 T
Textiles sanitaires	21,6%	30,5 kg/hab	431 T
Autres sacs plastiques et Films plastiques d'emballages	5,7%	8,1 kg/hab	114,8 T
Sacs poubelles	2,3%	3,2 kg/hab	45,2 T
Bouteilles et flacons	1,3%	1,9 kg/hab	26,8 T
Autres emballages plastiques	5,0%	7,1 kg/hab	100,3 T
Autres déchets en plastiques	1,2%	1,8 kg/hab	24,9 T
Plastiques	15,6%	22,0 kg/hab	312 T
Emballages bois, caissettes bois	1,8%	2,5 kg/hab	35,2 T
Chaussures	0,5%	0,6 kg/hab	9,1 T
Autres combustibles	3,0%	4,3 kg/hab	60,8 T
Combustibles non classés	5,3%	7,4 kg/hab	105 T
Emballages verre	4,5%	6,3 kg/hab	89,3 T
Autres verres	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Verre	4,5%	6,3 kg/hab	89 T
Emballages métaux ferreux	1,6%	2,2 kg/hab	31,4 T
Emballages aluminium	1,2%	1,6 kg/hab	23,0 T
Autres déchets métalliques	0,2%	0,3 kg/hab	4,3 T
Métaux	2,9%	4,2 kg/hab	59 T
Incombustibles	2,7%	3,8 kg/hab	54,4 T
Incombustibles non classés	2,7%	3,8 kg/hab	54 T
Déchets diffus spécifiques	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Tubes fluorescents et lampes basse consommation	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Piles et accumulateurs	0,0%	0,0 kg/hab	0,2 T
Déchets d'activités de soins	0,0%	0,0 kg/hab	0,7 T
Médicaments non utilisés	0,1%	0,1 kg/hab	1,2 T
Autres déchets spéciaux	0,0%	0,0 kg/hab	0,0 T
Déchets dangereux	0,1%	0,1 kg/hab	2 T
Eléments fins fraction 0-20 mm	8,2%	11,5 kg/hab	163,1 T
Eléments fins	8,2%	11,5 kg/hab	163 T
TOTAL	100,0%	141,1 kg/hab	1 997 T

Annexes liées au fiches Action du PLPDMA

AXE THEMATIQUE	Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
ACTION	1A Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)
CONTEXTE	La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 et encourage le développement d'emballages réemployables.
FLUX	Emballages
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de sensibilisation des producteurs et commerces du territoire de la CCPS pour les encourager vers la consigne, la promotion du vrac et de contenants réutilisables ... - Mettre éventuellement en avant les commerces déjà engagés - Sensibiliser le public et faire évoluer les habitudes vers une consommation moins génératrice de déchets - Réduire les emballages à usage unique

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Lister tous les acteurs du territoire Lister les fabricants, distributeurs de contenant réutilisable	2026	Service déchets
<i>Etape 2</i>	Rencontrer des acteurs pour un état des lieux des pratiques actuelles (appels téléphoniques, terrain)	2026	Covalom
<i>Etape 3</i>	Elaborer des outils de communication - Elaborer un flyer d'information et de sensibilisation pour les acteurs sur l'intérêt de proposer des contenants réutilisables – (format A4 plié (4 pages) en quadrichromie) - Elaborer une affiche de communication pour le grand public « ici on propose des contenants réutilisables » à afficher chez les acteurs (format A3) - A destination du grand public, information via le site internet, via le bulletin communautaire, les réseaux sociaux, ... des acteurs acceptant et/ou proposant les contenants réutilisables	2026	COVALOM et service communication CCPS
<i>Etape 4</i>	Vie de l'action : - Communiquer les résultats sur le site internet et les réseaux sociaux - Suivi et recrutement de nouveaux acteurs	2026 - 2030	Service Déchets CCPS / COVALOM

PILOTE	Service Déchet
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombres d'entités (commerces, producteurs) sensibilisés par an</p> <p>Nombres d'acteurs ayant mis l'usage de contenant réutilisables ou acceptant les emballages réutilisables des usagers par an</p> <p>Nombre de partenariat consignes/ commerces</p>
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	<p>Moyens humains CCPS "service déchets" :</p> <p>Etape 1 : 2 j</p> <p>Etape 4 : 0,5 jours/an</p>
	<p>Moyens humains CCPS "service communication" :</p> <p>Etape 3 : 0,5 j + 0,25j par année suivante pour mise à jour / actualisation</p>
	<p>Moyens humains COVALOM :</p> <p>Etape 2 : 2,5 jours</p> <p>Etape 3 : 1,5 jours</p> <p>Etape 4 : 0,5 j/an</p>
	<p>Moyens humains structures extérieures</p>
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coûts impression flyers à destination des entreprises (1000 ex)
	200,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
	1B_Être exemplaire dans les établissements recevant du public (ERP)
CONTEXTE	La CCPS souhaite s'engager en faveur de la prévention des déchets au sein des établissements recevant du publics. La collectivité a un rôle d'eco-exemplarité auprès des habitants et des acteurs du territoire.
FLUX	OMR, Emballages
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Sensibiliser à la prévention les agents de la CCPS et des communes - Réduire les quantités de déchets issus des ERP - Réduire la nocivité des déchets produits par les ERP

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Accompagner les agents aux gestes de réduction et de tri des déchets : - Sensibiliser et former les agents de la CCPS et des communes à l'éco-exemplarité selon un socle commun et les spécificités de leurs services par le biais de réunions dispensées au sein de chaque commune et de la CCPS. Réalisation d'un support type powerpoint transmis à chaque ERP et rédaction d'un livret à destination de chaque agent. - Identifier des "éco-agents" au sein de chaque ERP, relais des bonnes pratiques	1er semestre 2025	Service déchet / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Réduire et améliorer la gestion des déchets : - Développer le tri au sein de tous les établissements recevant du public (contenants déjà en place, modifier affichage, réflexion sur des contenants spécifiques...) - Promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables (réduire la consommation de bouteilles plastiques). Affichage dans les lieux de restauration (affiche A3). - Mettre en œuvre des actions de tri et de réduction des déchets lors de l'utilisation des locaux par des particuliers et associations (prêt de vaisselle réutilisable, rédaction d'une charte d'engagement au tri des déchets, ...) - Installer des composteurs collectifs au siège de la CCPS	2ème semestre 2025	Service déchet / COVALOM
<i>Etape 3</i>	Réduire la nocivité des déchets : - sensibiliser le personnel à l'utilisation de produits d'entretien et cosmétiques vertueux (1 fois par trimestre envoi d'une création d'un produit vertueux sous forme de recette ou tuto vidéo).	2025-2030	Service déchet / COVALOM

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'agents sensibilisés et éco-agents identifiés Nombre d'établissements ayant mis en place le tri Tonnage d'OMR produit avant et après la mise en place des actions de tri dans les locaux à disposition des particuliers et associations
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etapes 1 à 3 : suivi de l'action, aide à l'élaboration / appui : 2 j/an
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 1 j Etape 2 : 0,5 j + 0,25j par année suivante pour mise à jour / actualisation
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 2,5 j + 1 j (communication) Etape 2 : 5 j + 1 j (communication) Etape 3 : 1,5 j/an (0,5 j * 3)
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coûts impression affiche A3 (x300 exemplaires) + guide A5 de 8 pages (x500 exemplaires) 350,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
	1D_Mettre en place des opérations témoins (famille zéro déchets)
CONTEXTE	Trier c'est bien mais il faut aller plus loin et cela passe par un changement de nos habitudes. Pour conduire à ces changements il existe les opérations témoins qui sont des démarches éco-responsables menées par des foyers pour réduire leurs déchets. Les familles zéro déchet suscitent de l'intérêt et permettent de promouvoir les bénéficiaires de la démarche.
FLUX	Tous flux
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir la participation des foyers - Susciter l'intérêt d'autres foyers - Répertoire les solutions - Communiquer sur les moyens quantitatifs et qualitatifs de prévention des déchets mis en place par les foyers - Entretenir la motivation et valoriser l'engagement des foyers témoins

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Recruter des participants et communiquer sur le lancement de l'opération famille zéro déchets (flyer, page internet, réseaux sociaux, presse locale, ...) Mettre en évidence les bénéfices de l'opération lors de la communication de lancement (économique, environnementale, confort de vie, ...)	1er trimestre 2027	Service Déchet / service communication / COVALOM
<i>Etape 2</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Coconstruire le programme avec les participants (organiser une réunion au sein de la CCPS) : * première phase : état zéro. Pendant x semaines les participants ne changent rien à leurs habitudes et pèsent les déchets jetés. * seconde phase : réduction des déchets. Durée de x mois pendant laquelle les familles mettent en oeuvre différents gestes de réduction des déchets et continuent de peser les déchets. - Mettre en oeuvre un kit pratique avec les outils utiles à la participation (outils de pesée, feuille de suivi, site famille zéro déchet...) - Etablir des partenariats presse pour valoriser l'opération 	2ème et 3ème trimestre 2027	Servie Déchet / COVALOM
<i>Etape 3</i>	Diffuser les solutions mises en place au cours de la participation via un groupe facebook, whatsapp, etc. à l'ensemble des familles Valoriser les efforts au cours de l'opération	2ème et 3ème trimestre 2027	COVALOM
<i>Etape 4</i>	Engager les familles à partager leurs expériences pour augmenter la portée de l'opération (soliciter les familles volontaires 1 fois par an lors d'une manifestation sur le territoire) Communiquer via l'info tri, le site de la CCPS, les réseaux sociaux, etc. les résultats et les bonnes pratiques	2028	Service Déchet / service communication / COVALOM

INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de participants aux opérations témoins Nombre d'opérations témoins organisées Evolution de la quantité de déchets produits par les ménages
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 2 j Etape 2 : 3 j Etape 3 : Etape 4 : 0,5 j
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 2 j Etape 4 : 1 j
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 2 j Etape 2 : 3 j Etape 3 : 1 j Etape 4 : 1 j
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	A développer un kit par famille (pesée, contenants,...) : 150 €/famille (objectif de 5 à 7 familles)
	1 050,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
	1E_Promouvoir l'apprentissage de la couture pour réparation des textiles
CONTEXTE	La mode est l'une des industries les plus polluantes. Le textile représente 2,3% de la composition de la poubelle d'ordures ménagères de la CCPS soit 3,3 kg/hab./an. En 2022, 5,8 kg/hab./an de textiles ont été collectés via les bornes du territoire. Un ratio supérieur à la moyenne nationale et régionale.
FLUX	Textiles
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Promouvoir l'apprentissage de la couture : tuto, adresses de couturier.e.s, animation d'ateliers ... - Communiquer sur le choix des matières moins émettrices d'émission de gaz à effet de serre et réparables - Sensibiliser et partager les ventes de seconde main

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Recenser les couturières bénévoles sur le territoire (relationnelle, utilisation des panneaux de communes, ...) Recenser les boutiques spécialisées (annuaires + appels téléphoniques) Communiquer le planning des ateliers et des animations via le site internet CCPS, réseaux sociaux, affiches, bulletin communautaire, ...	2025 - 2030	Services Déchet (et autres services CCPS) + bénévoles / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Organiser les ateliers (mise à disposition d'une salle par la CCPS ou par les communes) Animer les ateliers de couture à thème par les bénévoles 1 fois tous les 6 mois (couture zéro déchet, réparer pour réutiliser le textile, apprentissage de la couture, ...). Sensibiliser les habitants sur le choix des matières, le bonus réparation des textiles et des chaussures via le site internet, facebook, affiches, ... Partager les adresses de ventes de secondes main, boutiques spécialisées via le site internet, facebook, panneaux communautaires, ...	2026 - 2030	Bénévoles

PILOTE	Service Déchet CCPS
ACTEURS	MJC
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'évènements organisés Nombre de participants mobilisés lors des ateliers Nombre de bénévoles mobilisés
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 2 j en 2025 + année suivante : 0,25 (MAJ pour recensement et communication) Etape 2 : 1 j/an (pour organisation) (Rq: animation des ateliers par des bénévoles pas de moyen humain par la CCPS)
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,25 j pour communication sur site internet et réseaux sociaux Etape 2 : 0,25 pour communication récurrente
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1 j en 2025 + année suivante : 0,25 (MAJ pour recensement et communication)
	Moyens humains structures extérieures Bénévoles autant que de besoin selon le nombre d'ateliers
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Non concerné (les bénévoles viennent avec leur propre matériel)
	- €

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire
ACTION	4A_Création de café TRI avec des thématiques sur le gaspillage alimentaire
CONTEXTE	Le gaspillage alimentaire représente 11,5 kg/hab./an. pour le territoire de la CCPS. Le gaspillage alimentaire est un non-sens économique, écologique et social et il est important d'adopter des gestes antigaspi.
FLUX	Déchets alimentaires
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Organiser des Café TRI : Sensibiliser les habitants à la réduction du gaspillage alimentaire, partager des astuces antigaspi, expliquer les dates de péremption (DLCO et DLA), promouvoir la consommation responsable

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Préparer l'atelier "anti-gaspi" - Création d'un support type "power point" avec des données chiffrées, contexte. Quizz interactif sur portable. - Thèmes : dates de péremption (DLCO & DLCA), consommation responsable, ... - Durée 1h/1h30 Communiquer via les réseaux sociaux, affichage transmis aux mairies, à la communauté de communes, à la COVALOM	2025-2030	COVALOM
<i>Etape 2</i>	Animer l'atelier : 3 ateliers par an - Mise à disposition d'une salle par la CCPS ou par les communes. - Matériel : PC et projecteur	2025-2030	COVALOM

PILOTE	Service Déchet et COVALOM
ACTEURS	COVALOM
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'atelier "anti-gaspi" organisé dans l'année Nombre de participants à l'atelier
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,25 j / an pour coordination de l'action (suivi planning)
	Moyens humains CCPS "service communication" :
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1 j pour création de l'atelier + 0,25 j/an (communication) Etape 2 : 1,5 / an j (0,5 j * 3 ateliers / an)
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Forfait création / petit matériel : durée du PLPDMA 500,00 €

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire
ACTION	4B_Ateliers pédagogiques de sensibilisation
CONTEXTE	Des animations ont été menées dans les écoles de 2019 à 2022 afin de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets. Celles-ci seront renforcées par des ateliers pédagogique de sensibilisation sur la thématique du gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires et périscolaires. A la cantine, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 110g/personne/jour. Il est important de transmettre aux enfants dès le plus jeune âge les impacts écologique, économique et social du gaspillage alimentaire.
FLUX	Déchets alimentaires
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Diminuer le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et périscolaires. - Développer le compostage ? - Etudier les leviers d'optimisation (pesée, forme/taille et découpage des assiettes, ...)

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Identifier les actions existantes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et péri-scolaires (mailing auprès des établissements scolaires et périscolaires)	3ème trimestre 2025	Services Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Organiser des campagnes de diagnostic des pertes et gaspillages alimentaires via des pesées - faire un appel auprès des établissements pour la participation : mail + appel téléphonique - Proposer la mise à disposition de matériel de pesée et transmettre les feuilles de pesées	1er semestre 2026	COVALOM
<i>Etape 3</i>	Elaborer un plan d'action pour limiter le gaspillage alimentaire : - Sensibiliser les acteurs des établissements notamment le responsable des achats et le chef de cuisine (création d'un livret de sensibilisation) - Travailler sur les recommandations du Ministère sur les quantités à préparer - Proposer des outils de mesure (balance, feuilles de pesées, ...) - Mettre en place un gachimètre pour le gaspillage du pain - Compostage des préparations et restes de repas - Jardins pédagogiques Organiser des campagnes de pesée après la mise en place des actions.	2026	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 4</i>	Sensibiliser les enfants 1 fois par an lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire : - Faire un appel auprès des écoles souhaitant participer - Réaliser un support de sensibilisation (kit pédagogique)	2025 - 2030	COVALOM
<i>Etape 5</i>	Communiquer et diffuser les bonnes pratiques des établissements via les réseaux sociaux, les panneaux communaux, le site internet de la CCPS, ... Partager les données chiffrés dans le journal local, l'info tri, les réseaux sociaux, ...	2026-2030	Services Déchets et Communication / COVALOM

INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de déchets alimentaires évitée Nombre d'établissement participant à limiter le gaspillage alimentaire Nombre de responsable des achats et chef de cuisine sensibilisés Nombres d'écoles sensibilisées
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,25 j Etape 2 : 0,25 j pour coordination Etape 3 : 1 j Etape 4 : 0,25 j pour le suivi /an Etape 5 : 0,25 j/ an
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 5 : 0,25 j dès mise en place et année suivante
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 0,5 j Etape 2 : 2 j/établissement/an Etape 3 : 1,5 j/établissement Etape 4 : 2 j/ an Etape 5 : 1 j/an
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Usage du matériel présent au sein de COVALOM - €

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire
ACTION	4C_Promouvoir le vrac
CONTEXTE	La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à changer les modèles de consommation et favorise la vente en vrac dans le but de réduire les emballages. La vente en vrac est un moyen de réduire la production de déchet et de limiter le gaspillage alimentaire.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la production d'emballages à usage unique - Sensibiliser les habitants à la consommation en vrac - Communiquer sur l'hygiène des denrées et des contenants - Communiquer sur les commerces impliqués dans cette démarche - Sensibiliser les commerces du territoire à proposer des solutions plus vertueuses

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Recenser les commerces proposant la vente en vrac (appel téléphonique et terrain)	2027	Service Déchets
<i>Etape 2</i>	Sensibiliser les commerçants à la vente en vrac. Elaboration d'un flyer complémentaire à l'action "Sensibiliser les producteurs à proposer des contenants réutilisables (emballages vertueux)" Favoriser la vente directe dans le sac ou les contenants des clients Promouvoir les circuits courts : recenser les ventes directes au producteur sur le territoire et communiquer dans les journaux communaux, réseaux sociaux, etc.	2027	COVALOM
<i>Etape 3</i>	Vie de l'action : Communiquer sur les commerces proposant de la vente en vrac et vente directe	2027	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS
CIBLES	Grand public, commerçants
INDICATEURS DE SUIVI	Nombres de commerces sensibilisés Nombre de commerces engagés dans la vente en vrac
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1 j Etape 2 : 0,25 j/an coordination Etape 3 : 1 j / an (chargée de mission économie)
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 2 : 0,25 j Etape 3 : 0,25 j et année suivante
	Moyens humains COVALOM : Etape 2 : 3,5 j (sensibilisation des commerçants : 1h * x commerces + 0,5j Recensement des ventes directes au producteur) + 0,5 j de rappel sensibilisation
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Flyer format A5 recto/verso : 2000 exemplaires max. kit de démonstration de contenants (ex : 3 sacs filets et 3 sacs en coton): environ 40 kits (prêt aux commerçants et/ou associations pendant les campagnes de sensibilisation pour inciter les usagers à utiliser ce type de contenants)
	720,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
ACTION	5B_Sensibiliser sur la gestion de proximité des déchets de jardin ("c'est une ressource et non un déchet")
CONTEXTE	Les déchets verts ont un intérêt agronomique pour les jardins et l'ensemble des espaces verts. Les pratiques de jardinage visant à l'équilibre naturel du jardin permettent de consommer moins d'intrants et une meilleure résistance aux maladies.
FLUX	Déchets verts
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Réduire l'apport de déchets verts en déchèterie Accroître le nombre de foyer pratiquant une technique de jardinage au naturel Maintenir la pratique de jardinage au naturel dans le temps

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Sensibiliser aux pratiques alternatives : - Organiser des ateliers pratiques et des formations 2 fois par an, au printemps et en été, pour transmettre les informations théoriques et techniques concernant la fabrication de produits phytosanitaires "naturels", paillage, mulching , broyage, etc. - Elaborer un guide (8 pages format A5) pour faire la promotion de ces pratiques. Guide délégué lors des formations et publié sur le site de la CCPS et des communes. - Affichage sur les panneaux communautaires durant la période estivale des moyens de pratique du jardinage naturel (affiche A3)	2025	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Recruter (via publication sur les réseaux sociaux, site internet, journaux communaux, info tri, ...) et former des référents et guide de jardinage au naturel par des sessions de formation (PowerPoint, vidéos et quizz interactif) dans les locaux de la CCPS ou la mise à disposition de salle par les communes. Le nombre de session dépendant du nombre de bénévoles. Animer via le réseau de jardinage des ateliers de fabrication de produits, technique de jardinage au naturel, lors des évènements organisés sur le territoire.	2025	Service Déchets / COVALOM réseau des guides jardinage au naturel

PILOTE	Service Déchet et COVALOM
ACTEURS	CCPS, COVALOM (réseau jardins)
CIBLES	Grand public et communes
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de déchets verts apportés en déchèterie Nombre de référents de jardinage formés Nombre de guides de jardinage formés Nombre d'ateliers mis en place
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1,5 j Etape 2 : 0,5 j de coordination de l'action
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 1 j Etape 2 : 0,25 j pour 2025 et année suivante
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 2 j en 2025 hors ateliers + 1 j (création atelier) + chaque année : atelier (2 j/an (0,5j/atelier soit 4 ateliers/an prévus)) Etape 2 : 1,5 j/an de suivi gestion globale de l'action/an
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coût des affiches : 300 ex au total par an (1000€/an) (par commune : 1 affiche par saison + 1 affiche spécifique "pas de tailles de haies") 6 000,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
ACTION	5A_ Renforcer le compostage individuel
CONTEXTE	A compter du 1er janvier 2024, l'obligation de tri à la source s'applique à tous. Les collectivités doivent proposer aux particuliers une solution de gestion des biodéchets. La valorisation organique permet le retour au sol de matière organique et l'enrichissement des sols et limite les émissions de gaz à effet de serre. En effet les biodéchets sont une ressource et non un déchet. Sur le territoire, les biodéchets représentent un gisement important en déchèterie et dans les DMA. Le 4ème flux majoritairement apporté en déchèterie sont les déchets verts avec 25,9 kg/hab./an. 30% de putrescibles se trouvent encore dans la poubelle d'ordures ménagères soit 42,4 kg/hab./an alors que 85,6% des logements sont de type maison.
FLUX	Biodéchets
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Réduire les quantités de déchets dans les OMR et dans les DMA - Trier à la source les déchets verts et les restes alimentaires afin de limiter les apports en déchèterie ou la collecte par le service public. - Poursuivre la dotation en composteur des foyers en augmentant le nombre de foyers pratiquant la gestion domestique des biodéchets, et maintenir cette pratique dans le temps

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Enquêter auprès des ménages sur les pratiques existantes sur la gestion des biodéchets (mail avec lien pour un questionnaire en ligne ou questionnaire sur smartphone avec envoi d'un sms avec un lien)	1er semestre 2025	Service Déchets /COVALOM
<i>Etape 2</i>	Renforcer la distribution de composteur individuel sur le territoire - Communiquer via les réseaux sociaux, affichage communaux, site de la CCPS sur les dates de distribution des composteurs - Organiser une dizaine de sessions de distribution dans l'année avec réservation de créneaux (12 personnes max) via la plateforme de la CCPS - Sensibilisation/ initiation : 20 min de retrait. Distribution du matériel + formation par 1 maître composteur + 1 guide composteur et 1 autocollant des déchets autorisés. - Tenir un fichier de suivi de la distribution	2nd semestre 2025 jusqu'à 2030	Service Déchets + COVALOM
<i>Etape 3</i>	Sensibiliser aux différentes techniques de compostage via la diffusion d'informations (guide, site internet, vidéos, ...) et lors d'évènement via l'animation d'un stand ou dans les déchèteries. Proposer des ateliers de fabrication de composteurs et lombricomposteurs lors des évènements de la CCPS	2025-2030	Service Déchets + COVALOM
<i>Etape 4</i>	Développer et animer un réseau de référents et guides composteurs sur le territoire pour accompagner les habitants - Trouver, par le biais des animations ou publication, et former de nouveaux référents et guides composteurs - Réaliser des sessions de formation (PowerPoint, vidéos et quizz interactif) dans les locaux de la CCPS ou la mise à disposition de salle par les communes : 3 sessions/ an.	2025-2030	Service Déchets + COVALOM
<i>Etape 5</i>	Poursuivre la communication sur le compostage tout au long du programme en ciblant les évènements organisés sur le territoire. Enquête de suivi du compostage par le réseau de guide composteur et/ou questionnaire par mail	2025-2030	Service Déchets / COVALOM + réseau guide composteurs

PILOTE	Service Déchet et COVALOM
ACTEURS	CCPS et COVALOM
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution de la quantité de déchets verts en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an distribués /an Nombre de formations suivies /an Nombre de guides composteurs annuel en place Nombre d'animation réalisée lors des évènements ou en déchèterie
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,25 de coordination Etape 2 : 2 j/an suivi de gestion globale Etape 3 à 5 : 1 j/an de coordination
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,5 j Etape 2 : 0,25 j à partir de 2025 et année suivante
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 3j Etape 2 : 5 j/an (10 sessions de 1/2 j) Etape 3 : 3,5j/an (1,5 j/an de sensibilisation + 2 ateliers sur 2 journées / an) Etape 4 : 0,5 j/an recherche de nouveaux guides à former Etape 5 : 1,5j/an
	Moyens humains structures extérieures : Associations qui assurent les formations 'guide composteur', 'maître composteur' Etape 4 : 0,5j /formation de "référents sites" + renouvellement des référents sites au bout de 3 ans
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Subvention : 10€/achat de composteur Données Inddigo : - Formation référents pour 40 foyers à 1650 € (0,5 jour pour 14 pers. Formées) A voir selon données de l'étude biodéchets + coût d'intervention de structures extérieures

AXE THEMATIQUE	Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
ACTION	5C Communiquer sur la gestion des biodéchets avec aide à l'achat de poules et de poulailler
CONTEXTE	La CCPS est un territoire rurale avec ville centre ce qui lui permet de pratiquer diverses méthodes de gestion des biodéchets : compostage, domestique, lombricompostage, nourrissage des animaux, paillage, broyage, ...
FLUX	Biodéchets et déchets verts
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Communiquer sur la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCPS Développer le réseau des référents et guides composteurs et jardinages au naturels Mettre en place une aide à l'achat de poules et de poulailler(s)

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Communiquer sur différentes techniques de compostage via la diffusion d'informations (guide, site internet, vidéos, réseaux sociaux ...) et lors d'évènement via l'animation d'un stand ou dans les déchèteries. Promouvoir les évènements sur les affichages communales (affiche A3).	2028	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Réaliser des caractérisations et communiquer sur le site de la CCPS, info tri, RPQS, ... les tonnages de biodéchets détournés.	2028 - 2030	COVALOM
<i>Etape 3</i>	Aider les foyers volontaires à l'achat de poules et de poulaillers, dans un cadre privé, et en veillant à bien informer les citoyens des risques sanitaires (note écrite sur les risques sanitaires signée par les acquéreurs). Budgeter l'aide à l'achat pour des poules et poulaillers. Communiquer sur l'aide à l'achat via les réseaux sociaux, le site de la CCPS, les affichages communaux, lors des évènements sur le territoire, ... Mettre en place une aide sous respect d'un règlement de participation à l'opération (résider sur une des communes de la CCPS, autorisation de la commune, engagement du foyer : obligation d'acquisition de poules, respect du règlement sanitaire, règlement du poulailler, suivi de l'opération).	2028	Service Déchets / COVALOM

PILOTE	Service Déchets
ACTEURS	CCPS
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Quantités de déchets alimentaires et déchets verts détournés Nombre de subvention pour l'achat de poules et de poulaillers attribuées
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	<p>Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0 j (mutualiser avec l'étape 3 de l'action Renforcer le compostage individuel) Etape 3 : 1 j pour mise en œuvre de l'action et 0,5 j par année sivnate pour coordination action Rq: pas de moyen humain pour communication / évènements / animations car moyens humains mis en œuvre pour la même action "5A_Renforcer le compostage individuel - étape 3"</p> <p>Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,5 j de communication sur les canaux (gros travail par COVALOM) Etape 2 : 0,25 j / an Etape 3 : 0,25 j / an</p> <p>Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 0 j (mutualiser avec l'étape 3 de l'action Renforcer le compostage individuel) Etape 2 : 3 j/an (3 caractérisatio par an + analyse données et rapport) Etape 3 : 2 j/an minimum selon choix retenu par la CCPS</p> <p>Moyens humains structures extérieures</p>
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coût d'une caractérisation : inclus dans contrat avec SPL Covalom Coût d'achat de poules ? Subvention versée aux foyers ?
	- €

AXE THEMATIQUE	Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
ACTION	5D_Déployer des sites de compostages partagés / collectifs
CONTEXTE	Le compostage partagé est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent la collecte et le traitement de leurs biodéchets jusqu'au site de compostage. Cette solution permet la gestion des biodéchets en proximité pour les habitants de la CCPS ne disposant pas de jardin. 13,3 % de la population vit en appartement sur le territoire de la CCPS. Le compostage partagé permettrait d'éviter 32 T de déchets.
FLUX	Biodéchets
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Réduire les quantités de biodéchets dans les OMR et les DMA Sensibiliser les personnes concernées par le compostage partagé Former et animer un réseaux de référents et guide composteurs sur l'ensemble du territoire Maintenir les sites installés opérationnels dans le temps (volonté sur durée du PLPDMA : 10 à 12 sites et en priorité sur les habitats collectifs)

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Sensibiliser les ménages à la mise en place de sites de compostage partagés au travers du site internet de la CCPS, des réseaux sociaux, affichages à proximité des habitats collectifs et logements sans jardins et en informant sur l'organisation de réunions publiques et de formations (2 réunions avant installations des composteurs partagés).	2ème semestre 2025	Service Déchets + COVALOM
<i>Etape 2</i>	Déployer le compostage partagé : Identifier les zones nécessitant un site de compostage partagé Prendre contact avec les communes, bailleurs et copropriété. Les sensibiliser à la démarche au travers d'une réunion au sein des communes concernées. Identifier les personnes volontaires parmi les ménages (affichage dans les communs avec inscription, envoi de mails aux foyers,...) Former les participants à la pratique du compostage Installer les sites de compostages partagés Accompagner les référents et guides composteurs pour pérenniser les sites	2ème semestre 2025 - 2026	Service Déchets + COVALOM
<i>Etape 3</i>	Développer et animer un réseau de référents et guides composteurs sur le territoire pour accompagner les habitants aux compostages partagés - Trouver, par le biais des animations, publication et affichage, puis former de nouveaux référents et guides composteurs - Réaliser des sessions de formation (PowerPoint, vidéos et quizz interactif) dans les locaux de la CCPS ou la mise à disposition de salle par les communes. Nombre de session dépendant du nombre de bénévoles.	2026	Service Déchets + COVALOM

PILOTE	Service Déchet, COVALOM
ACTEURS	CCPS, bailleurs, communes
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de biodéchets évités, estimée sur la base du volume de remplissage dans les composteurs et la densité des déchets Nombre de sites de composteurs partagés déployés Nombre de guides composteurs annuel en place
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1 j en tandem avec COVALOM Etape 2 : 2 j (1 j en 2025 et 1 j en 2026) pour contact avec communes, bailleurs et copropriété Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,5 j de communication sur les canaux (gros travail par COVALOM) Etape 3 : 0,25 j par année suivante à partir de 2026 (communication récurrente sur le sujet) Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1 j sur communication + 0,25 j/ réunion/site (base : 12 sites concernés par 2 réunions) Etape 2 : 1,5 j/sites (4 sites par an) Etape 3 : 2 j Moyens humains structures extérieures Etape 2 : 0,5j /formation de "référents sites" + renouvellement des référents sites au bout de 3 ans
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Données Inddigo : - Formation référents site à 1650 € (0,5 jour pour 14 pers. Formées) - formation maître composteurs : 1800 €/jour/maître composteur Données OrgaNéo - formation guide composteur/jardin au naturel : 4000€ pour 15 participants 5 650,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
ACTION	5E_Achat de broyeurs partagés sur plusieurs communes
CONTEXTE	Les déchets verts représentent le 4ème flux principalement apporté en déchèterie avec 25,9 kg/hab./an. Ce flux représente pourtant une ressource pour les jardins et les espaces verts. Dans la volonté de promouvoir le jardinage au naturel, le déploiement du broyage est une solution proposée aux habitants du territoire
FLUX	Déchets verts
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie Accroître la pratique de jardinage au naturel et le retour des matières dans le sol

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Communiquer sur l'intérêt du broyage des déchets verts en délivrant un guide sur le jardinage au naturel (intérêt économique et environnementale). Communiquer sur l'achat des broyeurs partagés sur les communes participantes via les affichages communaux (affiche A3), site internet de la CCPS, site et journaux communaux,...	2028	Service Déchets
<i>Etape 2</i>	Réaliser 2 campagnes de broyages /an par regroupement de communes Réaliser un planning avec les dates de broyages par communes et le publié sur le site de la CCPS et des communes.	2028	Service Déchets
<i>Etape 3</i>	Confier la gestion du broyage à une entreprise exterieur ou à une personne formée au sein de la CCPS Permettre aux usagers de récupérer le broyat dans leur jardin ou pour alimenter leur composteur. Etablir des partenariat avec les agriculteurs, ou professionnel du territoire pour la récupération du broyat.	2028	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS, communes
CIBLES	Grand public, communes
INDICATEURS DE SUIVI	Diminuer les tonnages de déchets verts apportés en déchèterie
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,25 j Etape 2 : 1 j / an Etape 3 : 1,5 j (rq: guide réalisé dans l'action 5B)
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,25 j Etape 2 : 0,25j/an pour annonce des campagnes (site internet/réseaux)
	Moyens humains COVALOM : 1 j/ an d'appui technique
	Moyens humains structures extérieures Etape 3 (cantonnier, services techniques des communes) : broyeur installé du jeudi au samedi sur une commune d'une zone (1 zone = 10 communes) : 3 jours d'usage du broyeur (5 broyeurs concernés avec 2 campagnes par an) soit 15 j / par campagne de broyage soit 30 jours par an
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coût d'achat de broyeur mis à disposition + frais d'entretien (en attente de la CCPS pour le coût) Avis Iddigo partir sur l'achat de 4/5 broyeurs maxi (usage avec regroupement de communes), voir si subvention possible de l'agence Rhin-Meuse Coût lié à la communication : 3 voire 4 affiches A3 par commune et par campagne de broyage (fichier pdf adressé aux communes qui se chargent des impressions)
	- €

AXE THEMATIQUE	Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits
ACTION	6A_Déployer des « Repairs Café » (ateliers participatifs)
CONTEXTE	La loi de transition énergétique pour la croissance verte a pour objectif de limiter l'obsolescence programmée et sortir du modèle linéaire en prolongeant la durée de vie des produits. L'objectif est double : protéger l'environnement et le consommateur. Un repair café (café de réparation) est un atelier participatif permettant à chaque personne de réparer un objet. Il est animé par des personnes passionnés et compétentes qui transmettent leurs compétences.
FLUX	DEEE
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Prolonger la durée de vie des objets Favoriser l'économie des énergies et ressources fossiles Réduire la production de déchets en favorisant la règle des 5R

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Accompagner la création des repairs cafés - resenser les personnes bénévoles et compétentes sur le territoire et ou association déjà porteuse de l'action (relationnelle, utilisation des panneaux de communes, annuaires...) - établir un plannig	2027	Services Déchet (et autres services CCPS) + bénévoles / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Favoriser l'organisation des repairs cafés : - outils de communication sur les ateliers via les réseaux sociaux, affiches, site internet, ... - annonce de récupération de pièces détachées - Mise à disposition de salle par les communes - 1 repair café par trimestre	2027-2030	Bénévoles
<i>Etape 3</i>	Sensibiliser les habitants sur les moyens de prolongement de la durée de vie des objets et les indices de réparabilité dans le but de lutter contre l'obsolescence programmée via la création d'un guide publier les réseaux sociaux, le site de la CCPS, ...	2027	Services Déchets (et autres services CCPS) / COVALOM

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	Communes
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de repairs café organisés Nombre de personnes participantes aux ateliers Nombre de bénévoles réparateurs Nombre et nature des objets apportés et réparés
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 2 j en 2027 + année suivante : 0,25 (MAJ pour recensement et communication) Etape 2 : 1 j/an (pour organisation) (Rq: animation des ateliers par des bénévoles pas de moyen humain par la CCPS)
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,25 j pour communication sur site internet et réseaux sociaux Etape 2 : 0,25 j pour communication récurrente
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1 j en 2027 + année suivante : 0,25 (MAJ pour recensement et communication) Etape 3 : 0,25 j/ an à partir de 2027
	Moyens humains structures extérieures Etape 2 : Bénévoles aux compétences diverses, autant que de besoin selon le nombre de repair Café
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Kit outils Repair Café pour achat de consommables (étain à soudure, gaine thermorétractable, piles, colle, dégrissant, ...) et de outillage commun : tournevis, pinces, clés, fer à souder, 500,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits
ACTION	6B_Créer et communiquer un répertoire sur les solutions de proximité
CONTEXTE	Un des objectif de la loi AGECE est d'agir contre l'obsolescence programmé en appliquant un indice de réparabilité sur les équipements et en facilitant la réparation. Pour tendre vers ce changement de modèle de consommation, la CCPS souhaite identifier les professionnels, associations ou structure de réparation, rénovation situés sur le territoire ou à proximité.
FLUX	DEEE, textiles
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Promouvoir et faciliter la réparation pour les habitants du territoire Communiquer sur le bonus réparation

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Ajouter l'outil cartographique de l'ADEME : "La carte de la réparation et du réemploi" sur le site internet de la CCPS. Recenser les adresses qui ne figurent pas sur la cartographie et alimenter la base de données avec les adresses supplémentaires (relationnelles, annuaires, ...).	2026	Service Déchets
<i>Etape 2</i>	Communiquer sur le bonus réparation : - bonus réparation sur les produits électriques ou électroniques chez un réparateur labellisé "Qualirépar". - bonus réparation sur les textiles et les chaussures - communication via le site de la CCPS, les réseaux sociaux, ... Appeler les réparateurs labellisés à se manifester et alimenter la base (rechercher via les affichages communaux, réseaux sociaux, ...).	2026	Service Déchets
<i>Etape 3</i>	Veiller à la mise à jour de l'outil	2027 et années suivantes	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS, professionnels de la réparation, associations
CIBLES	Grand Public
INDICATEURS DE SUIVI	Nombres de structures identifiées
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1 j Etape 2 : 1,5 j Etape 3 : 0,5j/an
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 2 : 1 j Etape 3 : 0,25 j pour année suivante pour MAJ sur réseaux sociaux/site internet
	Moyens humains COVALOM :
	Moyens humains structures extérieures Service informatique : 1 j (intégration données aux SIG de la CCPS)
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	RAS
	- €

AXE THEMATIQUE	Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits
ACTION	6C_Sensibiliser aux éco-achats responsables et achats d'occasion
CONTEXTE	L'achat éco-responsable ou achat durable prend en compte les facteurs sociaux et environnementaux en plus de la qualité et du prix. L'acheteur privilégie les biens et services à moindre impact environnemental. Faire preuve de sobriété passe par une consommation raisonnée et adaptée à ses besoins mais également consommer des produits de seconde main.
FLUX	Tous flux (sauf OMR et emballages)
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Sensibiliser aux achats éco-responsables et achats d'occasion Réduire les déchets Développer le don, les échanges, la mutualisation ...

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Sensibiliser les habitants via l'info tri, les réseaux sociaux, le site de la CCPS, ... , aux éco-achats et achats d'occasion en communiquant sur les impacts et les bénéfices. Identifier les réseaux de dons, échanges, ventes existants sur le territoire (appels téléphoniques, relationnelle, affichage communale, ...) et diffuser les solutions via le site internet, les réseaux sociaux, ...	2027	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Accompagner l'implantation de zones de réemploi/gratuité dans les communes (boîte à livre, ...) - trouver les lieux d'implantations - communiquer via les communes sur l'installation des zones de réemploi/gratuité mis en place	2028	Service Déchets / COVALOM

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS
CIBLES	Grand public, collectivités, entreprises
INDICATEURS DE SUIVI	Nombres de personnes sensibilisées Nombres de zone de réemploi mises en place
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,5 j/an de coordination de l'action Etape 2 : 0,25 j/ an
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,5 j + 0,25j pour année suivante pour MAJ sur réseaux sociaux/site internet
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1,5 j en 2027 puis 0,5 j par année suivante Etape 2 : 0,5 j par commune concernée (x15 ; 5 boîtes par an à partir de 2028)
	Moyens humains structures extérieures Etape 2 : appel aux communes concernées par l'installation de boîtes
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Coût de fabrication de boîtes à livres : maxi 600 €/ttc par unité (15 boîtes durée PLPDMA) Coût pouvant être amoindri si travail avec matériaux de récupération et création par des structures scolaires et/ou extrascolaires et/ou associations)
	9 000,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits
ACTION	6D_Mettre en place une recyclerie / ressourcerie en déchèterie
CONTEXTE	Création d'un lieu d'économie circulaire et solidaire à proximité des habitants du territoire. La recyclerie/ ressourcerie s'inscrit dans les objectifs de la loi AGEC en permettant de prolonger la durée de vie des objets.
FLUX	Tous flux de déchèterie
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Diminuer la production de déchets en favorisant le réemploi Sensibiliser les habitants aux dons et au réemploi

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	- Recueillir des retours d'expérience de recycleries/ressourcerie et types de recycleries implanter (benchmark) - Diagnostiquer son territoire et ses acteurs - Créer une structure morale - Elaborer d'un cahier des charges - Planifier les différentes phases du projet - Etudier la faisabilité d'implanter une recyclerie/ressourcerie sur la déchèterie de Tantonville où les usagers déposeront des objets ou rechercher un local	1er Semestre 2026	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Communiquer en amont de la création de la recyclerie/ressourcerie	2ème semestre 2026	Service Déchets / Service Communication / COVALOM
<i>Etape 3</i>	Démarcher des professionnels pour obtenir des partenariats	2027	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 4</i>	Démarrer, suivre et évaluer l'activité Inaugurer la recyclerie/ressourcerie	2027	Service Déchets / Service Communication / COVALOM

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS
CIBLES	Grand public
INDICATEURS DE SUIVI	Mise en œuvre de la recyclerie ressourcerie Diminution des tonnages en déchèterie
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 2 j pour benchmark et coordination avec COVALOM (cahier des charges) Etape 2 : 0,25 j Etape 3 : 1 j en 2027 Etape 4 : 1 j / an en 2027 (inauguration et suivi) + 0,5 j à partir de 2028 pour suivi de l'activité
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 2 : 0,5 j (communication sur les réseaux sociaux, les divers canaux) Etape 4 : 1 j pour inauguration puis 0,25j pour mise à jour / actualisation / infos réseaux / site internet
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 8 j Etape 2 : 0,5 j Etape 3 : 1 j en 2027 Etape 4 : 1 j / an
	Moyens humains structures extérieures Faire appel à un bureau d'études pour accompagner la CCPS dans le projet
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Etude de faisabilité 25 k€HT 30 000,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
ACTION	7A_Promouvoir l'usage des couches lavables adultes / enfants
CONTEXTE	Les textiles sanitaires représentent 21,6 % des OMR soit 30,5 kg/hab. La fraction hygiénique (couches, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes) représentent 7,7 kg/hab./an et les couches pour bébé représentent 11,1 kg/hab./an, le reste étant les textiles sanitaires fraction papiers souillés. L'utilisation de textiles réutilisables pourrait permettre de réduire ce gisement.
Flux	Textiles sanitaires
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Promouvoir l'utilisation des couches lavables pour enfants et adultes Promouvoir l'utilisation des protections féminines réutilisables Former et accompagner les structures du territoire dans l'utilisation des couches lavables Expérimenter la démarche sur une crèche volontaire

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Créer un livret de sensibilisation à destination des crèches, assistantes maternelles et maisons de retraite du territoire Réaliser des flyers à destination du public féminin sur les protections réutilisables	2nd semestre 2026	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 2</i>	Créer des temps d'échange autour du retour d'expériences des structures ou assistantes maternelles ayant adopté les textiles lavables/réutilisables. Organisation de 2 réunions par an et par structure.	2nd semestre 2026	Service Petite enfance / COVALOM
<i>Etape 3</i>	Planifier et réaliser des temps de sensibilisation des familles (1 réunion/ semestre dans les locaux de la CCPS)	2027	Service Petite enfance / COVALOM
<i>Etape 4</i>	Accompagner l'utilisation des kits / Conseiller les crèches et assistantes maternelles	2027 - 2030	Service Petite enfance / COVALOM

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	PTDL, Département 54, RGE, entreprises, CCPS
CIBLES	Grand public, crèches, assistantes maternelles, maison de retraite
INDICATEURS DE SUIVI	Taux de structures (crèches) utilisant des couches lavables Taux d'assistantes maternelles acceptant les couches lavables Taux de maisons de retraite utilisant des couches lavables Nombre de flyers à destination du public féminin sur les protections réutilisables distribués Nombres de kits loués par an Nombre de familles présentes lors des réunions de sensibilisation
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1 j (livret / flyer) + 0,5 j/ année suivante pour coordination de l'action Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 1 j + 0,25j par année suivante pour mise à jour / actualisation / infos réseaux et site internet Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 1 j pour l'année 2026 Etape 2 : 5 j/ an (0,25 par réunion et 10 structures par an concernées) Etape 3 : 1 j/ an (0,25 temps de réunion + 0,25 de préparation = 0,5 j/ réunion) Etape 4 : 1 j/ an de coordination avec service petite enfance Moyens humains structures extérieures : appel au service petite enfance : Etape 2 : 5 j/an Etape 3 : 1 j/ an Etape 4 : 1,5 j/ an
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Ce qui est proposé à la CCPS : Achat de kit de couches lavables (100 kits complets (sur la durée du PLPDMA à 200 €/kit (10 couches lavables, 20 inserts + voiles de protection) A voir également, si la CCPS opte pour : - une subvention accordée au foyer achetant un kit de couches (sur justificatif de facture) - un tarif préférentiel de vente de kit de couches (une partie prise en charge par la CCPS et une partie prise en charge par le foyer) - le prêt de kit de couches (essai sur 1 mois et caution demandée au foyer) - la location sur une durée de plusieurs mois de kit de couches 20 000,00 €

AXE THEMATIQUE	Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
ACTION	7B_(In)former sur la prévention
CONTEXTE	Allez au-delà de la sensibilisation du tri des déchets en informant tous les acteurs du territoire des moyens de réduction des déchets grâce à la prévention. La prévention permet d'économiser les matières premières épuisables et d'agir sur la sobriété.
FLUX	Tous flux de DMA
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Sensibiliser tous les acteurs du territoire à cette thématique (ménage, professionnels, entreprises, services publics, ...) Valoriser les initiatives en faveur de la sobriété

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Intégrer une rubrique prévention dans le journal "info tri" Informer régulièrement via les réseaux sociaux, le site internet, affichage, ... Partager à l'occasion du rapport d'annuel d'activités du service déchets sur le site internet l'évolution des tonnages (graphique, données ...)	2025	COVALOM / service communication
<i>Etape 2</i>	Solliciter les communes afin qu'elles publient, via leurs moyens de communication, les articles rédigés par la CCPS sur la réduction des déchets	2025	Service Déchets / COVALOM
<i>Etape 3</i>	Proposer et animer des stands sur la prévention des déchets lors des événements sur le territoire et notamment lors de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).	2025-2030	COVALOM

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	CCPS, enseignants, commerçants, crèches, communes
CIBLES	Grand public, écoles et professionnels
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'articles publiés sur les réseaux et le site internet Nombre d'interventions lors d'événements communaux Nombres de communes publiant des articles sur la prévention
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 0,5 j/an de coordination de l'action Etape 2 : 0,5 j/an
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,25 j/ an pour intégrer les infos rédigées par COVALOM dans les différents canaux de communication de la CCPS
	Moyens humains COVALOM : Etape 1 : 0,5 j /an Etape 2 : 0,25 j/ an Etape 3 : 2 j/ an
	Moyens humains structures extérieures
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Petit matériel pour stand (COVALOM déjà équipé pour les stands) Forfait achat petit matériel sur la durée du PLPDMA pour compléter si besoin <p style="text-align: right;">500,00 €</p>

AXE THEMATIQUE	Axe 7 Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
ACTION	7C « Distribuer » des carafes d'eau pour promouvoir l'eau du robinet « La saintoise »
CONTEXTE	L'eau du robinet est traitée afin d'être conforme au niveaux définis par l'Union Européenne fondés sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) . Elle fait l'objet de contrôle permanent ce qui permet de garantir une consommation sûre. L'utilisation de l'eau du robinet "la saintoise" permet de réduire les quantité de plastiques générées sur le territoire et répond aux objectifs de la loi AGECE visant à mettre fin à la mise sur le marché d'emballages plastique à usage unique d'ici 2040.
FLUX	Emballages
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Réduire la quantité de plastiques jetés Réaliser des campagnes de promotion de la consommation de l'eau du robinet Distribuer des carafes d'eau aux habitants, communes, ...

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
<i>Etape 1</i>	Réaliser une campagne de sensibilisation sous forme d'affiche au format A3 à la consommation de l'eau du robinet annuellement lors de la journée mondiale de l'eau dans les ERP, via le site de la CCPS, affichage communaux, ...	2025	Service Déchets
<i>Etape 2</i>	Sensibiliser les habitants et professionnels à la consommation de "la saintoise" via les réseaux sociaux, site internet, ...	2025	Service Déchets
<i>Etape 3</i>	Communiquer sur la qualité de l'eau via les communes selon la fréquence imposées par l'ARS (tableau de communication dans les mairies)	2025	Elu.e de Mairie
<i>Etape 4</i>	Distribuer des carafes d'eau dans les ERP	2025	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
ACTEURS	Agence de l'eau
CIBLES	Grand public, communes, professionnels
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de campagnes réalisées Nombre de communes diffusant les informations sur la qualité de l'eau Nombre de carafe distribuées
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Moyens humains CCPS "service déchets" : Etape 1 : 1 j en 2025 + 0,5 j pour les années suivantes Etape 2 : 0,5 j Etape 4 : 2 j
	Moyens humains CCPS "service communication" : Etape 1 : 0,5 j pour année 2025 Etape 2 : 0,25 j à partir de 2026 pour mise à jour / actualisation / infos réseaux et site internet
	Moyens humains COVALOM :
	Moyens humains structures extérieures Etape 3 : Mairie 1,5 j /an (0,1 j * x affichages)
MOYENS FINANCIERS hors moyens humains	Achat de carafe d'eau : maxi 250 exemplaires sur la durée du PLPDMA et personnalisée (10€HT/u) 3 000,00 €